



BUREAU SYNDICAL Note de synthèse explicative

Vendredi 2 décembre 2022 – 9h30
Espace Marcel RESTOUT – SDEC ÉNERGIE

Convocation envoyée, mise en ligne et affichée le 25 novembre 2022

ORDRE DU JOUR

I. COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE	3
1. Approbation du procès-verbal du 4 novembre 2022.....	3
2. Compte-rendu des décisions de la Présidente.....	3
3. Compte rendu des délégations	3
4. Marchés Publics	4
5. Adhésions et transferts de compétences.....	7
6. Actualités	9
II. TRAVAUX DES COMMISSIONS.....	14
ADMINISTRATION GENERALE, FINANCES, CARTOGRAPHIE ET USAGES NUMERIQUES.....	14
7. Principales obligations applicables dans le cadre de la passation des marchés publics en mapa	14
8. Budget Principal et Budget annexe « ENR » - Décisions Modificatives.....	15
9. Ouverture des crédits d'investissement avant le vote des budgets 2023	17
10. Subventions d'équilibre du budget annexe « Mobilité Durable »	20
11. Financement par fonds de concours.....	20
12. Comité Social Territorial.....	21
13. Remboursement des frais de repas des agents	21
14. Gratification des stagiaires.....	22
15. Ajustement du tableau des effectifs 2022	23
16. Politique de sécurité du système d'information préventive et curative.....	23
CONCESSIONS ELECTRICITE ET GAZ	24
17. Programme pluriannuel d'investissement 2023/2026 et conventions associées.....	24
18. Avenant n°20 au contrat de concession historique GRDF	26
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	27
19. Aides aux extensions pour activités économiques et ouvrages communaux, intercommunaux	27
20. Aides aux extensions pour sites privés	27
RELATIONS USAGERS ET PRECARITE ENERGETIQUE.....	28
21. Soutiens financiers à la rénovation énergétique	28
TRANSITION ENERGETIQUE	29
22. Résultat de l'Appel à Projet PROGRES pour le financement de travaux de rénovation énergétique et subventions.....	29
23. Adhésion au Conseil en Energie Partagé de niveau 3 – Vimont	30
24. Protocole d'accord SEE YOU SUN.....	31
TRAVAUX SUR LES RESEAUX PUBLICS D'ÉLECTRICITE.....	33
25. Programme de raccordement du réseau public d'électricité - 9 ^{ème} tranche 2022	33
26. Programme de raccordement du réseau public d'électricité – 2eme tranche 2023	33
27. Délégations Temporaires de Maîtrise d'Ouvrage	34
28. Avenant n° 3 à la Convention cadre liant le SDEC ÉNERGIE et ORANGE – Location du Génie Civil	35
29. Groupement de commandes pour l'achat de postes de transformation, de transformateurs, d'armoires de coupure HTA et d'enveloppes de postes de transformation	36

ECLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE	36
30. Eclairage Public et Signalisation Lumineuse – Tranches de travaux 2022	36
31. Avenant n°1 à la Délégation Temporaire de Maitrise d’Ouvrage - Bénouville	37
32. Point sur les demandes de changement d’horaires de l’éclairage public.....	38

QUESTIONS DIVERSES

Les membres du Bureau Syndical souhaitant évoquer un point particulier devant le Bureau Syndical en aviseront la Présidente 48 heures au moins avant la séance.

Annexe 1 :	<i>Procès-verbal de la séance du 4 novembre 2022</i>	p 39
Annexe 2 :	<i>Compte rendu des délégations de dépenses</i>	p 67
Annexe 3 :	<i>Principales obligations applicables pour la passation des marchés publics</i>	p 75
Annexe 4 :	<i>Liste des demandes de financement par fonds de concours</i>	p 76
Annexe 5 :	<i>Ajustement du tableau des effectifs 2022</i>	p 80
Annexe 6 :	<i>Avenant n °20 au contrat historique GRDF</i>	p 81
Annexe 7 :	<i>Liste des aides aux extensions pour activités économiques et ouvrages communaux, intercommunaux</i>	p 86
Annexe 8 :	<i>Liste des aides aux extensions pour sites privés</i>	p 87
Annexe 9 :	<i>Convention CEP niveau 3 - Vimont</i>	p 88
Annexe 10 :	<i>Programme de raccordement du réseau public d’électricité - 9^{ème} tranche 2022</i>	p 99
Annexe 11 :	<i>Programme de raccordement du réseau public d’électricité – 2eme tranche 2023</i>	p 100
Annexe 12 :	<i>Avenant n ° 3 à la Convention cadre liant le SDEC ÉNERGIE et ORANGE – Location du Génie Civil</i>	p 101
Annexe 13 :	<i>Convention de groupement de commandes - Achat de postes de transformation ...</i>	p 104
Annexe 14 :	<i>Eclairage Public et Signalisation Lumineuse – 7^{ème} tranche 2022 < 40 K€</i>	p 108
Annexe 15 :	<i>Avenant n ° 1 à la DTMO – EP - Bénouville</i>	p 109

I. COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 4 NOVEMBRE 2022

→ Annexe 1 p 39.

2. COMPTE-RENDU DES DECISIONS DE LA PRESIDENTE

La Présidente rendra compte des décisions prises depuis le Bureau Syndical du 4 novembre 2022, en vertu de la délégation du Comité Syndical du 16 juin 2022 :

OBJET			IMPACT FINANCIER	
Transition énergétique	Partenariat CPIE – Sensibilisation des publics sur la biodiversité nocturne et les nuisances lumineuses		2 000 €	
	Charte d'engagement ECOWATT		--	
	Conseil en Energie Partagé	Niveau 1	Adhésion de la commune de Malherbe-sur-Ajon au service de Conseil en Energie Partagé pour le suivi des consommations et dépenses d'énergies de leurs bâtiments	2 400 €
		Niveau 2	Adhésion de la commune de Malherbe-sur-Ajon au service de Conseil en Energie Partagé	2 400 €
	Compétence Contribution à la Transition Energétique		Validation du financement du plan d'actions 2023 de la commune de Livarot-Pays-d'Auge	15 000 €
			Report du délai maximum de réalisation du plan d'actions 2022 de la commune de Bavent	5 769 €
Mobilités bas carbone	Aides financières Pour l'acquisition de véhicules électriques		Communauté de Communes du Pays de Honfleur Beuzeville (2 véhicules)	4 000 €
			Commune de Saint-Laurent-sur-Mer (1 véhicule)	3 000 €
Solidarité	Convention de partenariat Fonds de solidarité avec le Conseil Départemental du Calvados - Année 2022		20 000 €	

3. COMPTE RENDU DES DELEGATIONS

La Présidente rendra compte de la délégation qu'elle a reçue et notamment des dépenses effectuées depuis le Bureau Syndical du 4 novembre 2022.

→ Annexe 2 p 67.

4. MARCHES PUBLICS

○ **Consultations en cours**

Objet	Type de procédure
Fourniture et livraison de titres restaurant dématérialisés	Appel d'offres ouvert
Fourniture d'armoires de commande d'éclairage public sur socle	

○ **Avenants nécessitant délibération – CAO du 15 novembre et du 2 décembre 2022 (article L1414-4 du CGCT) :**

En application de la circulaire n°6374/SG du 29 septembre 2022 relative à l'exécution des contrats de la commande publique, dans le contexte actuel de hausse des prix de certaines matières premières ; suite à l'avis n° 405540 du Conseil d'État.

Les avenants, ci-après, portent sur des modifications financières inférieures par marché à 15 % sur le fondement de l'article L2194-8 du Code de la Commande Publique.

Les clauses financières modifiées sont celles du CCAP relatives à la modification de la formule de révision des prix (suppression du terme fixe, calcul sur la base du mois m-2 au lieu de m-4, à la neutralisation du coefficient commercial de 0.99 prévu au 1^{er} janvier 2023 et à la majoration des articles du BPU).

La durée de ces avenants est de 6 mois à compter du 1^{er} janvier 2023, renouvelable 1 fois maximum.

Les marchés concernés sont :

➤ **Marchés de travaux raccordement 2022 - Avenant n° 4 : Evolution des prix 2023**

Objet	Secteurs géographiques	Attributaire
Lot 1a : Bessin-Bocage	CC Isigny Omaha Intercom, CC de Bayeux Intercom, CC de Seullès Terre et Mer, CC Pré-Bocage intercom, CC Intercom de la Vire au Noireau	GARCZYNSKI TRAPLOIR OMEXOM + RESEAUX ENVIRONNEMENT SAS
Lot 2a : Caen La Mer et ses environs – Suisse Normande et Pays de Falaise	CU Caen-la-Mer, CC Vallée de l'Orne et de l'Odon, CC Cingal Suisse Normande, CC du Pays de Falaise	GARCZYNSKI TRAPLOIR OMEXOM + RESEAUX ENVIRONNEMENT SAS
Lot 3 : Pays d'Auge Nord et Pays d'Auge Sud	CC Normandie Cabourg Pays d'Auge, CC Val-Ès-Dunes, CC Cœur-Côte-Fleurie, CC du Pays d'Honfleur et Beuzeville, CC Terre d'Auge, CA de Lisieux-Normandie	RESEAUX ENVIRONNEMENT SAS

➤ **Marchés de travaux réseaux 2022 - Avenant n°5 : Evolution des prix 2023**

Objet	Secteurs géographiques	Attributaire
Lot 1A : Travaux aériens Calvados	Tout le département du Calvados	SPIE CITYNETWORKS
Lot 11A : Travaux souterrains CC Val Es Dunes - CU Caen la Mer Centre et Est	CC Val Es Dunes - CU Caen la Mer Centre et Est	EIFFAGE
Lot 3 : Travaux souterrains CC Isigny-Omaha Intercom	CC Isigny-Omaha Intercom	STURNO + TEIM
Lot 4 : Travaux souterrains CC Bayeux Intercom	CC Bayeux Intercom	STURNO + TEIM
Lot 5 : Travaux souterrains CC Seullès Terre et Mer	CC Seullès Terre et Mer	STEPELEC
Lot 6 : Travaux souterrains CC Cœur de Nacre - CU Caen la Mer Ouest	CC Cœur de Nacre - CU Caen la Mer Ouest	GARCZYNSKI TRAPLOIR OMEXOM
Lot 7 : Travaux souterrains CC Normandie Cabourg Pays d'Auge - CU Caen la Mer Nord	CC Normandie Cabourg Pays d'Auge - CU Caen la Mer Nord	GARCZYNSKI TRAPLOIR OMEXOM
Lot 8 : Travaux souterrains CC Cœur Côte Fleurie - CC du Pays d'Honfleur et Beuzeville	CC Cœur Côte Fleurie - CC du Pays d'Honfleur et Beuzeville	SPIE CITYNETWORKS + RESEAUX ENVIRONNEMENT
Lot 9 : Travaux souterrains CC Terre d'Auge	CC Terre d'Auge	TRP NORMANDIE
Lot 10 : Travaux souterrains CA Lisieux Normandie	CA Lisieux Normandie	STEPELEC
Lot 12 : Travaux souterrains CC du Pays de FALAISE	CC du Pays de FALAISE	SORAPEL + SATO
Lot 13 : Travaux souterrains CC Cingal Suisse Normande	CC Cingal Suisse Normande	STEPELEC
Lot 14 : Travaux souterrains CC Vallées de l'Orne et de l'Odon - CU Caen la Mer Sud	CC Vallées de l'Orne et de l'Odon - CU Caen la Mer Sud	SORAPEL + SATO
Lot 15 : Travaux souterrains CC Intercom de la Vire au Noireau	CC Intercom de la Vire au Noireau	STURNO + TEIM
Lot 16 : Travaux souterrains CC Pré-Bocage Intercom	CC Pré-Bocage Intercom	STEPELEC

Délibération : selon les avis émis par la Commission d'Appel d'Offres respectivement du 15 novembre et du 2 décembre 2022, il appartiendra au Bureau Syndical :

- de statuer sur les projets d'avenants proposés ;
- de charger Mme la Présidente de la mise en œuvre de ces décisions et de l'autoriser à signer tout acte s'y rapportant.

○ Reconductions de marchés

Marché / Lot	Titulaire	Durée	Prise d'effet	Fin maxi	Recon-duction 2023
Acquisition, exploitation & maintenance d'une solution logicielle de rédaction et de suivi des marchés publics	SIS MARCHES	24 mois reconductible 1 x 24 mois	31/03/2020	30/03/2024	1
Fourniture de mats d'éclairage public	METALOGALVA	12 mois reconductible 3 x 12 mois	16/02/2022	15/02/2026	1
Réalisation d'études de substitution des équipements de production de chaleur des bâtiments publics	BEST ENERGIES (lot 1)	12 mois reconductible 1 x 12 mois	03/03/2022	01/03/2024	Reconduction non nécessaire car aucun besoin à venir
	CDC Conseil (lots 2 et 3)				

○ Sous-traitances

Dans le cadre de ses marchés de travaux et de l'énergie, le SDEC ÉNERGIE a été saisi des demandes de sous-traitances suivantes pour 2022 ou 2023 :

Marchés	Lots	Titulaire	Sous-Traitant	Nature des prestations sous-traitées	Montant HT
Travaux aériens et souterrains	Lot 6 : CC Cœur de Nacre	GARCZYNSKI TRAPLOIR	LR2 ELECTRICITE	Petits travaux électriques sur les réseaux aériens et souterrains (2022)	1 000 €
	Lot 7 : CC Normandie-Cabourg				1 000 €
Lot 1A : Bessin Bocage	1 000 €				
Lot 2A Caen la mer et ses environs - Suisse Normande et Pays de Falaise	1 000 €				
Travaux aériens et souterrains	Lot 12 CC Pays de Falaise	SORAPEL SATO	SARL Denis LEFEVRE TP	Travaux de réfection de voirie (2023)	50 000 €
	Lot 14 CC Vallée de l'Orne et de l'Odon - CU CAEN LA MER SUD				50 000 €
Travaux aériens et souterrains	Lot 5 CC Seules Terre et Mer	STEPELEC	EDTPE	Dépose et pose de supports béton, bois et métal sur les communes de Cully - Ver sur mer - Ste croix sur mer - Loucelles (2022)	16 000 €
	Lot 10 CA Lisieux Normandie			Dépose et pose de supports béton, bois et métal sur les communes de Fumichon et Cocquainvilliers (2022)	6 500 €

5. ADHESIONS ET TRANSFERTS DE COMPETENCES

➤ Adhésion de la commune de Mondeville au SDEC ÉNERGIE

Après la Communauté de communes Bayeux Intercom et la commune de Colombelles, c'est au tour de la Commune de Mondeville de solliciter son adhésion au SDEC ÉNERGIE pour le transfert de sa compétence « Eclairage Public ».

Celle-ci a, en effet, délibéré en ce sens le 16 novembre dernier.

Cette demande d'adhésion sera soumise à l'approbation du Comité Syndical du 15 décembre prochain. Les collectivités membres du SDEC ÉNERGIE devront ensuite se prononcer dans un délai de 3 mois, à compter de la réception de la délibération du Syndicat.

Le Préfet pourra, une fois la majorité qualifiée requise obtenue (2/3 des membres représentant 1/2 de la population totale ou 1/2 des membres représentant 2/3 de la population), publier un arrêté actant définitivement cette adhésion et ce transfert de compétence.

Pour rappel, dans le cas d'une adhésion, l'absence de délibération d'une collectivité vaut avis favorable.

A noter que l'arrêté préfectoral relatif à l'adhésion de la commune de Colombelles au SDEC ÉNERGIE sera publié début décembre.

Le Bureau Syndical devra se prononcer sur cette demande d'adhésion et de transfert de compétence, avant qu'elle soit soumise à l'approbation du Comité Syndical, le 15 décembre prochain.

➤ Transferts de compétences :

Conformément aux dispositions de l'article 5.2 des statuts du SDEC ÉNERGIE, applicables au 1^{er} janvier 2017, il sera proposé au Bureau Syndical de se prononcer sur les demandes de transferts des compétences suivantes, enregistrées depuis le Bureau Syndical du 4 novembre 2022 :

○ **Compétence « Signalisation Lumineuse »**

Collectivité	Date de la délibération
SAINT-MARTIN-AUX-CHARTRAINS	3 octobre 2022

La commune ne possédant pas d'actif relevant de la compétence « Signalisation Lumineuse », il sera proposé de fixer la valeur du patrimoine à 0 € à la date du transfert.

○ **Compétence « IRVE »**

Collectivité	Date de la délibération
CERNAY	13 octobre 2022
COMMES	
MONDRAINVILLE	27 octobre 2022
FONTENAY-LE-MARMION	7 novembre 2022
SAINT-HYMER	
BANVILLE	22 novembre 2022

Ces six communes ne possédant pas d'actif relevant de la compétence « Infrastructures de recharge pour véhicules électriques, hybrides, à hydrogène rechargeables », il sera proposé de fixer la valeur du patrimoine à 0 € à la date de ces transferts.

○ **Compétence « Energies Renouvelables »**

Collectivité	Date de la délibération	Projet
SOULEUVRE-EN-BOCAGE	6 octobre 2022	Mise en place d'une chaufferie bois énergie alimentant en chaleur la bibliothèque, le local associatif et culturel, l'ancienne cantine servant de salle de restauration pour le pôle « enfance jeunesse », les bâtiments du pôle « enfance jeunesse », la mairie déléguée de Béný-Bocage avec sa salle des mariages ainsi que le siège de la commune.

La commune de Souleuvre-en-Bocage ne possédant pas d'actif relevant de la compétence « Energies Renouvelables », il sera proposé de fixer la valeur du patrimoine à 0 € à la date du transfert.

Délibération : il appartiendra au Bureau Syndical :

- d'accepter le transfert de la compétence « Signalisation Lumineuse », visée à l'article 3.6 des statuts du SDEC ÉNERGIE, pour la commune de Saint-Martin-aux-Chartrains ;
- de dire que la valeur de l'actif à la date du transfert de la compétence « Signalisation Lumineuse », de la commune de Saint-Martin-aux-Chartrains s'élève à 0 € ;
- d'accepter le transfert de la compétence « Infrastructures de charge pour véhicules électriques, hybrides, à hydrogène rechargeables - IRVE », visée à l'article 3.6 des statuts du SDEC ÉNERGIE, pour les communes de Banville, de Cernay, de Commes, de Fontenay-le-Marmion, de Mondrainville et de Saint-Hymer ;
- de dire que la valeur de l'actif à la date du transfert de la compétence « Infrastructures de charge pour véhicules électriques, hybrides, à hydrogène rechargeables - IRVE », des communes de Banville, de Cernay, de Commes, de Fontenay-le-Marmion, de Mondrainville et de Saint-Hymer s'élève à 0 € ;
- d'accepter le transfert de la compétence « Energies renouvelables », visée à l'article 3.8 des statuts du SDEC ÉNERGIE, de la commune de Souleuvre-en-Bocage ;
- de dire que la valeur de l'actif à la date du transfert de la compétence « Energies Renouvelables », de la commune de Souleuvre-en-Bocage s'élève à 0 € ;
- de décider de mettre en œuvre ces transferts de compétences, tant sur les aspects patrimoniaux, financiers et techniques et de réviser tous les contrats qui y sont attachés ;
- de charger Mme la Présidente de la mise en œuvre de ces décisions et de l'autoriser à signer tout acte s'y rapportant.

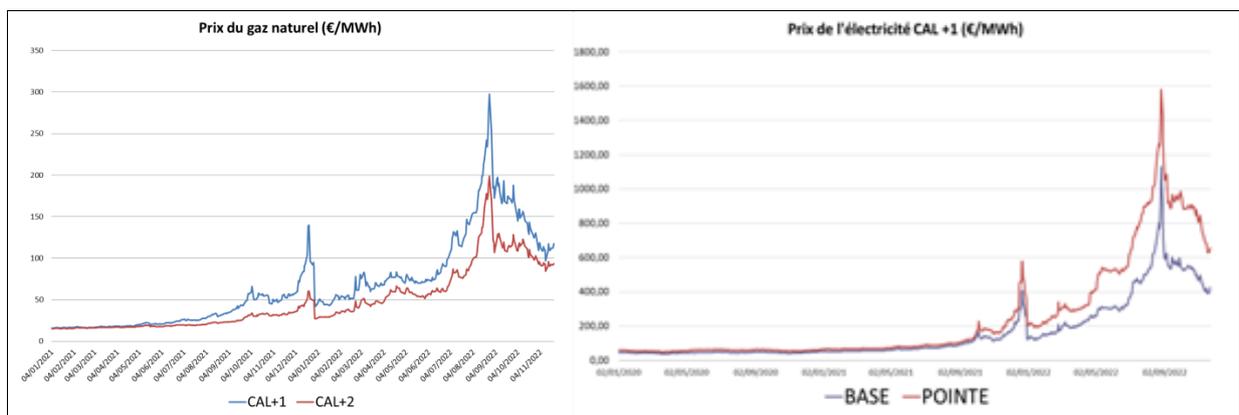
6. ACTUALITES

➤ Flambée des prix de l'énergie

Depuis le dernier Bureau Syndical du 4 novembre, la question de l'impact dans le budget des collectivités et des ménages et de manière plus général sur l'économie du pays, de la flambée des prix de l'énergie est toujours aussi prégnante.

Il sera proposé de revenir en séance sur cette actualité marquée en particulier par :

- Une tendance plutôt baissière des marchés de l'énergie :



- EDF ne devrait désormais plus être en mesure d'atteindre l'objectif fixé par le gouvernement de 45 réacteurs disponibles au 1^{er} janvier. L'énergéticien recense toujours 26 infrastructures à l'arrêt sur les 56 qui constituent son parc nucléaire et ne progresse pas dans son calendrier de relance.
- La Commission européenne présentera sa réforme des marchés de l'électricité au 1^{er} trimestre 2023 ; cette réforme vise le découplage des factures des consommateurs des prix de la technologie marginale.
- Le gouvernement français a mis en œuvre, pour 2022, des aides aux entreprises les plus impactées par la flambée des prix de l'énergie, dispositif prolongé jusqu'au 31 décembre 2023. Dans ce panel d'aides, certaines concernent les **collectivités territoriales, hôpitaux, universités et associations** :
 - Ces structures ayant un compteur électrique d'une puissance supérieure à 36 kVA, bénéficieront d'un « **amortisseur d'électricité** » qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2023. Cet « amortisseur d'électricité » prévoit la prise en charge par l'État d'une partie de leur facture d'électricité soumise au prix du marché de gros.
 - Ce dispositif est activé dès lors que le prix du MWh de référence pour la part d'approvisionnement sur le marché du contrat est supérieur à 325 euros. Concrètement, il se traduira par une aide forfaitaire sur 25 % de la consommation d'électricité, afin de compenser l'écart entre le prix plancher de 325 €/MWh et un prix plafond fixé à 800 €/MWh.
 - Ce mécanisme permettra aux collectivités concernées de bénéficier d'une aide maximale d'environ 120 €/MWh. Aucune démarche à faire, ce montant sera déduit directement de sa facture d'électricité.
- DSP GAZ : fragilité économique de ces DSP au regard de l'augmentation des tarifs.

- Antargaz : suite à la flambée des prix du gaz sur cette DSP de 2008 alimentée en gaz naturel, mais non éligible au bouclier tarifaire, une réunion s'est tenue le lundi 24 octobre 2022 avec les représentants d'ANTARGAZ ENERGIES et les maires concernés de Mondrainville, Grainville-sur-Odon et Cricqueboeuf :
 - Modalités de fixation du prix du gaz naturel et son actualisation (*la CRE aurait acté une évolution à la baisse des tarifs - Bouclier Tarifaire ?*)
 - Possibilité d'obtenir des délais de paiement pour leurs administrés
 - Demande d'un geste commercial de la part du fournisseur Antargaz
 - Elargissement de la liste des fournisseurs pour les particuliers

- Litige avec EDF sur BPU lots 1 et 4 du MS2 – 2022/2023
 - Saisine du Tribunal Administratif par EDF le 8 août : demande de versement de 3.5 M€ au SDEC ÉNERGIE pour 2022 ou imprévision
 - Courrier au Préfet pour médiation juridique

- Retour aux TRV en 2023 pour les contrats <36 Kva et pour certaines collectivités (<10ETP et Recettes < 2M€) ; en cours de simulation :
 - Marché EkWateur : 13 membres sur 22 potentiellement,
 - Marché PLUM : 6 membres sur 16 potentiellement.

- Accord-cadre 2024 pour la période 2024/2027 en cours de rédaction.

➤ **Mobilité**

La concertation engagée en mai dernier pour la mise en place d'un Schéma Directeur Départemental pour les Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques – SD IRVE - s'est poursuivie en octobre et novembre par l'organisation de 15 réunions de travail, sectorisées à l'échelle des EPCI, auxquelles les communes de ces territoires étaient invitées à participer.

Le mardi 6 décembre, à la CCI Caen Normandie, se tiendra la 3^{ème} réunion plénière regroupant l'ensemble des parties prenantes de ce projet pour une restitution de cette concertation et la présentation des esquisses du futur Schéma Directeur des IRVE.

Concomitamment, nous avons engagé, avec le concours d'un cabinet juridique et financier, des études prospectives du futur mode de gestion de cette compétence à l'aulne d'un déploiement massif de ces infrastructures de recharge.

A ce stade, il avait été envisagé notamment de saisir le Comité Syndical du 15 décembre 2022 pour que des orientations sur le futur mode de gestion soient décidées.

Pour rappel, cette étude portait sur :

- L'analyse juridique et financière du mode de gestion actuel en régie ;
- L'analyse juridique des modes de gestion alternatifs ;
- Le business plan du mode de gestion préconisé.

En l'état, les livrables déjà produits de cette étude restant à consolider et les enjeux stratégiques pour le syndicat étant majeurs, il a été décidé de reporter la saisine du Comité Syndical de décembre 2022 à un Comité Syndical de 2023.

Ce report va permettre de mettre en perspective notamment les conclusions de la concertation sur le SD IRVE, les conclusions de l'étude juridique et financière, l'impact des initiatives privées qui se développent ou les enjeux tarifaires et d'aménagement du territoire. Nous reviendrons en séance sur ce dossier.

➤ **Composition des commissions consultatives**

○ **Commission Consultative pour la Transition Energétique (CCTE)**

Pour rappel, la Commission Consultative paritaire pour la Transition Energétique a été mise en place par décision du Comité Syndical du 17 décembre 2015, conformément aux dispositions de l'article 198 de la loi de Transition Energétique pour une croissance verte.

En application de l'article 2 de son règlement intérieur, la commission consultative est composée de deux collèges constitués chacun à parité de représentants :

- du SDEC ÉNERGIE,
- des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre (FP), inclus en tout ou partie dans le périmètre de la concession d'électricité du SDEC ÉNERGIE.

Le collège des EPCI à FP est constitué de 2 représentants désignés par chacun des EPCI à FP, soit un total de 32 membres. A l'occasion du renouvellement des instances des différentes communautés de communes du département, chacune d'entre elles a ainsi communiqué au Syndicat les noms de leurs deux représentants.

Le nombre de représentants désignés par le SDEC ÉNERGIE est équivalent au nombre total de représentants des EPCI à FP, soit 32 membres.

Depuis le Comité Syndical du 17 décembre 2020 ayant acté la composition de cette commission suite au renouvellement général des mandats, le SDEC ÉNERGIE a enregistré la démission de Monsieur Bertil SMORGRAV, représentant du collège de Normandie Cabourg Pays-d'Auge.

La Commission Locale d'Énergie de Normandie Cabourg Pays-d'Auge ayant procédé à l'élection de son remplaçant au sein du Comité Syndical, le 7 octobre dernier, le Comité Syndical du 15 décembre prochain pourra désigner son nouveau représentant à la CCTE parmi les membres de ce collège de nouveau complet.

Il sera proposé au Bureau Syndical de soumettre la nouvelle liste complète de représentants du collège « SDEC ÉNERGIE » au Comité Syndical du 15 décembre prochain.

○ **Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)**

Pour rappel, la CCSPL (Commission Consultative des Services Publics Locaux) est une instance destinée à favoriser l'information et l'expression des citoyens sur la gestion des services publics locaux.

Elle est réglementairement constituée et consultée pour émettre un avis sur le principe de délégation de service public et pour examiner tous les ans les bilans d'activité des délégataires (art. L.1413-1 du CGCT).

Outre la Présidente du SDEC ÉNERGIE, sa Présidente, la commission comprend des membres de l'assemblée délibérante et des représentants d'associations locales, nommés par l'assemblée délibérante.

Suite au renouvellement général des mandats de 2020, le Comité Syndical du 13 octobre 2020 a ainsi nommé ses représentants à la CCSPL et installé les représentants proposés par les associations locales.

Considérant la démission de Messieurs Jean-Marie BERNARD et Thierry SAVARY, respectivement représentants titulaire et suppléant de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Normandie, il sera proposé d'acter leur remplacement par MM. Bruno CHOIX et Laurent CHERON, et de soumettre au Comité Syndical du 15 décembre prochain, la composition de la CCSPL comme suit :

Représentants titulaires du SDEC ÉNERGIE	Représentants suppléants du SDEC ÉNERGIE
M. Philippe LAGALLE	M. Patrice GERMAIN
M. Cédric POISSON	Mme Nadine LAMBINET-PELLE
M. Jean-Luc GUILLOUARD	Mme Catherine FLEURY
Mme Anne-Marie BAREAU	M. Denis CHÉRON
M. Rémi BOUGAULT	

Associations locales	Membres Titulaires	Membres Suppléants
Union départementale de la CLCV du Calvados	M. Pierre VILAIN	M. Moïse RENIER
Fédération départementale Familles Rurales du Calvados	M. Jean-Louis LHOTELLIER	M. Benoit PÉPIN
Union Fédérale des consommateurs « Que Choisir »	M. Jean DUMORTIER	
Groupement Régional des Associations de protection de l'Environnement	M. Michel HORN	M. Brahim BOUFROU
Chambre d'Agriculture du Calvados	M. Xavier HAY	
Chambre de Métiers et de l'Artisanat Interdépartementale Calvados - Orne	M. Bruno CHOIX	M. Laurent CHERON
CCI Caen Normandie	Mme Frédérique BLONDEL	

Il appartiendra au Bureau Syndical de se prononcer sur cette proposition avant qu'elle ne soit soumise à l'approbation du Comité Syndical du 15 décembre 2022.

➤ **Ordre du jour du Comité Syndical du 15 décembre 2022**

Le prochain Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE se réunira le jeudi 15 décembre 2022 à 14h00, dans la salle Normandie de la CCI Caen Normandie à Saint-Contest.

Son ordre du jour prévisionnel est le suivant :

Actualités du syndicat		<ul style="list-style-type: none"> - Accueil des 5 nouveaux représentants élus à l'occasion des CLE 2022, - Approbation du PV du Comité Syndical du 6 octobre 2022, - Compte-rendu des décisions de la Présidente, - Demandes d'adhésions et état des transferts de compétences, - Agenda du Comité Syndical.
Intérêt commun	Assemblées	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à jour de la composition des commissions consultatives (CCTE et CCSPL), - Election d'un représentant du collège de la Communauté Urbaine Caen la mer au Bureau Syndical, en remplacement de Patrick JEANNENEZ.
	Finances	<ul style="list-style-type: none"> - Budget Principal et budget annexe « Mobilité » - Décisions Modificatives - Ouverture des crédits d'investissement avant les votes des 3 budgets primitifs 2023, - Attribution d'une subvention d'équilibre 2022 pour le budget annexe « MD », - Financement des participations des membres aux travaux par fonds de concours.
	Transition Energie	<ul style="list-style-type: none"> - Résultat de l'appel à projets PROGRES pour le financement de travaux de rénovation énergétique (1)
	Electricité	<ul style="list-style-type: none"> - Avenant n° 4 au Cahier des charges - Schéma directeur des investissements et PPI 2023/2026 (2) - Renouvellement de 10 conventions (Article 8, PCT, Contrôle, Terme I, Cartographie moyenne échelle, Valorisation, Echanges, Eplan, TST, Zone de qualité prioritaire)
Intérêt spécifique	Gaz	<ul style="list-style-type: none"> - Avenant n° 20 : évolution du périmètre du contrat historique.

1 : Le résultat de cet AAP fera l'objet d'une manifestation en présence des maires des communes lauréates et des partenaires institutionnels concernés

2 : Comme le prévoit le cahier des charges, il appartient à ENEDIS de présenter le PPI 2023/2026

➤ Echéances fin 2022 et 1^{er} semestre 2023

- **La commission d'Appel d'Offres** se tiendra le 2 décembre de 9h00 à 9h30 dans les locaux du syndicat.
- **Le Comité Technique**, constitués de représentants d'élus du Bureau Syndical et d'agents, initialement programmé le mardi 29 novembre 2022 à 9h00 est reporté. Avec les élections professionnelles du jeudi 8 décembre 2022, cette instance paritaire disparaît pour être remplacée par le Comité Social Territorial (CST) qui se réunira le mardi 24 janvier 2023 de 9h15 à 11h.
- **La Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)**, également initialement prévue le mardi 29 novembre 2022 à 10h30, se réunira à l'issue du Comité Social Territorial, le mardi 24 janvier 2023 de 11h à 12h.

- **Un atelier de la Fabrique énergétique** sur les filières locales bois énergies face à la crise énergétique est proposé le mercredi 30 novembre 2022, de 9h à 12h, à la mairie des Monceaux (à côté de Lisieux).
- **Les 3^{èmes} rencontres régionales de la méthanisation** auront lieu le jeudi 1^{er} décembre 2022 à l'abbaye du Valasse (76).
- **TEN** : La conférence des Présidents se tiendra le jeudi 8 décembre de 14h30 à 16h00 dans les locaux du SDEC ÉNERGIE. Pour rappel, le séminaire TEN/REGION est prévu le matin de 10h00 à 12h00 à l'Abbaye aux Dames.

Le planning des échéances du 1^{er} semestre 2023, mis à jour, sera remis en séance.

II. TRAVAUX DES COMMISSIONS

ADMINISTRATION GENERALE, FINANCES, CARTOGRAPHIE ET USAGES NUMERIQUES

M. Philippe LAGALLE, 1^{er} Vice-Président en charge de l'administration générale, des finances, de la cartographie et des usages numériques, présentera les travaux de la commission, réunie le 22 novembre 2022 et qui nécessitent délibérations du Bureau et du Comité Syndical.

➤ Achats / Marchés publics

7. PRINCIPALES OBLIGATIONS APPLICABLES DANS LE CADRE DE LA PASSATION DES MARCHES PUBLICS EN MAPA

Dans le cadre de la gestion de ses commandes, et en tenant compte de l'évolution des seuils de passation des marchés publics, le SDEC ÉNERGIE a souhaité élaborer un document faisant état des principales obligations pour les marchés dont le montant est inférieur au seuil de publicité et de mise en concurrence (pièces de la consultation, publicité, délai de consultation, possibilité de négocier, etc...).

Ce document, retraçant les principales obligations, couvre les marchés de fournitures, de services et de travaux.

Proposé en **annexe 3 p 75**, il a vocation à remplacer le document voté initialement au Bureau Syndical du 9 juillet 2021.

Délibération : il appartiendra au Bureau Syndical :

- *d'adopter le document « Principales obligations applicables dans le cadre de la passation des marchés publics dont le montant est inférieur au seuil de publicité et de mise en concurrence », annexé à la présente délibération, annulant et remplaçant les dispositions de la délibération n° 2021-05-BS-DB-05 du Bureau Syndical du 9 juillet 2021 ;*
- *de charger Mme la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autoriser à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

➤ **Finances**

8. BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE « ENR » - DECISIONS MODIFICATIVES

○ **Budget principal 2022 :**

❖ **Décision modificative n°1**

Il sera proposé, au vote du Comité Syndical, une 1^{ère} décision modificative du budget principal primitif 2022 pour tenir compte d'une insuffisance de crédits pour les dépenses d'investissements pour l'article 13182 qui porte sur le remboursement de tiers privés dans le cadre de travaux de raccordement.

Cette décision modificative n°1 modifie les inscriptions comptables comme suit :

Section	Sens	Chapitre	Article	Montant de l'article avant ajustement	Montant de l'ajustement	Montant de l'article après ajustement
Investissement	Dépense	23	2315	26 862 638,15€	-25 000€	26 837 638,15€
Investissement	Dépense	13	13182	5 000€	+25 000€	30 000€

Il sera proposé aux membres du Bureau Syndical de soumettre cette 1^{ère} proposition de décision modificative du budget principal primitif 2022 au vote du Comité Syndical du 15 décembre 2022.

❖ **Décision modificative n°2**

Il sera proposé, au vote du Comité Syndical, une 2^{ème} décision modificative du budget principal primitif 2022 pour tenir compte d'une insuffisance de crédits pour les dépenses d'investissements pour l'article 4581621 qui concerne le financement des travaux de génie civil (engagés en 2021), dans le cadre d'effacement de réseaux, pour le compte d'une collectivité sans transfert de compétences au SDEC ÉNERGIE.

Cette décision modificative n°2 modifie les inscriptions comptables comme suit :

Section	Sens	Chapitre	Article	Montant de l'article avant ajustement	Montant de l'ajustement	Montant de l'article après ajustement
Investissement	Dépense	23	2315	26 837 638,15€	-300 000€	26 537 638,15€
Investissement	Dépense	4581	4581621	347 728,52€	+300 000€	647 728,52€

Il sera proposé aux membres du Bureau Syndical de soumettre cette 2^{ème} proposition de décision modificative du budget principal primitif 2022 au vote du Comité Syndical du 15 décembre 2022.

❖ **Décision modificative n°3**

Il sera proposé, au vote du Comité Syndical, une 3ème décision modificative du budget principal primitif 2022 pour tenir compte d'une insuffisance de crédits pour les dépenses d'investissements pour l'article 4581622 qui concerne le financement des travaux de génie civil (engagés en 2022), dans le cadre d'effacement de réseaux, pour le compte d'une collectivité sans transfert de compétences au SDEC ÉNERGIE.

Cette décision modificative n°3 modifie les inscriptions comptables comme suit :

Section	Sens	Chapitre	Article	Montant de l'article avant ajustement	Montant de l'ajustement	Montant de l'article après ajustement
Investissement	Dépense	23	2315	26 537 638,15€	-300 000€	26 237 638,15€
Investissement	Dépense	4581	4581622	100 000€	+300 000€	400 000€

Il sera proposé aux membres du Bureau Syndical de soumettre cette 3ème proposition de décision modificative du budget principal primitif 2022 au vote du Comité Syndical du 15 décembre 2022.

○ **Budget annexe « Mobilité Durable » 2022 :**

❖ **Décision modificative n°1**

Il sera proposé, au vote du Comité Syndical, une 1ère décision modificative du budget annexe primitif « Mobilité Durable » 2022 pour tenir compte d'une insuffisance de crédits pour les dépenses de fonctionnement pour l'article 61561 qui porte sur les frais de maintenance des IRVE supérieurs aux prévisions en raison d'une forte hausse des coûts de production.

Cette décision modificative n°1 modifie les inscriptions comptables comme suit :

Section	Sens	Chapitre	Article	Montant de l'article avant ajustement	Montant de l'ajustement	Montant de l'article après ajustement
Fonctionnement	Recette	70	707	390 000 €	+50 000 €	440 000 €
Fonctionnement	Dépense	011	61561	140 000 €	+50 000 €	190 000 €

Il sera proposé aux membres du Bureau Syndical de soumettre cette 1ère proposition de décision modificative du budget annexe primitif « Mobilité Durable » 2022 au vote du Comité Syndical du 15 décembre 2022.

❖ **Décision modificative n°2**

Il sera proposé, au vote du Comité Syndical, une seconde décision modificative du budget annexe primitif « Mobilité Durable » 2022 pour tenir compte d'une insuffisance de crédits pour les dépenses d'investissement pour l'article 2031 qui concerne les frais d'étude du prestataire retenu pour l'élaboration du Schéma Directeur des IRVE, coordonné par le SDEC ÉNERGIE.

Cette décision modificative n°2 modifie les inscriptions comptables comme suit :

Section	Sens	Chapitre	Article	Montant de l'article avant ajustement	Montant de l'ajustement	Montant de l'article après ajustement
Investissement	Dépense	23	2315	800 000 €	-50 000 €	750 000 €
Investissement	Dépense	20	2031	14 500 €	+50 000 €	64 500 €

Il sera proposé aux membres du Bureau Syndical de soumettre cette 2ème proposition de décision modificative du budget annexe primitif « Mobilité Durable » 2022 au vote du Comité Syndical du 15 décembre 2022.

9. OUVERTURE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DES BUDGETS 2023

L'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose en substance que, jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif d'une collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater :

- les dépenses de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'exercice N-1,
- les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et à l'exclusion également des restes à réaliser et des reports. L'autorisation mentionnée ci-avant, précise le montant et l'affectation des crédits,

Pour les dépenses à caractère pluriannuel, incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des services antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Cette disposition permet la continuité de l'engagement des investissements entre le 1^{er} janvier 2023 et la date du vote des budgets, prévue le 30 mars 2023.

Pour 2023, le montant et l'utilisation des crédits d'investissement avant le vote des budgets sont les suivants :

Budget principal

Chapitre / Article	Intitulé	Budget Primitif 2022 avec virement de crédits	Crédits d'investissement 2023 utilisables avant le vote du budget
Chapitre 13		30 000,00	7 500,00
13182	Subvention tiers	30 000,00	7 500,00
Chapitre 20		812 358,11	203 089,53
2031	Frais d'étude	50 000,00	12 500,00
20414821	Subventions versées aux communes - compétence Electricité	15 000,00	3 750,00
20414822	Subventions versées aux communes - compétence Gaz	20 000,00	5 000,00
20414823	Subventions versées aux communes - compétence TE (hors ACTEE)	135 000,00	33 750,00
20414824	Subventions versées aux communes - compétence TE (ACTEE)	100 000,00	25 000,00
20414825	Subventions versées aux gpts communes - compétence TE	30 000,00	7 500,00
20422	Subventions versées à des tiers privés - compétence Solidarité	20 000,00	5 000,00
20422	Subventions versées à des tiers privés	180 000,00	45 000,00
2051	Logiciels informatique	262 358,11	65 589,53
Chapitre 21		1 649 611,94	412 402,99
21318	Construction de bâtiments publics - compétence TE (réseau chaleur)	854 611,94	213 652,99
21351	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	350 000,00	87 500,00
21828	Matériel de transport	250 000,00	62 500,00
21838	Matériel de bureau et matériel informatique	110 000,00	27 500,00
21848	Mobilier	70 000,00	17 500,00
2188	Autres immobilisations corporelles	15 000,00	3 750,00
Chapitre 23		28 782 919,84	7 190 729,96
2315	Travaux Réseaux	17 375 000,00	4 343 750,00
23152	Travaux Stations Hydrogène	50 000,00	12 500,00
2317	Travaux Réseaux éclairage et signalisation lumineuse mis à disposition	10 837 919,84	2 709 479,96
238	Avances forfaitaires sur marchés	500 000,00	125 000,00
Chapitre 26		200 000,00	50 000,00
261	Participations et créances rattachées à des participations	200 000,00	50 000,00

Chapitre 4581		2 300 000,00	575 000,00
4581620	Travaux sous mandat Génie civil 2020	50 000,00	12 500,00
4581621	Travaux sous mandat Génie civil 2021	600 000,00	150 000,00
4581622	Travaux sous mandat Génie civil 2022	400 000,00	100 000,00
4581820	Travaux sous mandat Eclairage 2020	50 000,00	12 500,00
4581821	Travaux sous mandat Eclairage 2021	300 000,00	75 000,00
4581822	Travaux sous mandat Eclairage 2022	100 000,00	25 000,00
4581920	Travaux sous mandat Electricité 2020	200 000,00	50 000,00
4581921	Travaux sous mandat Electricité 2021	200 000,00	50 000,00
4581922	Travaux sous mandat Electricité 2022	100 000,00	25 000,00
4581	Transition énergétique ACTEE 2022	300 000,00	75 000,00

Budget annexe « ENR »

Article	Intitulé	Budget Primitif 2022, avec virement de crédits	Crédits d'investissement 2023 utilisables avant le vote du budget
Chapitre 23		701 487,78	175 371,95
2317	Immobilisations corporelles	696 487,78	174 121,95
238	Avances forfaitaires sur marchés	5 000,00	1 250,00

Budget annexe « Mobilité Durable »

Article	Intitulé	Budget Primitif 2022, avec virement de crédits	Crédits d'investissement 2023 utilisables avant le vote du budget
Chapitre 20		90 000,00	22 500,00
2031	Frais d'études	54 500,00	13 625,00
2051	Achat de logiciels informatiques	35 500,00	8 875,00
Chapitre 21		49 715,93	12 428,98
2188	Autre matériels	49 715,93	12 428,98
Chapitre 23		408 041,91	102 010,48
2315	Immobilisations corporelles	408 041,91	102 010,48

Afin d'assurer le bon fonctionnement des services, il sera proposé aux membres du Bureau Syndical de soumettre au vote du Comité Syndical du 15 décembre 2022, l'application de ces dispositions, avant le vote des budgets 2023.

10. SUBVENTIONS D'ÉQUILIBRE DU BUDGET ANNEXE « MOBILITE DURABLE »

L'article L.2224.1 et 2 du Code général des collectivités territoriales, applicable au SDEC ÉNERGIE, fait obligation d'équilibrer en recettes et en dépenses le budget des services à caractère industriel ou commercial et interdit toute prise en charge, par le budget principal de la collectivité, de dépenses afférentes à ces services.

Toutefois, il autorise des dérogations au principe d'équilibre dans les trois éventualités suivantes :

1. si des exigences conduisent la collectivité à imposer des contraintes particulières ;
2. si le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'utilisateurs, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs ;
3. si lorsque, après la période de réglementation des prix, la suppression de toute prise en charge par le budget de la commune aurait pour conséquence une hausse excessive des tarifs.

Compte tenu du caractère spécifique des activités de la régie à autonomie financière « Mobilité durable » (nouveaux services, modèle économique à consolider, recettes insuffisantes pour couvrir les dépenses) le résultat de la section de fonctionnement est déficitaire.

Dans ce contexte, la commission proposera au Bureau Syndical de soumettre au Comité Syndical l'attribution d'une subvention d'équilibre de la section de fonctionnement.

Son montant prévisionnel sera communiqué en séance pour être au plus juste des comptes définitifs.

Il sera proposé au Bureau Syndical de soumettre cette proposition de subvention d'équilibre du budget annexe « Mobilité Durable » au Comité Syndical du 15 décembre 2022.

11. FINANCEMENT PAR FONDS DE CONCOURS

Par délibérations en date du 18 décembre 2014 et du 17 décembre 2015, le Comité Syndical a validé le principe de financement de la part à charge des collectivités par recours au fonds de concours, pour toutes les collectivités qui le souhaitent.

La mise en œuvre du fonds de concours réclame, des collectivités concernées et du SDEC ÉNERGIE, une délibération concordante pour chacun des dossiers pour lesquels ce financement est sollicité.

Le Comité Syndical du 15 décembre prochain devra se prononcer sur les 78 nouveaux projets présentés depuis le Comité Syndical du 6 octobre 2022, proposés en **annexe 4 p 76**, pour un montant total de 2 310 544,90 €.

Il sera proposé au Bureau Syndical de soumettre cette nouvelle liste au Comité Syndical du 15 décembre 2022.

➤ **Ressources Humaines**

12. COMITE SOCIAL TERRITORIAL

Pour rappel, la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 institue le Comité Social Territorial (CST), nouvelle instance unique issue de la fusion des Comités Techniques (CT) et des Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT).

Cette instance sera mise en place à l'issue des prochaines élections professionnelles des représentants du personnel qui auront lieu le 8 décembre dans les locaux du SDEC ÉNERGIE (vote à l'urne et par correspondance le cas échéant).

La liste électorale dédiée au CST a été communiquée aux agents et affichée le 6 octobre dernier et mise à jour le 25 octobre pour l'intégration du dernier recrutement intervenu entre temps.

Une seule liste complète de candidats a été déposée le 27 octobre :

	NOM Prénom	Grade	Service
1	LAURENT Elise	Rédacteur Territorial	Eclairage public et signalisation lumineuse
2	THOMAS François	Ingénieur	Système d'information
3	SALAÛN Océane	Technicien principal	Transition Energétique
4	DEWILDE Henri	Technicien	Système d'information
5	DESPRE Aurélien	Technicien principal	Transition Energétique
6	BORDE Mickaël	Technicien principal	Eclairage public et signalisation lumineuse

Pour ce qui concerne la représentation de la collectivité, il sera proposé au Bureau Syndical de valider la composition de ce collège sur proposition de la Présidente avant qu'elle ne prenne son arrêté :

Titulaires	Suppléants
Catherine GOURNEY-LECONTE	Hervé GUIMBRETIERE
Philippe LAGALLE	Jean-Luc GUILLOUARD
Jean LEPAULMIER	Henri GIRARD

13. REMBOURSEMENT DES FRAIS DE REPAS DES AGENTS

Pour rappel, les montants de prise en charge des frais de repas des agents dans le cadre de leurs missions (déjeuners et dîners, à l'exception des petits-déjeuners, pris en charge dans le cadre des nuitées) sont fixés et mis à jour par arrêté ministériel.

En outre, malgré le caractère forfaitaire de ces montants, les collectivités et établissements publics locaux sont autorisés à instaurer, par délibération, un remboursement au réel, dans la limite du plafond prévu pour le remboursement forfaitaire, sur production de justificatifs de paiement (factures, tickets) auprès de l'ordonnateur de la collectivité.

A noter que le montant de prise en charge fixé par arrêté est, à ce jour, de 17,50 euros et, que la présentation d'une demande de remboursement de frais de repas par un agent implique la déduction du nombre de repas concernés sur l'attribution mensuelle des titres restaurant.

Par ailleurs, les agents bénéficiant de la gratuité des repas ne peuvent bénéficier d'une indemnité de repas.

Délibération : il appartiendra au Bureau Syndical :

- de décider d'instaurer un remboursement au réel des frais de repas exposés à l'occasion des déplacements professionnels en dehors de la résidence administrative et de la résidence familiale, dans la limite du plafond prévu pour le remboursement forfaitaire ;
- de dire que la dépense sera imputée au chapitre 011, compte 6251, du budget principal,
- de charger Mme la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autoriser à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

14. GRATIFICATION DES STAGIAIRES

Pour accompagner et offrir une première expérience professionnelle aux étudiants de l'enseignement supérieur, le SDEC ÉNERGIE accueille régulièrement en stage dans le cadre de leur cursus de formation.

La réglementation en vigueur prévoit l'obligation d'une gratification pour les stagiaires dont la durée du stage est supérieure à deux mois (soit l'équivalent de 44 jours à 7 heures par jour, ou encore à partir de la 309e heure, au cours de la même année scolaire ou universitaire, même si sa présence n'est pas continue) et autorise la gratification pour ceux, ayant donné pleine et entière satisfaction sur une période inférieure à deux mois.

Dans ce contexte et pour récompenser également les stagiaires présents pour une durée inférieure à deux mois, le Bureau Syndical du 2 juillet 2010 a fixé les conditions de délivrance de cette gratification selon leur évaluation.

Pour rappel, la gratification minimale à un stagiaire de l'enseignement supérieur est calculée par référence à un taux réglementaire appliqué au plafond horaire de sécurité sociale. Pour information, le taux en vigueur, actuellement étant de 15 % de ce plafond, cela représente une gratification horaire de 3,90 euros en 2022.

Il sera proposé d'appliquer ce même taux en vigueur aux stagiaires de moins de deux mois, à l'appréciation de l'autorité territoriale en fonction des résultats de l'évaluation du stage et par référence à la durée horaire du stage.

Délibération : il appartiendra au Bureau Syndical :

- de décider le versement d'une gratification aux stagiaires réalisant un stage de plus de deux mois sur la base du taux en vigueur applicable au plafond de sécurité sociale en vigueur ;
- d'autoriser la Présidente à verser une gratification aux stagiaires réalisant un stage d'une durée inférieure à deux mois, dès lors qu'ils ont donné pleine et entière satisfaction, sous réserve d'évaluation favorable par le maître de stage, sur la base du taux applicable au plafond de sécurité sociale en vigueur (annule et remplace les dispositions de la délibération n°2010-05/BS/DB-04 du Bureau Syndical du 2 juillet 2010) ;
- de dire que la dépense sera imputée au chapitre 012, compte 6218, du budget principal,
- de charger Mme la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autoriser à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

15. AJUSTEMENT DU TABLEAU DES EFFECTIFS 2022

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou établissement et il appartient au Bureau Syndical, par délégation du Comité Syndical, de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Ainsi, afin d'adapter le dimensionnement des services aux activités, le Bureau Syndical du 23 septembre dernier a acté l'ouverture d'un poste d'assistant transition énergétique à temps complet au grade de rédacteur (catégorie B).

Considérant qu'à l'issue de la procédure de recrutement, le candidat retenu est un agent titulaire, relevant du grade d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe (catégorie C), il convient d'ajuster la dernière mise à jour du tableau des effectifs 2022 en ouvrant le poste existant au grade correspondant.

Il sera donc proposé au Bureau Syndical l'ouverture du poste d'assistant transition énergétique au grade d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe.

Délibération : il appartiendra au Bureau Syndical :

- d'adopter la proposition de Mme la Présidente ;
- de décider l'ouverture, à compter du 1^{er} janvier 2023, d'un poste d'assistant transition énergétique à temps complet au grade d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe de la filière administrative ;
- de décider le maintien du poste de Rédacteur précédemment ouvert ;
- de décider de modifier le tableau des effectifs en conséquence (**annexe 5 p 80**) ;
- de dire que les dépenses seront imputées au chapitre 012 du budget principal ;
- de charger Mme la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

➤ Cartographie et usages numériques

16. POLITIQUE DE SECURITE DU SYSTEME D'INFORMATION PREVENTIVE ET CURATIVE

Depuis plusieurs mois, les établissements publics ainsi que les entreprises privées sont victimes de cyberattaques avec, comme conséquence, le blocage de l'ensemble des services et ressources numériques. Aujourd'hui, même les collectivités de taille modeste sont touchées par ces cyberattaques.

Le SDEC ÉNERGIE, après avoir réalisé une 1^{ère} évaluation des risques dans le cadre du SDSI en 2016, a commencé depuis janvier 2019, la mise en œuvre d'une Politique de Sécurité du Système d'Information (PSSI) avec notamment la nomination d'un Responsable de la Sécurité du Système d'Information (RSSI) et le déploiement de mesures de sécurité (gestion des mots de passe, matériel, logiciel et sensibilisation des utilisateurs par les actions de « fishing » notamment cette dernière année) afin de réduire le risque cyber.

Depuis 2019, des mesures complémentaires identifiées comme prioritaires lors de la PSSI (Protection des données sensibles/sensibilisation agent/Formation RSSI/gestion des sauvegardes/PRI/gestion des incidents/sécurisation des WIFI...) et d'autres mesures (politique de gestion des MDP/Antivirus EDR/Authentification forte pour accès distant/Passerelle de messagerie/...) ont été mises en œuvre.

Dans ce contexte de CYBERCRIMINALITE très tendu et afin de renforcer la politique de sécurité, il a été décidé de continuer à sensibiliser tous les agents du SDEC ÉNERGIE aux cybers menaces, par la mise en œuvre, dès novembre, du parcours CYBERSECURITE dans le cadre de France Relance en partenariat avec ANSSI – AUDIT + Actions avec un niveau de subvention de 90 000 €.

Par ailleurs, et en complément de ces mesures de prévention, le syndicat a décidé d'anticiper un plan d'action en cas d'attaque cyber avérée. Il s'agit de mesures qui organisent les actions à engager pour en minimiser les effets et permettent le retour à une situation normale.

Pour ce faire, il est constitué un groupe de travail CYBERSECURITE (Direction générale / service informatique et communication) pour définir :

- La cellule de crise à constituer,
- La conduite à tenir en cas d'attaque,
- La stratégie de communication à tenir,
- Les actions à court ou moyen terme à mettre en place.

Dans ce cadre, il s'est avéré nécessaire de continuer nos actions de prévention, au travers des actions suivantes :

- Sécurisation des sauvegardes : étanchéité du serveur de sauvegardes pour se protéger des ransomware
- Sensibilisation des agents (mail d'information pour la conduite à tenir en cas d'attaque sur le poste client
- Formation par la gendarmerie fin novembre de l'ensemble du personnel du Syndicat.

Pour cette dernière formation (4 sessions de formations dispensées à titre gracieux) par la Gendarmerie, il sera proposé d'attribuer une subvention à hauteur de 500 € au profit de l'association des cadets de la gendarmerie du Calvados.

Délibération : il appartiendra au Bureau Syndical :

- d'approuver l'attribution d'une subvention à hauteur de 500 € au profit de l'association des cadets de la gendarmerie du Calvados pour les 4 sessions de formations dispensées à titre gracieux ;
- de dire que la dépense sera imputée au chapitre 6574 du budget principal ;
- de charger Mme la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

CONCESSIONS ELECTRICITE ET GAZ

M. Rémi BOUGAULT, 2^{ème} Vice-Président en charge des concessions électricité et gaz, présentera les travaux de la commission, réunie le 22 novembre 2022 et qui nécessitent délibérations du Comité Syndical.

➤ Concession Electricité

17. PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2023/2026 ET CONVENTIONS ASSOCIEES

Comme rappelé au Bureau Syndical du 4 novembre dernier, Enedis, EDF et le SDEC ÉNERGIE ont conclu, le 29 juin 2018, une convention de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente.

L'article 11 du cahier des charges, annexé à cette convention, prévoit l'élaboration de programmes pluriannuels d'investissements, d'une durée de quatre ans, fixant les objectifs du concessionnaire en termes d'investissements délibérés.

Le premier PPI 2019/2022 arrive à son terme le 31 décembre 2022.

Les parties se sont donc rapprochées dans le courant de l'année 2022 afin d'actualiser les données du diagnostic technique, d'établir un bilan des investissements effectivement réalisés au titre du 1^{er} PPI et de s'entendre sur un nouveau PPI pour la période 2023/2026 qui devra être présentées au Comité Syndical du 15 décembre 2022 pour délibération.

Les conclusions de la négociation seront présentées en séance en vue de l'adoption par le prochain Comité Syndical, des 10 conventions suivantes, associées à ce nouveau programme :

Conventions		Objet
1	Article 8	Fixe le montant et les modalités de versement de la participation du concessionnaire aux travaux d'intégration des ouvrages dans l'environnement.
2	PCT	Fixe les modalités liées au paiement de la Part couverte par le Tarif (PCT).
3	Contrôle	Fixe au principal les modalités pratiques de la mission annuelle de contrôle et la transmission de certaines données.
4	Terme I	Fixe la nature des investissements de transition énergétique (terme I) entrant dans le calcul de la Redevance R2.
5	Cartographie moyenne échelle	Résilie la précédente convention, Définit les modalités de mise à disposition des données cartographiques au format numérique.
6	Convention de valorisation VRG (Valorisation des Remises Gratuites des ouvrages)	Fixe les modalités d'échanges dans la cadre de la valorisation comptable des ouvrages.
7	Convention d'échanges dans le cadre des travaux réalisés par le SDEC ENERGIE	Fixe les échanges dont le cadre des travaux réalisés par le Syndicat.
8	Convention « eplan »	Détermine les modalités de mise à disposition de la plateforme « eplan ».
9	TST - Travaux sous tension	Fixe les modalités spécifiques de coordination entre les parties notamment dans le cadre des travaux sous tension.
10	Zone de qualité prioritaire	Fixe un objectif qualitatif sur un Le Pays d'auge étendu.

En sus de ces 10 conventions, il est prévu un avenant n° 4 à la Convention de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente qui :

- actualise le diagnostic technique et les orientations de développement du schéma directeur des investissements au vu de la mise en œuvre du PPI 2019/2022,
- présente un bilan provisoire du PPI 2019/2022,
- détermine le second PPI 2023/2026,
- modifie et complète certaines valeurs repères du schéma directeur des investissements,

- actualise les données de l'article 17 de l'annexe 1 et de l'annexe 9 du cahier des charges reproduisant la convention relative à la cartographie à moyenne échelle des ouvrages du réseau public de distribution de la concession du SDEC ÉNERGIE,
- modifie les dispositions de l'article 12 de l'annexe 2A1.

Ces projets de conventions et d'avenant n°4 seront mis à disposition des membres du Comité Syndical, dès le 29 novembre 2022, conformément aux dispositions de l'article L.1411-7 DU CGCT.

Il appartiendra au Bureau Syndical de se prononcer sur ces projets avant qu'ils ne soient soumis à l'approbation du Comité Syndical du 15 décembre 2022.

➤ **Concessions Gaz**

18. AVENANT N° 20 AU CONTRAT DE CONCESSION HISTORIQUE GRDF

Cet avenant n° 20 a pour objet de modifier le périmètre du contrat historique GRDF.

En effet, suite aux transferts en 2022 de la compétence d'autorité organisatrice de la distribution de gaz au SDEC ÉNERGIE pour les communes de :

Commune	Date du contrat de concession	Date de délibération du Bureau Syndical actant ce transfert
Vire Normandie, commune nouvelle, pour le périmètre des communes déléguées de : - Roullours, - Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont, - Vaudry, - Vire	9 février 1999, 25 mai 1999, 12 février 1997 11 octobre 2000	21 janvier 2022
Douvres-la-Délivrande	1er mars 1997	21 janvier 2022
Bellengreville	30 novembre 1998	11 mars 2022
Lisieux	7 février 1997	3 juin 2022
Ouilly-le-Vicomte	7 décembre 1998	3 juin 2022
Houlgate	26 janvier 2000	4 novembre 2022

Il sera proposé la conclusion d'un avenant n°20 ayant pour objet d'élargir le périmètre de la convention de concession syndicale en date du 17 décembre 1997 aux territoires de ces communes.

Cet avenant entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2023, il sera mis fin automatiquement aux contrats de concession signés avec ces communes et il permettra de préciser que la redevance de fonctionnement « R1 » sera calculée en fonction du nombre de sous-groupes de communes contiguës comprises dans le nouveau périmètre créé.

Ce projet d'avenant joint en **annexe 6 p 81** sera mis à disposition des membres du Comité Syndical, dès le 29 novembre 2022, conformément aux dispositions de l'article L.1411-7 DU CGCT.

Il appartiendra au Bureau Syndical de se prononcer sur ce projet d'avenant avant qu'il ne soit soumis à l'approbation du Comité Syndical du 15 décembre 2022.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

M. Jean-Yves HEURTIN, 3^{ème} Vice-Président en charge du développement économique, présentera les travaux de la commission, réunie le 17 novembre 2022 et qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical.

19. AIDES AUX EXTENSIONS POUR ACTIVITES ECONOMIQUES ET OUVRAGES COMMUNAUX, INTERCOMMUNAUX

La liste des dossiers, susceptibles de bénéficier d'aides aux travaux liés au développement du réseau, est jointe en **annexe 7 p 86**.

Délibération : il appartiendra au Bureau Syndical :

- d'autoriser la contribution financière du SDEC ÉNERGIE pour ces 4 projets proposés pour un montant de 228 008,41 € HT pour les extensions du réseau, les projets relevant d'activités économiques et d'ouvrages communaux et intercommunaux et ce, dans les conditions définies par les Comités Syndicaux des 1^{er} avril 2021 (barème des extensions de réseaux électriques) et 24 mars 2022 (contributions et aides financières) ;
- de dire que les participations des pétitionnaires ou des collectivités seront imputées à l'article 13182 - Subventions Tiers - du Budget Principal ;
- de charger Mme la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autoriser à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

20. AIDES AUX EXTENSIONS POUR SITES PRIVÉS

La liste des dossiers, susceptibles de bénéficier d'aides aux extensions pour sites privés, est jointe en **annexe 8 p 87**.

Délibération : il appartiendra au Bureau Syndical :

- d'autoriser la contribution financière du SDEC ÉNERGIE pour ces 7 projets proposés pour un montant de 143 843,25 € HT pour les extensions du réseau et de 3 500 € pour le renforcement du réseau, les projets relevant de sites privés et ce, dans les conditions définies par les Comités Syndicaux des 1^{er} avril 2021 (barème des extensions de réseaux électriques) et 24 mars 2022 (contributions et aides financières) ;

- de dire que les participations des pétitionnaires et des communes seront imputées à l'article 13182 - Subventions Tiers du Budget Principal ;
- de charger Mme la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autoriser à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

RELATIONS USAGERS ET PRECARITE ENERGETIQUE

M. Cédric POISSON, 4^{ème} Vice-Président en charge des relations usagers et de la précarité énergétique, présentera les travaux de la commission, réunie le 17 novembre 2022 et qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical.

21. SOUTIENS FINANCIERS A LA RENOVATION ENERGETIQUE

Dans le cadre des conventions qui lient le SDEC ÉNERGIE aux différents opérateurs agissant pour lutter contre la précarité énergétique, il sera proposé aux membres du Bureau Syndical, de se prononcer sur les demandes d'aides reçues de SOLIHA.

Au regard de l'urgence sociale, la commission proposera de se prononcer, comme suit, pour l'attribution des aides sollicitées :

Commune	Travaux de maîtrise de l'énergie éligibles	Montant des travaux TTC	Gain énergétique	DPE		Montant de l'aide proposée*
				Avant Tvx	Après Tvx	
LANGRUNE-SUR-MER	<ul style="list-style-type: none"> - Remplacement des fenêtres et porte-fenêtres - Installation d'une pompe à chaleur Air/ air 	34 180 €	67 %	G	D	2 250 €
LISIEUX	<ul style="list-style-type: none"> - Remplacement de la porte d'entrée - Isolation intérieure des murs et des combles - Installation d'une VMC 	40 806 €	47 %	G	E	2 350 €

* Frais de gestion de 250 € de l'opérateur SOLIHA inclus.

Délibération : il appartiendra au Bureau Syndical :

- d'approuver l'attribution d'une aide de 2 250 € pour le dossier situé sur la commune de Langrune-sur-Mer ;
- d'approuver l'attribution d'une aide de 2 350 € pour le dossier situé sur la commune de Lisieux ;
- de dire que les dépenses seront imputées à l'article 20422 - Subventions versées à des tiers privés - compétence Solidarité - dans le cadre des conventions de partenariat liant respectivement le SDEC ÉNERGIE et SOLIHA en date du 8 février 2022 ;
- d'autoriser Mme la Présidente à mettre en œuvre cette décision et l'autoriser à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

TRANSITION ENERGETIQUE

M. Marc LECERF, 5^{ème} Vice-Président en charge de la Transition énergétique, présentera les travaux de la commission, réunie le 21 novembre 2022 et qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical.

22. RESULTAT DE L'APPEL A PROJET PROGRES POUR LE FINANCEMENT DE TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE ET SUBVENTIONS

Pour rappel, dans un contexte d'envolée des prix de l'énergie, le syndicat, qui souhaite renforcer son soutien aux collectivités dans la rénovation énergétique de leurs bâtiments, a été lauréat du programme ACTEE2 (actions des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique) qui vise notamment à promouvoir le passage à l'acte dans la réalisation de travaux.

Les écoles (bâtiments parmi les plus consommateurs d'énergie) qui pèsent lourd dans la facture énergétique des collectivités, sont souvent soumises à l'obligation de rénovation du décret tertiaire, mais leur rénovation énergétique est moins aidée, notamment, par le Conseil Départemental du Calvados qui concentre ses aides par ailleurs.

Dans ce contexte, le Comité Syndical du 16 juin 2022 a annoncé le lancement de l'appel à projet « PROGRES » (PROGramme de Rénovation des Etablissements Scolaires) pour l'année 2022 visant à :

- soutenir financièrement les travaux de rénovation énergétique des écoles,
- apporter un accompagnement en faveur de comportements économes en énergie de la part des usagers du bâtiment.

A noter que, seules les collectivités suivantes étaient éligibles à cet appel à projet :

- les communes du département du Calvados,
- un syndicat ayant la compétence « établissement scolaire » (ex : SIVOS, SIVOM...) composé de communes membres du SDEC ÉNERGIE,
- un EPCI ayant la compétence « établissement scolaire », membre du SDEC ÉNERGIE.

Les collectivités candidates devaient se conformer au règlement validé par le Bureau Syndical du 8 juillet dernier, comprenant, notamment, les conditions d'éligibilité des projets et les dépenses éligibles. Le montant total dédié à cet appel à projet s'élève à 1 M€.

Les montants des aides proposées sont les suivants :

Collectivités hors Caen la mer	Collectivités de Caen la mer*
Aide de 30 % du montant HT des travaux éligibles dans la limite de 75 000 €**	Aide de 20 % du montant HT des travaux éligibles dans la limite de 50 000 €**

* en sus de cette aide, la CUCM valorise les CEE du projet et les reverse directement à la collectivité concernée

** soit un coût HT du projet subventionnable de 250 000 €

L'appel à projet a ainsi été lancé le 12 juillet 2022 avec une date limite de dépôt des candidatures fixée au 8 octobre 2022. La commission « Transition Énergétique » du 21 novembre avait la charge de désigner les lauréats.

13 candidatures, représentant 8 EPCI sur les 16 que compte le département, ont été réceptionnées :

- 10 de collectivités suivies en CEP (Anisy, Bernières-sur-Mer, Douvres la Délivrande, Evrecy, La Hoguette, Perrières, Quetteville, Ranville, Saint-Gatien-des-Bois et Moyaux).
- 3 du territoire de la Communauté Urbaine Caen la mer (Cambes-en-Plaine, Le Fresne-Camilly et Saint-Germain-la-Blanche-Herbe).

Sur ces 13 dossiers, 12 candidatures remplissaient les conditions attendues. Seul le dossier de Cambes-en-Plaine était irrecevable au motif de ne pas présenter d'audit énergétique et de ne pas être suivi par le service commun de la Communauté Urbaine. Les résultats qui seront présentés au Bureau Syndical se synthétisent comme suit :

COMMUNES	Montant des travaux	Subvention proposée	% de subvention
ANISY	134 561 €	40 368 €	30 %
BERNIERES SUR MER	286 091 €	75 000 €	26 %
CAMBES EN PLAINE	Non retenu	Non retenu	Non retenu
EVRECY	343 357 €	75 000 €	22 %
LE FRESNE CAMILLY (SEEJ)	217 400 €	43 480 €	20 %
LA HOGUETTE	153 970 €	46 191 €	30 %
MOYAUX	461 714 €	75 000 €	16 %
PERRIERES	138 975 €	41 693 €	30 %
QUETTEVILLE	142 890 €	42 867 €	30 %
RANVILLE	327 011 €	75 000 €	23 %
ST GATIEN DES BOIS	69 761 €	20 928 €	30 %
ST GERMAIN LA BLANCHE HERBE	555 300 €	50 000 €	9 %
DOUVRES LA DELIVRANDE	221 698 €	66 509 €	30 %
TOTAL	3 052 729 €	652 036 €	21 %

Délibération : il appartiendra au Bureau Syndical :

- d'approuver la liste des 12 lauréats de l'appel à projets ;
- d'accepter l'octroi des aides financières proposées pour un montant total de 652 036 € ;
- de dire que la dépense sera imputée à l'article 2041482 du budget principal du SDEC ÉNERGIE sous réserve du vote du budget 2023 ;
- de charger Mme la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autoriser à signer les conventions associées, ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

23. ADHESION AU CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE DE NIVEAU 3 – VIMONT

Par délibération en date du 7 novembre 2022, la commune de Vimont a émis le souhait d'adhérer au service de Conseil en Energie partagé de niveau 3 pour la rénovation de sa salle des fêtes.

Pour rappel, le service de Conseil en Energie Partagé de niveau 3 est en phase d'expérimentation. Il recouvre les missions suivantes :

- l'appui à l'obtention des aides financières mobilisables ;
- la préparation, la passation, la signature, après approbation du choix des attributaires, des marchés publics de maîtrise d'œuvre, de travaux, ainsi que le suivi de leur exécution et le paiement des marchés publics de travaux ;
- la réception des ouvrages réalisés ;
- le suivi de l'efficacité des travaux de rénovation.

La mise en œuvre de cet accompagnement CEP de niveau 3 est formalisée par une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage entre la commune de Vimont et le SDEC ÉNERGIE, jointe en **annexe 9 p 88**.

Conformément au guide des contributions et aides financières 2022, le coût d'adhésion au Conseil en Energie Partagé de niveau 3 s'élève à 5 % du montant HT de l'opération, estimé aujourd'hui à 264 647,24 € HT.

La contribution de la commune à l'adhésion au service de Conseil en Energie Partagé de niveau 3 est de 2 646,47 €.

Compte tenu de ces éléments, le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

DEPENSES (en €)		RECETTES (en €)	
Étude ou maîtrise d'œuvre	33 400 €	DETR/DSIL	105 850 €
Travaux	208 840 €	APCR rénovation énergétique	102 290 €
Autres dépenses	22 400 €		
	<i>s/t HT</i> 264 640 €	FCTVA	52 093 €
TVA	52 928 €	SDEC ÉNERGIE	10 585 €
Adhésion CEP niveau 3	13 232 €	Participation commune (Fonds propres et emprunts)	59 982 €
TOTAL	330 800 €	TOTAL	330 800 €

La commune, qui reste propriétaire des bâtiments communaux, sera chargée de récupérer la TVA par le biais du Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée.

Délibération : il appartiendra au Bureau Syndical :

- d'acter l'adhésion au CEP de niveau 3 de la commune de Vimont ;
- d'acter la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage correspondante ;
- d'acter le plan de financement prévisionnel du projet de rénovation énergétique, tel que présenté ci-dessus ;
- d'autoriser Mme la Présidente à solliciter les partenaires financiers pour l'obtention des subventions ;
- de charger Mme la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autoriser à signer ladite convention ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

24. PROTOCOLE D'ACCORD SEE YOU SUN

Le SDEC ÉNERGIE a engagé une stratégie pour massifier les projets de production d'énergie solaire photovoltaïque, et souhaite expérimenter un dispositif de tiers investissement en partenariat avec un développeur privé pour les projets de moyenne puissance entre 100 et 500kWc.

La démarche initiée dans le cadre de la Commission Consultative pour la Transition Énergétique vise à réaliser une opération groupée d'installations photovoltaïques dans le Calvados, sous la forme d'une grappe de projets.

La Société SEE YOU SUN est en phase avec la vision portée par le SDEC ÉNERGIE en matière de développement des énergies renouvelables et dispose d'une expertise confirmée en matière de développement, construction et exploitation d'installations photovoltaïques, dans le cadre d'une organisation spécifique sous forme de grappes de projets.

Le SDEC ENERGIE et SEE YOU SUN conviennent de mettre en place un partenariat visant la réalisation d'une grappe de projets photovoltaïques de moyenne puissance à l'échelle du Calvados.

Ce partenariat s'organise en deux phases distinctes :

- Une phase 1 encadrée par un protocole d'accord, objet de la présente délibération :
 - o Identification et étude technico/économique d'une grappe de projets photovoltaïques de moyenne puissance ;
 - o Etudes préalables à la création d'une SAS dédiée.
- Si les conclusions de la phase 1 sont positives, le Comité Syndical sera amené à se prononcer sur une seconde phase portant sur la création de la société de projets dédiée et à la réalisation/exploitation des projets identifiés en phase 1.

Le périmètre du protocole - phase 1- doit permettre :

- d'engager le repérage des projets et leur développement (études de faisabilité, maîtrise foncière...) pour une grappe de projets expérimentale de 1 MWc minimum. (Soit environ 1,5 millions d'euros de travaux qui seront financés à 80 % par l'emprunt). Le SDEC ENERGIE pourra décider de limiter les projets au nombre strictement nécessaire pour atteindre ce seuil.
- d'étudier les conditions juridiques et financières permettant la création d'une société dédiée pour porter la grappe de projets en phase de réalisation (statuts et pacte d'associés de cette société notamment). Les projets ne pourront entrer en phase « réalisation » qu'une fois la société créée.

Le protocole précise notamment les objectifs communs (ancrage territorial, appropriation locale, enjeux environnementaux...), les modèles économiques privilégiés (autoconsommation, vente de gré-à-gré...) et définit la répartition des rôles entre le SDEC ENERGIE et SEE YOU SUN d'ici la création de la société de projet, de la façon suivante :

- SDEC ENERGIE : repérage des projets, relation avec les collectivités, démarches de mise à disposition du foncier public,
- SEE YOU SUN : études techniques et économiques, démarches d'urbanisme, de raccordement, de contrat d'achat, construction, obtention des financements, exploitation et maintenance.

Le calendrier prévisionnel attaché à ce partenariat est le suivant :

- Phase 1 – Protocole d'accord :
 - o Etape 1 : signature du protocole d'accord suite au Bureau syndical du 2 décembre 2022
 - o Etape 2 / 1er trimestre 2023 : identification en concertation avec les EPCI volontaires, d'une grappe de projets répartis dans le Calvados, sur la base des travaux réalisés avec la CCTE (étude de potentiel)
 - o Etape 3 / 2ème semestre 2023 : après finalisation des études et confirmation de l'intérêt des projets ; saisine du Comité syndical du SDEC ENERGIE visant la création d'une SAS, sur la base du protocole d'accord.
- Phase 2 - Société de projets :
 - o Etape 4 / 2024 - si SAS créée : Réalisation / exploitation de la grappe de projets identifiée en phase 1 – protocole ;
 - o Elargissement de la démarche par la réalisation d'autres grappes de projets.

Ce protocole d'accord ne comprend pas d'engagement financier entre les deux partenaires. Il sera mis en ligne sous OXYAD, avec le projet de délibération, au plus tard le 29 novembre 2022.

Délibération : il appartiendra au Bureau Syndical :

- d'approuver la mise en place d'un partenariat avec la société SEE YOU SUN comme défini, ci-avant ;
- d'acter la première phase de ce partenariat sous forme d'un protocole d'accord, pour la mise en œuvre d'une grappe de projets photovoltaïques ;
- de charger Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ledit protocole d'accord ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant

TRAVAUX SUR LES RESEAUX PUBLICS D'ELECTRICITE

Monsieur Gérard POULAIN, 7^{ème} Vice-Président en charge des travaux sur les réseaux publics d'électricité, présentera les travaux de la commission réunie le 18 novembre 2022 qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical.

25. PROGRAMME DE RACCORDEMENT DU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE - 9^{EME} TRANCHE 2022

La commission proposera au Bureau Syndical une neuvième tranche de travaux 2022, pour le raccordement du réseau public d'électricité de 4 projets, portant sur un montant d'investissement de 53 759 € HT, consacrés aux extensions proprement dites.

La liste de ces 4 projets avec accord définitif des pétitionnaires est jointe en **annexe 10 p 99**.

Délibération : il appartiendra au Bureau Syndical :

- d'adopter la neuvième tranche de travaux 2022 de raccordement du réseau public d'électricité proposée (4 projets pour un montant total estimé à 53 759 € HT) ;
- de dire que les dépenses d'investissement seront imputées aux articles 2315 et 4581922 – Travaux Electricité du Budget Principal ;
- de charger Mme la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autoriser à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

26. PROGRAMME DE RACCORDEMENT DU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE – 2^{EME} TRANCHE 2023

La commission proposera au Bureau Syndical une deuxième tranche de travaux 2023, pour le raccordement du réseau public d'électricité de 18 projets, portant sur un montant d'investissement de 662 839 € HT, dont 99 405 € HT de renforcement nécessaire à 4 projets d'extension et 563 433 € HT consacrés aux extensions proprement dites.

La liste de ces 18 projets avec accord définitif des pétitionnaires est jointe en **annexe 11 p 100**.

Délibération : il appartiendra au Bureau Syndical :

- d'adopter la deuxième tranche de travaux 2023 de raccordement du réseau public d'électricité proposée (18 projets pour un montant total estimé à 662 839 € HT) ;
- de dire que les dépenses d'investissement seront imputées aux articles 2315 et 4581922- Travaux Electricité du Budget Principal ;
- de charger Mme la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autoriser à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

27. DELEGATIONS TEMPORAIRES DE MAITRISE D'OUVRAGE

➤ Conventions avec les lotisseurs privés pour la desserte intérieure de lotissements privés

Le Bureau Syndical devra se prononcer sur les conventions de délégations temporaires de maîtrise d'ouvrage, susceptibles d'être mises en œuvre pour réaliser la desserte intérieure du réseau de distribution public d'électricité de lotissements privés.

Ces différentes conventions sont toutes basées sur le modèle type de convention validé par le Bureau Syndical du 13 septembre 2019.

Les neuf conventions proposées au Bureau Syndical portent sur les dossiers suivants :

Commune	Désignation du projet	MOA délégué	Descriptif des travaux	Coût HT des travaux de desserte électrique
BARBEVILLE	Le Clos des Lavandières (15 lots)	SAS RAMSES	Pose de 257,80 ml de réseaux électriques BT souterrains.	28 515,57 €
CAMPIGNY	Les Ormes (11 lots)	SARL SOFA TP	Pose de 172,90 ml de réseaux électriques BT souterrains.	21 823,86 €
CLECY	Colonne Montant - Extension EPHAD (1 lot)	SAS FONCIARIANE	Colonne montante nécessaire au raccordement au réseau public d'électricité de chacun des logements.	9 789,55 €
CREULLY	Colonne Montante - Futur PSLA (1 lot)	CC SEULLES TERRE et MER	Colonne montante nécessaire au raccordement au réseau public d'électricité de chacun des locaux professionnels.	10 273,63 €
CRISTOT	Mme Odile GUERRIER et Agnès POIRET (13 lots)	Mme Odile GUERRIER et Agnès POIRET	Pose de 209,45 ml de réseaux électriques BT souterrains.	24 398,04 €
ELLON	Le Clos des Pommiers (13 lots)	SAS VESTAM	Pose de 200 ml de réseaux électriques BT souterrains.	23 914,49 €
ESQUAY-SUR-SEULLES	Quartier d'habitats individuels (25 lots)	SA ARKETYPE IMMOBILIER	Pose de 362,50 ml de réseaux électriques BT souterrains.	42 090,53 €
MAISONS	Le Clos du Carel (18 lots)	SAS LOTISSEMENT LE CLOS CAREL	Pose de 230 ml de réseaux électriques BT souterrains.	29 554,75 €
STE-HONORINE-DU-FAY	Résidence les Hêtres (11 lots)	SAS TERRABAT	Pose de 60,60 ml de réseau électrique BT souterrain.	14 886,65 €
TOTAL				205 247,07 €

Délibération : il appartiendra au Bureau Syndical :

- d'adopter les neuf conventions proposées permettant la réalisation par le lotisseur ou l'aménageur privé de la desserte intérieure du réseau public d'électricité en communes rurales, pour un montant total de 205 247,07 € ;
- de dire que les contributions des maîtres d'ouvrages délégués prévues à l'article 6 desdites conventions seront imputées à l'article 13182 du Budget Principal ;
- de charger Mme la Présidente ou son représentant de la mise en œuvre de cette décision et les autoriser à signer lesdites conventions ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

28. AVENANT N° 3 A LA CONVENTION CADRE LIANT LE SDEC ÉNERGIE ET ORANGE – LOCATION DU GENIE CIVIL

Le SDEC ÉNERGIE et ORANGE ont signé le 20 décembre 2002, une convention ayant pour objet d'organiser entre les parties, les modalités de coordination des opérations d'enfouissement d'ouvrages aériens existants. Celles-ci prévoyaient que le SDEC ÉNERGIE finance et reste propriétaire des infrastructures souterraines de communications électroniques créées et confiaient à ORANGE l'exploitation de ce Génie Civil. Des modalités financières fixaient, par ailleurs, les échanges financiers entre les parties.

La convention a été conclue pour une durée initiale de 15 ans.

A l'issue de cette période, il est apparu nécessaire de revisiter les termes de celle-ci et de redéfinir un nouvel équilibre financier. Un avenant a pour cela été signé le 15 mai 2018 pour une durée de 2 ans – 2018/2019.

Ce délai arrivant à échéance, les parties se sont entretenues, conformément à l'article 3 de l'avenant n° 1, sur les éventuelles évolutions à apporter aux termes de la convention et de son avenant.

Un avenant n° 2, signé le 31 mars 2020, a ainsi prorogé les termes de la convention du 20 décembre 2002 et de son avenant du 15 mai 2018, jusqu'au 31 décembre 2022.

Compte tenu de l'absence d'évolution notable des textes au niveau national traitant du sujet, les parties confirment leur intérêt à maintenir les termes des documents cités ci-dessus.

Le présent avenant n° 3 proposé, joint en **annexe 12 p 101**, confirme donc le périmètre, l'objet de la convention, et maintient le rapport entre le coût de location et le coût de l'exploitation du Génie Civil propriété du SDEC ÉNERGIE, précédemment établi à l'avenant n° 1.

Il est conclu pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2023, soit jusqu'au 31 décembre 2025.

Délibération : il appartiendra au Bureau Syndical :

- d'adopter l'avenant n° 3 à la convention cadre relative à la réalisation et à la mise à disposition d'ouvrages de génie civil dans le cadre d'opérations coordonnées de dissimulation de réseaux de télécommunications ;
- de charger Mme la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et de l'autoriser à signer ledit avenant ainsi que tous les actes et documents s'y rattachant.

29. GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE POSTES DE TRANSFORMATION, DE TRANSFORMATEURS, D'ARMOIRES DE COUPURE HTA ET D'ENVELOPPES DE POSTES DE TRANSFORMATION

Dans une démarche commune visant à permettre des économies d'échelle par la mutualisation des procédures de passation des marchés et par la massification des commandes, le SDEC ÉNERGIE, le SIEGE27 et le SDEM50, dont les besoins sont similaires, se sont rapprochés pour mutualiser leurs moyens sous la forme d'un groupement de commandes pour lancer une consultation commune pour l'achat commun de postes de transformation, de transformateurs, d'armoires de coupure HTA et d'enveloppes de postes de transformation.

La convention constitutive de groupement de commandes, proposée en **annexe 13 p 104**, entrera en vigueur dès sa signature par les trois parties jusqu'à la fin de l'accord-cadre.

Les parties désignent le SDEC ÉNERGIE, comme coordinateur de ce groupement.

Délibération : il appartiendra au Bureau Syndical :

- d'accepter d'être membre du groupement de commandes proposé avec le SIEGE27 et le SDEM50 pour la fourniture de postes de transformation, de transformateurs, d'armoires de coupure HTA et d'enveloppes de postes de transformation ;
- d'acter que le SDEC ÉNERGIE en sera le coordonnateur et qu'il n'appliquera pas de frais de gestion ;
- d'adopter la convention constitutive du groupement de commandes ;
- de charger Mme la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autoriser à signer ladite convention, ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

ECLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE

M. Jean LEPAULMIER, 8^{ème} Vice-Président en charge de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse, présentera les travaux de la commission réunie le 18 novembre 2022 qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical.

30. ECLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE – TRANCHES DE TRAVAUX 2022

➤ 7^{ème} tranche de Travaux 2022 < 40 k€ HT (48k€ TTC)

La commission présentera au Bureau Syndical la liste des opérations dont les coûts sont inférieurs au seuil de 40 k€ HT (48k€ TTC), **annexe 14 p 108**.

Programme travaux		Nombre de projets	Montant TTC
Eclairage Public	Extension / renouvellement	35	156 484 €
Signalisation lumineuse		4	11 169 €
Total		39	167 653 €

➤ **8ème tranche de Travaux 2022 > 40 k€ HT (48k€ TTC)**

La commission proposera au Bureau Syndical une huitième tranche de travaux 2022, pour la réalisation du programme d'extension et de renouvellement d'ouvrages pour un montant de 91 217 €.

Programme travaux	Commune	Localisation	Projet	Montant TTC
Extension / Renouvellement	CREULLY-SUR- SEULLES	CREULLY	Extension Eclairage cœur de bourg PSLA CHATEAU	91 217 €

Délibération : *il appartiendra au Bureau Syndical :*

- *d'adopter la huitième tranche de travaux d'éclairage public 2022 pour la réalisation de travaux d'extension et de renouvellement d'ouvrages pour un montant de 91 217 € TTC ;*
- *de dire que la dépense d'investissement sera imputée à l'article 2317 du Budget Principal - Travaux sur réseaux mis-à-disposition ;*
- *de charger Mme la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et de l'autoriser à signer tous les actes et documents s'y rattachant.*

31. AVENANT N° 1 A LA DELEGATION TEMPORAIRE DE MAITRISE D'OUVRAGE - BÉNOUVILLE

Par délibération en date du 15 juillet 2013, la commune de Bénouville a porté son choix sur l'aménageur « la SHEMA », pour la réalisation de l'aménagement de la ZAC du quartier du fond du pré », dans le cadre d'une concession d'aménagement.

En 2018, la commune de Bénouville a souhaité engager des travaux dans cette ZAC. A cet effet, elle a sollicité le SDEC ÉNERGIE pour reprendre temporairement la maîtrise d'ouvrage d'éclairage public (EP) pour desservir ce lotissement.

Une Délégation Temporaire de Maîtrise d'Ouvrage (DTMO) a ainsi été signée le 30 novembre 2018 pour une durée de 3 ans.

Les travaux définitifs d'éclairage public n'étant pas achevés à ce jour, il sera proposé de prolonger, par avenant (**annexe 15 p 109**), le délai de la convention de 3 ans, soit jusqu'au 30 novembre 2024.

Délibération : *il appartiendra au Bureau Syndical :*

- *d'accepter l'avenant n° 1 à la convention de délégation temporairement de maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public à la commune de Bénouville ;*
- *de dire que la dépense sera imputée à l'article 4581 - Travaux sous mandat Eclairage du Budget Principal ;*
- *de charger Mme la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ledit avenant, ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.*



32. POINT SUR LES DEMANDES DE CHANGEMENT D'HORAIRE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Pour rappel, suite à la demande de plusieurs collectivités adhérentes à la compétence « éclairage public » du SDEC ÉNERGIE souhaitant éteindre leurs réseaux la nuit afin de limiter l'impact des coûts de fonctionnement sur leur budget, le Bureau Syndical du 23 septembre dernier a décidé de ne pas appeler la contribution des collectivités prévue au guide des contributions et aides financières 2022, afférente au changement d'horaire pour extinction de nuit du réseau d'éclairage public.

Les communes ont jusqu'au 31 décembre 2022 pour adresser au SDEC ÉNERGIE leur demande.

Cette mesure est aujourd'hui victime de son succès puisque c'est plus de 50 % du parc des installations qui est concerné soit 2 300 armoires d'éclairage public sur lesquelles il faut intervenir pour opérer les changements d'horaires.

La prise en charge de cette prestation par le syndicat représente une économie totale pour les communes ayant eu recours à ces coupures de plus de 30 000 €.



PROCES-VERBAL DU BUREAU SYNDICAL DU VENDREDI 4 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 4 novembre à 10h00, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 28 novembre 2022, s'est réuni, en séance publique, au SDEC ÉNERGIE à Caen, dans l'espace Marcel RESTOUT, sous la présidence de Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Présidente.

Présents :

Monsieur BAIL Romain, Madame BAREAU Anne-Marie, Monsieur BOUGAULT Rémi, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur CAPOËN Philippe, Monsieur GERMAIN Patrice, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur GUIMBRETIÈRE Hervé, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LEPAULMIER Jean, Monsieur MALOISEL Gilles, Monsieur MORIN Christophe, Monsieur POULAIN Gérard.

Absents ou excusés :

Monsieur CHÉRON Denis, Madame FLEURY Catherine, Monsieur GUÉGUÉNIAT Franck, Monsieur GIRARD Henri, Monsieur JEANNENEZ Patrick, Madame LAMBINET-PELLE Nadine, Monsieur LECERF Marc, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur RUON Vincent.

Autres excusés ayant donné pouvoir : –

Etaient également présents, Monsieur DELIQUE Bruno, Directeur Général des Services et Mme DURAND Sylvie, Directrice du Département Concessions Electricité et Gaz.

Secrétaire de séance : Monsieur Rémi BOUGAULT a été nommé secrétaire de séance.

Le Bureau Syndical étant composé de 25 membres, Madame la Présidente constate le quorum par la présence de 16 membres et déclare la séance ouverte.

L'ordre du jour est conforme à la convocation :

COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE

- Approbation du procès-verbal du 23 septembre 2022
- Compte-rendu des décisions de la Présidente
- Compte-rendu des délégations
- Marchés Publics
- Adhésions et transferts de compétences
- Actualités (Flambée des prix de l'énergie, Contrôle de la CRC, Bilan des CLE 2022, Maison de l'Energie "Escape Game", Echéances).

TRAVAUX DES COMMISSIONS

Concessions électricité et gaz

- Protocole B - Actualisation de la valeur vénale des terrains situés hors zones constructibles
- Etat des négociations de renouvellement du plan pluriannuel d'investissement (PPI 2023/2026) et de 10 conventions

Développement économique

- Aides aux extensions pour activités économiques et ouvrages communaux, intercommunaux
- Aides aux extensions pour sites privés

Transition énergétique

- Adhésion au Conseil en Energie Partagé de niveau 3 – La Hoguette
- Accompagnement à la transition énergétique « PACTE » – CC Pré-Bocage Intercom

Mobilités bas carbone

- Demande d'aide régionale - Accompagnement à la décarbonation des déplacements des collectivités

Travaux sur les réseaux publics d'électricité

- Programme de raccordement du réseau public d'électricité - 8ème tranche 2022
- Programme de raccordement du réseau public d'électricité – 1ère tranche 2023
- Délégations Temporaires de Maîtrise d'Ouvrage

Eclairage public et signalisation lumineuse

- Eclairage public et Signalisation Lumineuse –Tranches de travaux 2022
- Avenant n° 3 à la Convention de renouvellement des installations éclairage public - OUISTREHAM

I - COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 23 SEPTEMBRE 2022

Madame la Présidente soumet aux membres du Bureau Syndical le procès-verbal de la réunion du 23 septembre 2022, qui leur a été transmis avec leur convocation (annexe 1 de la note de présentation).

Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal de la réunion du 23 septembre 2022 est approuvé.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS DE LA PRESIDENTE

Madame la Présidente rend compte des décisions qu'elle a prises, depuis le Bureau Syndical du 23 septembre dernier, en vertu de la délégation du Comité Syndical du 16 juin 2022, à savoir :

OBJET			
Transition énergétique	CCTE		Convention avec Enedis et la Fédération des CUMA Normandie Ouest
	Conseil en Energie Partagé	Niveau 1	Adhésion des communes de Beuvron-en-Auge (annule et remplace les dispositions de la décision n° 2022-DEC-35), Bonneville-la-Louvet et Fourneville
		Niveau 2	Adhésion des communes de Bonneville-la-Louvet, Fourneville et Saint-Pierre-des-Ifs
	Maison de l'Energie		Convention de partenariat avec l'association « Les Petits Débrouillards Grand Ouest » pour l'animation des ateliers pédagogiques de la Maison de l'Energie - année 2023
			Convention de partenariat avec le CPIE pour des animations pédagogiques - « Escape game - Mission énergie » de la Maison de l'Energie - année 2023
			Convention de partenariat avec l'association "La Marette" pour des animations pédagogiques de l'Escape game - Mission énergie de la Maison de l'Energie - année 2023
			Convention de partenariat pour le prêt de l'exposition nomade "2050" - Bayeux Intercom
	Aide financière dans le cadre de la convention « PACTE – CDC Vallées de l'Orne et de l'Odon » pour la réalisation du gisement potentiel des énergies renouvelables du type éolien et solaire à l'échelle du territoire		
Mobilité	Aide financière	Acquisition de deux vélos électriques par la commune de Mézidon Vallée d'Auge	

Le Bureau Syndical prend acte de l'ensemble des décisions présentées, publiées et mises en œuvre depuis la séance du Bureau Syndical du 23 septembre 2022.

COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS

Madame la Présidente rend compte des délégations qu'elle a reçues et notamment des dépenses effectuées depuis le Bureau Syndical du 23 septembre dernier.

La liste, jointe en annexe de ce procès-verbal, a été transmise aux élus préalablement à la réunion (annexe 2 de la note de présentation jointe à leur convocation).

Le Bureau Syndical prend acte de ces délégations.

MARCHES PUBLICS

○ Résultats de consultations, nécessitant délibération

Madame la Présidente invite Monsieur Bruno DELIQUE, Directeur Général des Services, à rendre compte des résultats suivants :

Objet	Type de procédure	Attributaire
Maintenance corrective et évolutive, prestations et fournitures complémentaires de MAPEO (groupement de commande avec le CD14 – coordonnateur)	Marché sans publicité ni mise en concurrence (droits d'exclusivité)	1SPATIAL

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *ACTE le rapport de la Présidente présenté en séance et joint en annexe 3 de la note explicative de synthèse adressée aux élus avec leur convocation ;*
- **DECIDE** *d'attribuer le marché à l'entreprise 1SPATIAL, pour une durée de 24 mois reconductible 1 fois pour 24 mois supplémentaires ;*
- **DIT** *que la dépense sera imputée à l'article 61563 du budget principal ;*
- **CHARGE** *Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et de tout acte s'y rapportant lorsque les crédits sont inscrits au budget, y compris tout éventuel avenant.*

○ Avenants ne nécessitant pas de délibération

Madame la Présidente invite Monsieur Bruno DELIQUE, Directeur Général des Services, à présenter les avenants suivants :

➤ **Construction d'une chaufferie bois et d'un réseau de distribution sur la commune de Landelles et Coupigny**

Entreprises	Marché	Objet de l'avenant	Observations
CORBIN	Lot 1 : Gros œuvre / Second œuvre	Avenant n°2 : modification de la date de prise d'effet du marché	Sans impact financier
MISSENARD	Lot 2 : Chauffage-Réseau-VRD	Avenant n°2 : modification de la date de prise d'effet du marché + prestations complémentaires	Impact financier faible : + 4 547,29 € HT

- **Maintenance et évolution informatique d'une solution logicielle de suivi des opérations de travaux du SDEC ÉNERGIE**

Entreprise	Marché	Objet de l'avenant	Observations
CIAT	Maintenance informatique du logiciel de suivi des travaux d'investissement	Avenant n° 1 : cession des activités de maintenance (droits et obligations) vers la société WIIAT	Sans impact financier

- **Marché public d'accompagnement – diagnostic organisationnel et des ressources humaines**

Entreprises	Marché	Objet de l'avenant	Observations
SPQR	Diagnostic organisationnel RH	Avenant n° 1 : prolongation de la durée du marché de 6 à 10 mois	Sans impact financier

Le Bureau Syndical prend acte de ces avenants.

- **Résultats de consultations, ne nécessitant pas de délibération (< à 25 000 € ou appel d'offres)**

Madame la Présidente invite Monsieur Bruno DELIQUE, Directeur Général des Services, à rendre compte des résultats suivants :

Objet du marché	Type de procédure	Attribitaire
Fourniture et mise en service d'un dispositif de vidéo-protection	Appel d'offres ouvert	SPIE City Networks
Carottage et diagnostic amiante et hydrocarbures aromatiques polycycliques dans les revêtements bitumineux pour les Syndicats d'Énergies Normands (groupement avec le TE61, SDEM 50, SDE76)		CHEVALIER DIAG
Hébergement et maintenance du portail web MAPEO (Groupement avec le CD14)	Marché sans publicité ni mise en concurrence	WeArePublic (Créateur d'image SARL)

Le Bureau Syndical prend acte de ces attributions.

- **Reconductions de marchés :**

Monsieur Bruno DELIQUE présente les reconductions de marchés :

- **Eclairage Public :**

Marché / Lot	Titulaire	Durée	Prise d'effet	Fin maxi	Reconduction 2023
Vérification des installations d'éclairage public, de signalisation lumineuse et des locaux du SDEC ÉNERGIE	DEKRA INDUSTRIAL	12 mois Reconductible 3 fois	01/01/2022	31/12/2025	1 ^{ère}
Maintenance du système de télésurveillance de carrefours à feux	GERTRUDE	12 mois Reconductible 3 fois	05/01/2021	04/01/2025	2 ^{ème}
Fourniture de mâts d'éclairage public	METALOGALVA	12 mois Reconductible 3 fois	16/02/2022	15/02/2026	1 ^{ère}

➤ Travaux raccordement 2022 :

Marché / Lot	Titulaire	Durée	Prise d'effet	Fin maxi	Recon-duction 2023
Lot 3 : Pays d'Auge Nord et Pays d'Auge Sud	RESEAUX ENVIRONNEMENT SAS	12 mois Reconductible 3 fois	01/01/2022	31/12/2025	1 ^{ère}

 ➤ Travaux aériens et souterrains 2022 :

Marché / Lot	Titulaire	Durée	Prise d'effet	Fin maxi	Recon-duction 2023
Lot 3 : Travaux souterrains CC Isigny-Omahia Intercom	STURNO + TEIM	12 mois Reconductible 3 fois	01/01/2022	31/12/2025	1 ^{ère}
Lot 4 : Travaux souterrains CC Bayeux Intercom					
Lot 5 : Travaux souterrains CC Seules Terre et Mer	STEPELEC				
Lot 6 : Travaux souterrains CC Cœur de Nacre - CU Caen la Mer Ouest	GARCZYNSKI TRAPLOIR OMEXOM				
Lot 7 : Travaux souterrains CC Normandie Cabourg Pays d'Auge - CU Caen la Mer Nord	SPIE CITYNETWORKS + RESEAUX ENVIRONNEMENT				
Lot 8 : Travaux souterrains CC Cœur Côte Fleurie - CC du Pays d'Honfleur et Beuzeville					
Lot 9 : Travaux souterrains CC Terre d'Auge	TRP NORMANDIE				
Lot 10 : Travaux souterrains CA Lisieux Normandie	STEPELEC				
Lot 12 : Travaux souterrains CC du Pays de Falaise	SORAPEL + SATO				
Lot 13 : Travaux souterrains CC Cingal Suisse Normande	STEPELEC				
Lot 14 : Travaux souterrains CC Vallées de l'Orne et de l'Odon - CU Caen la Mer Sud	SORAPEL + SATO				
Lot 15 : Travaux souterrains CC Intercom de la Vire au Noireau	STURNO + TEIM				
Lot 16 : Travaux souterrains CC Pré-Bocage Intercom	STEPELEC				

➤ **Marchés de l'énergie :**

Marché / Lot	Titulaire	Durée	Prise d'effet	Fin maxi	Recon- duction 2023
Vérification périodique réglementaire et prestations de maintenance préventive pour les installations photovoltaïques du SDEC ÉNERGIE	AVNOR	24 mois Reconductible 2 fois	01/01/2021	01/01/2025	1 ^{ère}
Entretien annuel et dépannage de 4 chaufferies à granulés et de leurs équipements annexes	VIRIA	12 mois Reconductible 3 fois	19/01/2022	18/01/2026	1 ^{ère}

 ➤ **Autres marchés :**

Marché / Lot	Titulaire	Durée	Prise d'effet	Fin maxi	Recon- duction 2023
Réparation et entretien du parc de véhicules légers et utilitaires du SDEC ÉNERGIE	LEROUX BROCHARD	12 mois Reconductible 3 fois	08/01/2020	07/01/2024	3 ^{ème}
Réparation et entretien du parc de véhicules légers et utilitaires du SDEC ÉNERGIE	RENAULT		08/01/2020	07/01/2024	3 ^{ème}
Maintenance & Evolutions informatiques d'une solution logicielle de suivi des opérations de travaux du SDEC ÉNERGIE	CIAT (nouveau titulaire : WIIAT)		06/02/2020	05/02/2024	3 ^{ème}
Prestations de nettoyage des locaux du SDEC ENERGIE	PREVOTEAU NETTOYAGES ET SERVICES		01/01/2021	31/12/2024	2 ^{ème}
Acquisition, exploitation & maintenance d'une solution logicielle de gestion financière	BERGER LEVRAULT	24 mois Reconductible 2 fois	05/01/2021	04/01/2025	1 ^{ère}
Entretien des espaces verts	APAEI CAEN (ESAT LEBISEY)	12 mois Reconductible 3 fois	07/01/2021	06/01/2025	2 ^{ème}
Décoration florale du SDEC ÉNERGIE & Fourniture de plantes diverses	FORTIER		28/01/2021	27/01/2025	2 ^{ème}
Marché public de services juridiques - actes authentiques	D&ASSOCIES		16/02/2022	15/02/2026	1 ^{ère}
Maintenance ascenseur	THYSSENKRUPP Caen		01/01/2022	31/12/2025	1 ^{ère}
Maintenance corrective et évolutive, prestations et fournitures complémentaires pour la solution logicielle ESRI	ESRI		24/02/2022	23/02/2024	1 ^{ère}

Le Bureau Syndical prend acte de ces reconductions de marchés.

○ **Sous-traitances :**

Dans le cadre de ses marchés de travaux et de l'énergie, le SDEC ÉNERGIE a été saisi des demandes de sous-traitances suivantes pour l'année 2022 :

Marchés	Lots	Titulaire	Sous-Traitant	Nature des prestations sous-traitées	Montant HT
Travaux aériens et souterrains 2022	LOT 9 - CC Terre d'Auge	TRP NORMANDIE	RESEAUX NORD INGENIERIE / RNI TP	Réalisation d'études	11 000 €
Construction d'une chaufferie bois et d'un réseau de distribution sur la commune de Landelles-et-Coupigny	Lot 2 : Chauffage- Réseau-VRD	MISSEWARD QUINT B	SAS SAUVE CALORIFUGE TUYAUTERIE GAINE	Pose d'un plan incliné pour le silo de la chaufferie de la salle de convivialité	4 470,49 €

Le Bureau Syndical prend acte de ces sous-traitances.

ADHESIONS ET TRANSFERTS DE COMPETENCES

➤ **Adhésions de la commune de Colombelles au SDEC ÉNERGIE**

Madame la Présidente rappelle que la commune de Colombelles a délibéré le 30 mai dernier afin d'adhérer au SDEC ÉNERGIE en vue de transférer au syndicat sa compétence « éclairage public ».

Le Comité Syndical, lors de sa séance du 16 juin 2022, a délibéré en faveur de cette adhésion et du transfert de la compétence « Eclairage Public » et une notification de cette décision a été adressée le 29 août dernier à l'ensemble des 525 collectivités membres du syndicat, pour que celles-ci s'expriment à leur tour sur cette demande.

Le processus d'adhésion nécessite l'avis favorable de la majorité qualifiée des membres du Syndicat qui sera atteinte par la délibération favorable des deux tiers des membres représentant la moitié de la population totale du syndicat ou par celle de la moitié des membres représentant deux tiers de la population totale.

Les collectivités membres disposent de 3 mois pour s'exprimer et devront donc émettre leur avis avant le 30 novembre ; l'absence de délibération dans ce délai valant avis favorable.

Madame la Présidente annonce que d'ores et déjà la majorité qualifiée est atteinte grâce au retour de 376 délibérations favorables, représentant 433 406 habitants.

A ce jour, une seule délibération défavorable a été enregistrée, représentant 2 911 habitants.

Le Préfet pourra publier son arrêté courant décembre pour une mise en œuvre du transfert au 1^{er} janvier 2023.

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

➤ **Transferts de compétences**

Conformément aux dispositions de l'article 5.2 des statuts du SDEC ÉNERGIE, applicables au 1^{er} janvier 2017, il est proposé au Bureau Syndical de se prononcer sur les demandes de transferts de compétence suivantes, enregistrées depuis le Bureau Syndical du 23 septembre 2022 :

➤ **Transfert de la compétence « GAZ »**

Collectivité	Date de la délibération	Convention
PENNEDEPIE	13/06/2022	Non desservie
HOULGATE	22/09/2022	Contrat historique GRDF

➤ **Transfert de la compétence « ECLAIRAGE PUBLIC »**

Collectivité	Date de la délibération	Option
ARGANCHY	19/09/2022	/

➤ **Transfert de la compétence « IRVE »**

Collectivité	Date de la délibération
GONNEVILLE-SUR-HONFLEUR	07/06/2022
AVENAY	22/06/2022

Ces deux communes ne possédant pas d'actif relevant de la compétence « Infrastructures de recharge pour véhicules électriques, hybrides, à hydrogène rechargeables », il sera proposé de fixer la valeur du patrimoine à 0 € à la date du transfert.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le transfert de la compétence « Gaz », visée à l'article 3.3 des statuts du SDEC ÉNERGIE, pour les communes de Pennedepie et d'Houlgate ;
- **ACCEPTE** le transfert de la compétence « Eclairage Public », visée à l'article 3.4 des statuts du SDEC ÉNERGIE, de la commune d'Arganchy ;
- **ACCEPTE** le transfert de la compétence « Infrastructures de charge pour véhicules électriques, hybrides, à hydrogène rechargeables - IRVE », visée à l'article 3.6 des statuts du SDEC ÉNERGIE, pour les communes de Gonnevill-sur-Honfleur et d'Avenay ;
- **DIT** que la valeur de l'actif à la date du transfert de la compétence « Infrastructures de charge pour véhicules électriques, hybrides, à hydrogène rechargeables - IRVE », des communes de Gonnevill-sur-Honfleur et d'Avenay s'élève à 0 € ;
- **DECIDE** de mettre en œuvre ces transferts de compétences, tant sur les aspects patrimoniaux, financiers et techniques et de réviser tous les contrats qui y sont attachés ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de ces décisions et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

ACTUALITES

➤ Flambée des prix de l'énergie

Dans le cadre du groupement de commandes d'achat d'électricité et de gaz que le SDEC ÉNERGIE coordonne pour plus de 500 membres, depuis le dernier bureau syndical plusieurs actions ont été engagées par le syndicat.

Il s'agit notamment :

- d'informer les collectivités membres du syndicat par courriers adressés début et fin octobre (dans le cadre de l'électricité achetée au titre de l'exercice de la compétence transférée « Eclairage public ») ;
- de relayer l'ensemble des informations sur le site internet du syndicat, dans le trimestriel « DIALOGUE » et au travers des médias : nombreux articles de presse et émission France 3 Normandie ;
- de sensibiliser les membres du groupement sur l'impact budgétaire 2023 de ces hausses tarifaires hors du commun dans le cadre des 7 CLE qui se sont tenues en octobre et de la réunion du mardi 25 octobre 2022 à la CCI, à laquelle avait été conviée l'ensemble des membres du groupement de commandes ;
- de sensibiliser et d'alerter les parlementaires et pouvoirs publics de la situation et de ces conséquences, en particulier, sur le niveau des investissements à venir (courrier et motion nationale FNCCR relayée localement) ;
- de saisir le Préfet du Calvados et le Député suppléant de Madame la Première ministre dans le cadre du différend avec EDF ;
- de rencontres avec des maires et le concessionnaire Antargaz pour sensibiliser ce fournisseur d'énergie à mettre en œuvre des réponses concrètes et adaptées pour les administrés de trois communes exposés à des factures énergétiques en très fortes augmentations.

Il faudra rapidement anticiper 2024 et après, par des actions fortes en matière d'accompagnement à l'efficacité énergétique des bâtiments publics, de production d'énergies renouvelables décollées des marchés d'achat d'énergie et de sensibilisation.

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

➤ Contrôle de la Cour Régionale des Comptes

Monsieur le Directeur Général rappelle que, le Comité Syndical du 16 juin 2022 avait été informé, que par courrier en date du 28 avril 2022, la Chambre Régionale des Comptes Normandie ouvrait une procédure de contrôle des comptes et de la gestion du syndicat pour les exercices 2017 à nos jours et le contrôle juridictionnel des comptes pour les exercices 2017 à 2020.

La procédure qui devrait s'étaler sur une période d'au moins douze mois, est en cours : le syndicat a produit, à la demande des magistrats et, à courte échéance, une importante quantité de documents portant sur les statuts du syndicat, sa gouvernance, ses finances et ressources humaines.

L'exercice des concessions, des compétences transférées, les actions en matière de transition énergétique et de mobilité bas carbone ainsi que les investissements sur les réseaux ont réclamé la production de fichiers et pièces justificatives en grande quantité.

En septembre, une liste de documents complémentaires a été exigée et une réunion technique d'échanges a été organisée le 21 septembre dernier, à la demande de Monsieur Stéphane ROMAN, magistrat de la cour, en charge de ce contrôle.

Un premier retour oral de toute cette étude sur dossier vient d'être communiqué à la Présidente et à Monsieur Jacques LELANDAIS, ancien Président, en exercice pour une partie de la période contrôlée.

Suite au commentaire de Monsieur Stéphane ROMAN, Madame la Présidente félicite le travail des services à produire les éléments demandés, dans le format et le délai imposé.

Madame la Présidente annonce que, compte-tenu des prochains échanges à venir entre la Chambre Régionale des Comptes et le SDEC ÉNERGIE, le mémoire finalisé devrait pouvoir être présenté au Comité Syndical du 29 juin 2023.

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

➤ Bilan des Commissions Locales d'Énergie 2022

Du 5 au 18 octobre dernier, se sont tenues les Commissions Locales d'Énergies sous un format innovant, avec une visite d'une chaufferie bois ou granulés en préambule d'une réunion consacrée à la flambée des prix de l'énergie. Des espaces d'informations consacrés à l'actualité des services apportés aux collectivités étaient, pour rappel, accessibles avant et après la réunion.

Ces CLE ont aussi permis l'élection de 5 nouveaux représentants au Comité syndical en remplacement de membres démissionnaires. Il s'agit des élus suivants :

NORMANDIE CABOURG PAYS- D'AUGE	BAYEUX INTERCOM	TERRE D'AUGE	LISIEUX NORMANDIE	CŒUR DE NACRE
				
Jean-François MOREL Beuvron-en-Auge	Lucie TANQUEREL Vaux-sur-Aure	Corentin RIOU Pont-L'Evêque	Fabrice DUJARDIN Méridon-Vallée d'Auge	Thierry SAGET Courseulles- sur-Mer

Un bilan quantitatif et qualitatif des CLE est remis sur table.

De l'enquête de satisfaction, adressée à l'ensemble des élus conviés, et des témoignages d'élus présents, il ressort les éléments suivants :

- Points positifs :
 - Une visite technique d'une chaufferie,
 - Des espace « services et informations »,
 - Un seul sujet de fond traité,
 - Une bonne couverture presse car sujet d'actualité très intéressant.
- Réflexion à mener :
 - Déconnecter les élections,
 - Prévoir différentes visites techniques avec une inscription possible indépendamment de la CLE d'origine,
 - Certaines CLE le matin et d'autres en fin d'après-midi,
 - Un sujet qui doit coller à l'actualité.

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

➤ **Maison de l'énergie « Escape Game »**

Pour rappel, le Bureau syndical a acté le renouvellement de l'exposition « 2050 » de la Maison de l'Énergie par un nouveau concept d'animation sur le principe de l'escape Game.

La réalisation de ce projet est confiée à la Fondation « GoodPlanet » créée par Yann Arthus Bertrand.

Il s'agit d'un jeu d'énigmes qui se vit en équipe. Les joueurs évoluent dans un lieu clos et thématique. Ils doivent résoudre une série de casse-têtes dans un temps imparti pour réussir à accomplir leur mission qui portera sur :

- la compréhension du mix énergétique et de l'impact environnemental de chaque source d'énergie,
- la découverte historique de l'utilisation des sources d'énergie,
- la compréhension des modes de consommation et de vie à différentes époques,
- l'appropriation des éco-gestes du quotidien,
- agir maintenant pour le futur.

Pour ce qui concerne la scénographie :

- Les travaux de réaménagement des espaces sont en cours.
- **Fin octobre** : test du prototype de l'appli gameplay.
- **2^e quinzaine de novembre** :
 - Travaux scénographie (sols, cloisons, gros mobilier),
 - Implantation matériel informatique et logiciels.
- **Mars 2023** :
 - Inauguration en présence de Yann Arthus-BERTRAND,
 - Nouveaux ateliers scientifiques en préparation par les Petits Débrouillards

Les conventions mises en place avec le CPIE, la Murette et les Petits Débrouillards, sont en cohérence, avec une ouverture progressive :

- **Mars-avril** : ouverture 2 jours par semaine (= rythme habituel),
- **Mai-juin** : ouverture 2 à 3 jours par semaine,
- **A partir de septembre** : possibilité d'ouvrir 3 jours par semaine selon la dynamique des demandes.

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

➤ **Echéances**

Les nouveautés et changements de dates à prendre en compte pour les prochaines échéances, sont présentés à l'écran, comme suit :

Commission d'intégration des ouvrages dans l'environnement	Mercredi 16 novembre 2022 10h 30 à 12h
Commission Transition Energétique	Mercredi 23 novembre 2022 à 09h30 Lundi 21 novembre à 09h30
Commission CCSPL	Mardi 29 novembre à 10h30 (sous réserve)
Conférence NOME M. BOUGAULT – M. POULAIN	Mardi 06 décembre 2022 à 10h00 en Préfecture
Présentation du Schéma Directeur des IRVE	Mardi 06 décembre 2022 à 14h00 CCI Caen Normandie à Saint-Contest
<ul style="list-style-type: none"> → TEN → (Territoire Energie Normandie) → Séminaire TEN / REGION → Conférence des Présidents → Restitution par la REGION d'une enquête sur le transport doux 	Mardi 08 décembre 2022 Abbaye Aux Dames (organisation en cours de consolidation)
	de 10h à 11h30
	de 14h à 16h
	de 16h à 18h
Conseil d'exploitation des Régies « Mobilité » et « EnR »	Mardi 10 janvier 2023 à 11h30
Vœux aux partenaires	Mardi 17 janvier 2023 0à 11h30
Vœux au personnel du syndicat	Vendredi 27 janvier 2023 à 12h00
Commission Développement Economique	Jeudi 12 janvier 2023 à 09h30 Jeudi 5 janvier 2023 à 09h30
Réunion annuelle avec les entreprises et fournisseurs → élus des commissions	Mardi 14 mars 2023 Mardi 7 mars 2023 Matinée (horaires et lieu à confirmer)

Le planning des échéances 2022 mis à jour, ainsi que l'échéancier du 1^{er} semestre 2023 ont été remis en séance et seront envoyés à l'ensemble des membres du Bureau Syndical, par mail, à l'issue de la réunion.

Le Bureau Syndical valide ces modifications d'agenda.

Départ de Monsieur Romain BAIL.

II-TRAVAUX DES COMMISSIONS

CONCESSIONS ELECTRICITE ET GAZ

M. Rémi BOUGAULT, Vice-Président en charge des concessions électricité et gaz, présente les travaux de la commission, réunie le 18 octobre 2022 et qui nécessitent délibérations du Bureau et du Comité Syndical.

➤ Concession Electricité

PROTOCOLE B - ACTUALISATION DE LA VALEUR VENALE DES TERRAINS SITUÉS HORS ZONES CONSTRUCTIBLES

Dans le cadre des travaux sous maîtrise d'ouvrage, le SDEC ÉNERGIE peut être amené à implanter un poste de transformation au sol ou une armoire de coupure HTA ou des canalisations souterraines, sur une propriété privée.

Le Syndicat conclut alors une convention sous seing privé relative à la constitution d'un droit réel de jouissance spéciale, qui est ensuite réitérée par acte notarié.

La délibération du Bureau Syndical du 28 juin 2019 fixe les modalités de calcul de l'indemnité qui est versée aux propriétaires des terrains d'assiette qui supportent les droits réels de jouissance spéciale utiles à l'implantation des ouvrages réalisés par le SDEC ÉNERGIE.

La valeur retenue pour les terrains non constructibles est égale à 50% de la valeur vénale des terres agricoles correspondant à la moyenne « prix haut » la plus importante relevée dans les différents secteurs du département du Calvados, telle qu'elle est fixée par l'arrêté annuel portant fixation du barème indicatif de la valeur vénale moyenne des terres agricoles. Cette décision a été publiée le 5 août 2022.

Madame la Présidente propose donc d'actualiser la valeur de l'indemnité qui est versée aux propriétaires concernés, pour les zones non constructibles, au vu des valeurs fixées dans cette décision et conformément aux dispositions de la délibération du 28 juin 2019 et de fixer le montant de l'indemnité lorsqu'elle est due, à 1,049 €/m² à compter du 1er janvier 2023 (valeur inchangée par rapport à la valeur retenue précédemment).

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'accepter l'actualisation de l'indemnité qui est versée aux propriétaires des terrains d'assiette qui supportent les droits réels de jouissance spéciale utiles à l'implantation des ouvrages réalisés par le SDEC ÉNERGIE pour ce qui concerne les terrains non constructibles ;*
- FIXE le montant de l'indemnité lorsqu'elle est due, pour les terrains situés hors zones constructibles à 1,049 €/m² à compter du 1er janvier 2023 ;*
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

ÉTAT DES NEGOCIATIONS DE RENOUVELLEMENT DU PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT (PPI 2023/2026) ET DES CONVENTIONS ASSOCIEES

Pour rappel, Enedis, EDF et le SDEC ÉNERGIE ont conclu, le 29 juin 2018, une convention de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs règlementés de vente.

L'article 11 du cahier des charges, annexé à cette convention, prévoit l'élaboration de programmes pluriannuels d'investissements, d'une durée de quatre ans, fixant les objectifs du concessionnaire en termes d'investissements délibérés.

Le premier PPI 2019/2022 arrive à son terme le 31 décembre 2022.

Les parties se sont donc rapprochées dans le courant de l'année 2022 afin d'actualiser les données du diagnostic technique, d'établir un bilan des investissements effectivement réalisés au titre du 1er PPI et de s'entendre sur un nouveau PPI pour la période 2023/2026 qui devra être présentées au Comité Syndical du 15 décembre 2022 pour délibération.

Madame Sylvie DURAND et Monsieur Rémi BOUGAUTL présentent l'état d'avancement des négociations en cours :

Conventions		Objet	Contenu des modifications apportées	
1	Article 8	Fixe le montant et les modalités de versement de la participation du concessionnaire aux travaux d'intégration des ouvrages dans l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> Convention dont les termes ont été profondément modifiés Projet de convention d'une durée de 4 ans : 	
			Proposition d'Enedis	Proposition du SDEC ENERGIE
			<ul style="list-style-type: none"> - La participation financière d'Enedis sera égale 40% du coût hors taxes des travaux réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat aux fins d'amélioration esthétique, dans la limite de 650 k€.. - 40% de cette participation doit concerner la dépose de fils nus BT. - La mesure du taux de 40 % s'effectuera en longueur géographique réalisée de réseau déposé 	<ul style="list-style-type: none"> - La participation financière d'Enedis sera égale 40% du coût hors taxes des travaux réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat aux fins d'amélioration esthétique, dans la limite de 650 k€.. - 40% de cette participation doit concerner la dépose de fils nus BT. - La mesure du taux de 40 % s'effectuera en longueur géographique réalisée de réseau déposé
2	PCT	Fixe les modalités liées au paiement de la Part couverte par le Tarif (PCT).	<ul style="list-style-type: none"> Suppression des dispositions obsolètes, Modification de la date d'effet et fin de la convention, élargissement des cas de résiliation de plein droit. 	
3	Contrôle	Fixe les modalités pratiques de la mission annuelle de contrôle et la transmission de certaines données.	<ul style="list-style-type: none"> Convention dont la structure a été profondément modifiée afin de la fusionner deux autres conventions, Ses deux annexes ont été actualisées afin de prendre en compte les nouvelles données communiquées par ENEDIS. 	
4	Terme I	Fixe la nature des investissements de transition énergétique entrant dans le calcul de la Redevance R2.	<ul style="list-style-type: none"> Pas de modification de fond, Renouvellement pour une durée plus longue (4 ans), en attente d'une évolution de l'accord cadre national. 	
5	Cartographie moyenne échelle	Résilie la précédente convention, Définit les modalités de mise à disposition des données cartographiques au format numérique.	<ul style="list-style-type: none"> Pas de modification de fond, (plans et données cartographiques : échanges). Extension de la liste des données cartographiques communiquées. 	
6	Convention de valorisation – VRG (Valorisation des Remises Gratuites des ouvrages)	Fixe les modalités d'échanges dans la cadre de la valorisation comptable des ouvrages	<ul style="list-style-type: none"> Les délais de communication de la fiche de collecte ont été modifiés, Les annexes ont été modifiées afin de prendre en compte les évolutions liées à la localisation des branchements. 	
7	Convention d'échanges dans le cadre des travaux réalisés par le SDEC ENERGIE	Fixe les échanges dont le cadre des travaux réalisés par le Syndicat	<ul style="list-style-type: none"> Convention renouvelée pour une durée limitée les parties devant échanger suite à plusieurs actualisations de données réglementaires 	
8	Convention « eplan »	Détermine les modalités de mise à disposition de la plateforme « eplan »	<ul style="list-style-type: none"> Eplan est un outil de dématérialisation des échanges relatifs aux travaux sur le réseau, Il s'agit d'une nouvelle convention qui cadre la mise à disposition à titre gratuit de cet outil au syndicat. 	
9	TST - Travaux sous tension	Fixe les modalités spécifiques de coordination entre les parties notamment dans le cadre des travaux sous tension	<ul style="list-style-type: none"> Convention simplifiée, Les prix des prestations TST sont actualisés 	

Pour ce qui concerne l'avenant n° 4, les négociations portent sur :

- L'actualisation du diagnostic technique du schéma directeur des investissements et des orientations de développement du territoire,
- Le bilan du PPI 2019-2022,
- L'évolution de plusieurs valeurs repères,
- L'établissement du PPI 2023-2026.

L'actualisation du diagnostic technique permet de constater une amélioration de la qualité de la distribution de l'électricité sur notre concession à date.

Cette amélioration se mesure au travers des indicateurs suivants : nombre d'usagers mal alimentés en continuité globale d'alimentation, nombre de départs HTA mal alimentés, diminution du critère B concessif et communal, diminution du stock réseau HTA aérien fils nus faible section, réseau HTA aérien inscrit au programme aléa climatique (PAC), réseau HTA souterrain CPI, réseau BT aérien fils nus, amélioration du taux d'enfouissement du réseau BT en zone rurale et de vent (<170km/h), résilience à la crue améliorée par le traitement de plusieurs postes HTA/BT.

En ce qui concerne le nombre d'usagers mal alimentés en tenue de tension, suite à la modification du calcul statistique, les parties ont acté de la dégradation de l'indicateur et fait le choix de faire varier la valeur repère au schéma directeur.

Le bilan du PPI 2019-2022 fait apparaître que 10 objectifs du concessionnaire sont atteints et parfois dépassés. Les trois objectifs suivants ne seront pas atteints :

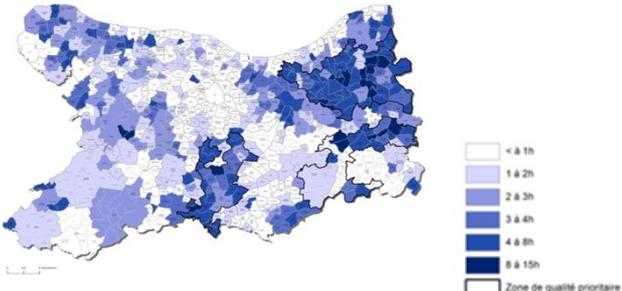
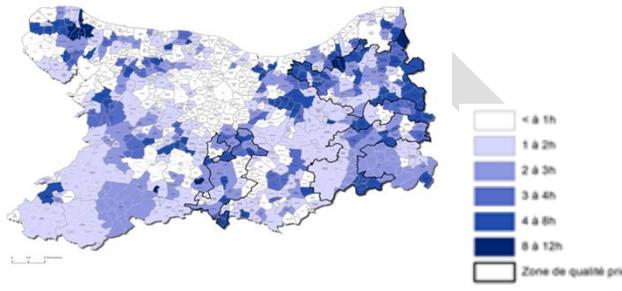
- renouvellement CPI HTA,
- maintenance lourde des réseaux HTA aériens,
- nombre d'OMT créés.

Pour ce qui concerne l'absence de l'atteinte de l'objectif « renouvellement CPI HTA », ENEDIS précise que certains chantiers en cours en 2022 ne seront mis en exploitation qu'en 2023. Il signale, en outre, qu'il a dû procéder à un report pour coordination d'un chantier sur Lisieux.

Au titre de l'absence d'atteinte de l'objectif « maintenance lourde réseau HTA » (320 km prévus pour 181 km traités), le concessionnaire a indiqué que l'augmentation progressive du programme a été freinée par la crise sanitaire en 2020. En outre, ce programme est marqué par une évolution des pratiques, justifiée par un traitement plus profond, mais qui génère ainsi un coût unitaire plus important. Enfin, Enedis a privilégié le renouvellement des réseaux aériens HTA, à la maintenance lourde (renouvellement de 127 km de réseau HTA aérien en lieu et place des 44 km prévu au PPI 2019-2022).

Les forces et risques de la concession sont présentés comme suit :

Diagnostic technique	
Forces	Risques
<p>Une bonne qualité de fourniture au quotidien (en moyenne) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le décret « Qualité » a été respecté chaque année avec une baisse du % d'UMA en matière de continuité, • Bon niveau de qualité au quotidien évaluée au regard du critère B <i>Hix hors RTE</i> à la maille de la concession avec une baisse sur la chronique du temps moyen de coupure, • Une amélioration globale du critère B HIX hors RTE à la maille communale, • La concession ne compte plus de départ HTA en chute de tension 	<p>Une qualité de fourniture contrastée</p> <ul style="list-style-type: none"> • Elle fait apparaître des variations du temps moyen de coupure étendue mais en diminution. • 80% des communes de la concession ont un critère B HIX hors RTE inférieur ou égal à 211 min ce qui est encore importante mais en diminution par rapport à la chronique antérieure. <p>Un patrimoine sous surveillance, avec une amélioration de la fiabilité du souterrain</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un taux d'incident CPI HTA restant élevé.

	<p>Critère B HIX hors RTE 2012-2016 (maille communes nouvelles)</p> 
	<p>Critère B HIX hors RTE 2018-2021 (maille communes nouvelles)</p>  <p>80% des communes de la concession ont un critère B HIX hors RTE inférieur ou égal à 211 min (contre 243 min sur la chronique 2012-2016), soit une réduction de près de 20 % de la borne supérieure de l'intervalle.</p>
<p>Un stock de réseau incidentogènes limité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un stock de réseaux HTA fortement incidentogènes en baisse, • Un stock de réseau aérien BT fils nus réduit (BT fils nus 437 km dont 98 km de fils nus de faible section à fin 2021 contre 901 km et 356 km de FS à fin 2015), <p>Des conditions d'exploitation favorables :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 96% du réseau HTA en 20 kV à fin 2021. Ce ratio est stable. 	<p>Une qualité de fourniture contrastée</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un réseau exposé aux aléas climatiques • Un critère B climatique qui traduit une forte sensibilité du réseau aux phénomènes climatiques, exceptionnels ou non. • Une sensibilité du réseau HTA aux événements climatiques du fait de l'existence d'une façade maritime importante et une forte présence du risque bois. • Une sensibilité du réseau BT liée aux conditions climatiques, à un environnement boisé et notamment à l'existence d'un réseau aérien côtier soumis à un effet vent important mais robuste vis-à-vis des événements exceptionnels. • Un territoire à risque important inondation.

Les valeurs repères du schéma directeur sont modifiées comme suit :

- **Création d'une nouvelle valeur repère : le critère M**
- **Modification du taux UMA en tenue de tension**
 - Taux actuel < ou égal à 0,12 % tous les ans.
 - Proposition: < ou égal à 0,17 % tous les ans
- **Taux de souterrain BT en zone littorale de vent supérieure à 170 km/h**
 - Taux actuel < ou égal à 0,12 % tous les ans.
 - Proposition: < ou égal à 0,17 % tous les ans

Départ de Monsieur Patrice GERMAIN.

○ Bilan d'étape du PPI 2019-2022

➤ Engagements d'ENEDIS

Finalité		Objectifs en quantité		Quantité d'ouvrages traités	Etat
Programme pluriannuel		Unité	Quantité d'ouvrages à traiter		
1	Renouvellement des câbles HTA souterrain CPI	km déposés	44	28,5	
2	Lignes aériennes HTA obsolètes	km déposés	44	126,6	
3	Lignes aériennes HTA en risque avéré dans le cadre du PAC	km déposés	10	15,2	
4	Lignes aériennes HTA rénovées (PDV)	km traités	320	181,2	
5	Création d'OMT	Nombre d'ouvrages	112	97	
6	Renforcement réseau HTA	Nombre de départs	4	9 affaires MES	
7	Renforcement réseau HTA	Nombre de départs créés lié à Fontaine Etoufour	7	8	
8	Continuité d'alimentation réseau HTA				
9	Postes HTA/BT DP situés dans les territoires à risque inondation 30 ans sécurisés	Nombre de postes HTA-BT sécurisés	20	25	
10	Postes HTA/BT DP situés dans les territoires à risque inondation 100 ans équipés	Nombre de poste équipé de sonde	24	26	
11	Transformateurs HTA/BT à traiter dans le cadre de la réglementation relative au PCB	Nombre de transformateurs traités	160	183	
12	Renouvellement BT fils nus	km déposés	13,5	27	
13	Renforcement réseau BT	km	10	10	

➤ Engagements du SDEC ENERGIE

Finalité		Objectifs en quantité		Quantité d'ouvrages traités	Etat
Programme pluriannuel		Unité	Quantité d'ouvrages à traiter		
A	Renforcement réseau BT en zone rurale	km posés	83	99	
B	Sécurisation BT fils nus (communes rurales)	km déposés	154	109	
C	Sécurisation BT fils nus au titre de l'effacement (communes urbaines)	km déposés	35	20	
D	Enfouissement de réseau BT autres que BT fils nus des communes rurales en zone littorale de vent supérieure à 170 km/h	km traités	10	16	
E	Mise en œuvre de travaux sous tension	Nombre d'ouvrages	-	-	

○ Propositions PPI 2023-2026

Pour ce qui concerne les objectifs du PPI 2023-2026, il est à noter qu'ils sont moins ambitieux que ceux du premier PPI. Selon le concessionnaire cet état de fait est lié à des résultats en matière de qualité de la distribution qui s'améliorent. On relève notamment, que plusieurs finalités d'investissements ne sont pas reprises sur cette période et qu'une finalité apparait relative à la dépose du réseau BT souterrain CPI.

Sur les finalités maintenues les quantités à traiter sont en retrait.

➤ Engagements d'ENEDIS

PPI 2019-2022 du concessionnaire				PPI 2023-2026	
Finalité		Quantité		Quantité proposée	Evolution
Programme pluriannuel		Unité	Quantité		
1	Renouvellement des câbles HTA souterrain CPI	km déposés	44	20	-24
2	Lignes aériennes HTA obsolètes	km déposés	44	300	-64
4	Lignes aériennes HTA rénovées (PDV)	km traités	320		
3	Lignes aériennes HTA en risque avéré dans le cadre du PAC	km déposés	10	13	+3
5	Création d'OMT	Nombre d'ouvrages	112	30	-82
6	Renforcement réseau HTA	Nombre de départs traités	4		
7	Renforcement réseau HTA	Nombre de départs créés	7		
8	Continuité d'alimentation réseau HTA				
9	Postes HTA/BT DP situés dans les territoires à risque inondation 30 ans sécurisés	Nombre de postes HTA-BT sécurisés	20	4 ilots	
10	Postes HTA/BT DP situés dans les territoires à risque inondation 100 ans équipés	Nombre de postes équipés de sonde	24	15	-9
11	Transformateurs HTA/BT à traiter dans le cadre de la réglementation relative au PCB	Nombre de transformateurs traités	160		
12	Renouvellement BT fils nus	km déposés	13,5	15	+ 1,5
13	Renforcement réseau BT	km	10		
xx	Renouvellement BT souterrain dont CPI	km déposés		12	+ 12

➤ Engagements du SDEC ÉNERGIE

Bilan PPI 2019-2022 du concédant				PPI 2023-2026	
Finalité		Objectifs en quantité		Quantité proposée	Evolution
Programme pluriannuel		Unité	Quantité d'ouvrages à traiter		
A	Renforcement réseau BT en zone rurale	km posés	83	60	-23
B	Sécurisation BT fils nus (communes rurales)	km déposés	154	60	-94
C	Sécurisation BT fils nus au titre de l'effacement (communes urbaines)	km déposés	35	20	-15
D	Enfouissement de réseau BT autres que BT fils nus en zone littorale de vent supérieure à 170 km/h	km traités	10	20	+10
E	Mise en œuvre de travaux sous tension	Nombre d'ouvrages			

En conclusion :

- Une qualité de la distribution qui s'améliore et des écarts entre les territoires qui sont moins importants que ceux des chroniques précédentes.
- Un réseau dont la sensibilité aux effets climatiques reste avérée.
- Des stocks d'ouvrages incidentogènes peu importants et en diminution.
- Les objectifs du PPI 2019 - 2022 du concessionnaire à date ont été atteints et parfois dépassés sauf le renouvellement du CPI HTA, pour la maintenance lourde des réseaux HTA aériens et le nombre d'OMT créées.
- Les objectifs du PPI 2023-2026 sont moins ambitieux que ceux du premier PPI. Selon le concessionnaire, cet état de fait est lié à des résultats en matière de qualité de la distribution qui s'améliorent.

Le Bureau syndical prend acte de cette communication et charge Monsieur Rémi BOUGAULT de préciser au concessionnaire que cette proposition ne paraît pas en l'état des négociations, satisfaisante par l'autorité concédante.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Monsieur Jean-Yves HEURTIN, Vice-Président en charge du développement économique, présente les travaux de la commission, réunie le 20 octobre 2022 qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical.

AIDES AUX EXTENSIONS POUR ACTIVITES ECONOMIQUES ET OUVRAGES COMMUNAUX, INTERCOMMUNAUX

La liste des dossiers, susceptibles de bénéficier d'aides aux travaux liés au développement du réseau, a été adressée aux élus du Bureau Syndical, préalablement à la réunion (annexe 4 de la note de synthèse explicative).

Pour les 10 projets, d'un montant de 164 242,20 € HT, la participation du SDEC ÉNERGIE (Part Couverte par le Tarif incluse) pour un montant de 110 497,83 € HT pour les extensions du réseau et de 22 463,99 € HT pour les renforcements du réseau.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** la contribution financière du SDEC ÉNERGIE pour ces 10 projets proposés pour un montant de 110 497,83 € HT pour les extensions du réseau et de 22 463,99 € HT pour le renforcement du réseau, les projets relevant d'activités économiques et d'ouvrages communaux et intercommunaux et ce, dans les conditions définies par les Comités Syndicaux des 1er avril 2021 (barème des extensions de réseaux électriques) et 24 mars 2022 (contributions et aides financières) ;
- **DIT** que les participations des pétitionnaires ou des collectivités seront imputées à l'article 13182 du budget principal 2022 ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

AIDES AUX EXTENSIONS POUR SITES PRIVÉS

La liste des dossiers, susceptibles de bénéficier d'aides aux extensions pour sites privés, a été adressée aux élus du Bureau Syndical, préalablement à la réunion (annexe 5 de la note de synthèse explicative).

Pour les 14 projets, d'un montant de 106 388,80 € HT pour les extensions, la participation du SDEC ÉNERGIE (Part Couverte par le Tarif – PCT incluse) s'élève à 67 394,64 € HT pour les extensions du réseau.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** la contribution financière du SDEC ENERGIE pour ces 14 projets proposés pour un montant de 67 394,64 € HT pour les extensions du réseau les projets relevant de sites privés et ce, dans les conditions définies par les Comités Syndicaux des 1er avril 2021 (barème des extensions de réseaux électriques) et 24 mars 2022 (contributions et aides financières) ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

TRANSITION ÉNERGETIQUE

En l'absence de Monsieur Marc LECERF, Vice-Président en charge des travaux sur les réseaux publics d'électricité, Monsieur Bruno DELIQUE, Directeur Général des Services présente les travaux de la commission, réunie le 19 octobre 2022 qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical.

ADHESION AU CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE DE NIVEAU 3 – LA HOGUETTE

Par délibération en date du 9 novembre 2021 la commune de La Hoguette a émis le souhait d'adhérer au service de Conseil en Energie partagé de niveau 3 pour 3 bâtiments : la mairie, l'école et la salle polyvalente.

Pour rappel, le service de Conseil en Energie Partagé de niveau 3 est en phase d'expérimentation. Il recouvre les missions suivantes :

- l'appui à l'obtention des aides financières mobilisables ;
- la préparation, la passation, la signature, après approbation du choix des attributaires, des marchés publics de maîtrise d'œuvre, de travaux, ainsi que le suivi de leur exécution et le paiement des marchés publics de travaux ;
- la réception des ouvrages réalisés ;
- le suivi de l'efficacité des travaux de rénovation.

La collectivité a sollicité l'accompagnement du syndicat pour rénover ces 3 bâtiments qui, par ailleurs, vont faire l'objet d'un raccordement à un réseau technique de production de chaleur bois réalisé sous maîtrise d'ouvrage du SDEC ÉNERGIE (par transfert de compétence acté en mars 2022).

La mise en œuvre de cet accompagnement CEP de niveau 3 est formalisée par une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage entre la commune de La Hoguette et le SDEC ÉNERGIE, jointe en annexe 6 de la note de synthèse explicative).

Conformément au guide des contributions et aides financières 2022, le coût d'adhésion au Conseil en Energie Partagé de niveau 3 s'élève à 5 % du montant HT de l'opération, estimé aujourd'hui à 392 000 € HT (490 000 € TTC dont 470 400 € de travaux et 19 600 € d'accompagnement CEP non soumis à TVA).

La contribution à l'adhésion au service de Conseil en Energie Partagé de niveau 3 est de 19 600 €.

Compte tenu de ces éléments, le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

DEPENSES TTC			RECETTES		
Étude - maîtrise d'œuvre	50 300 €	392 000 €	DETR ou DSIL	156 800 €	32 %
Travaux	316 100 €		APCR rénovation énergétique	75 760 €	16 %
Autres dépenses	25 600 €		Autre financement	36 360 €	7 %
Adhésion CEP niveau 3	19 600 €	5% de 392 000 €	FCTVA	77 160 €	16 %
TVA	78 400 €	20% de 392 000 €	SDEC ENERGIE - 80% CEP3	15 680 €	3 %
			Participation commune (Fonds propres et emprunts)	128 240 €	26 %
TOTAL	490 000 €		TOTAL	490 000 €	

La commune, qui reste propriétaire des bâtiments communaux, sera chargée de récupérer la TVA par le biais du Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACTE l'adhésion au CEP de niveau 3 de la commune de La Hoguette ;
- ACTE la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage correspondante ;
- ACTE le plan de financement prévisionnel du projet de rénovation énergétique, tel que présenté ci-dessus ;
- AUTORISE Madame la Présidente à solliciter les partenaires financiers pour l'obtention des subventions ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ladite convention, ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

ACCOMPAGNEMENT A LA TRANSITION ENERGETIQUE « PACTE » – CC PRE-BOCAGE INTERCOM

La Communauté de communes Pré-Bocage Intercom a émis le souhait d'adhérer au nouvel accompagnement à la transition énergétique proposé par le SDEC ÉNERGIE aux EPCI. (Programme d'Accompagnement des Collectivités à la Transition Énergétique sous l'acronyme « PACTE ») lors de son Conseil Communautaire du 28 septembre dernier.

Pour rappel, le Bureau Syndical du 8 juillet 2022 a approuvé les modalités relatives au contenu de cet accompagnement (appui en ingénierie et aides financières) et le montant de la contribution des EPCI, à savoir :

Accompagnement	Coût du service	Aides financières du SDEC ÉNERGIE		
		C. Urbaine	C. Agglo	C de Communes
Ingénierie – volet 1 - 2 et 3	7 000 €/an	Sur décision du BS		50 %
Réalisation du diagnostic du patrimoine public	8 000 €			50 %

La Communauté de communes Pré-Bocage Intercom n'ayant pas encore réalisé un diagnostic du patrimoine public, le montant de sa contribution annuelle s'élève la première année à 7 500 € :

- Réalisation du diagnostic du patrimoine public : 8 000 € * 50 % soit 4 000 €
- Ingénierie – volet 1 - 2 et 3 : 7 000 € * 50 % soit 3 500 €

et 3 500 € par an les deux années suivantes (7 000 € * 50 %).

Cet accompagnement est formalisé au travers une convention « PACTE » d'une durée de 3 ans ; jointe en annexe 7 de la note explicative de synthèse jointe à la convocation des élus.

Pour mémoire, il comporte les éléments suivants :

- Un appui en ingénierie :
 - o Volet 1 : Impulsion d'actions sur le patrimoine des collectivités (Réalisation d'un diagnostic du patrimoine public du territoire (ou actualisation du diagnostic initial existant si celui-ci a déjà été réalisé) ; réunion annuelle avec l'EPCI pour faire le bilan des accompagnements apportés aux collectivités de son territoire et définition des priorités d'accompagnement pour l'année à venir.
 - o Volet 2 : Contribution aux démarches de planification énergétique et projets territoriaux de l'EPCI (Mise à disposition de données pour le suivi du PCAET, production d'analyses comparatives entre EPCI, mise à disposition d'outils informatiques pour le suivi du PCAET par l'EPCI,...).
 - o Volet 3 : Sensibilisation des élus, agents et habitants (Interventions d'experts, animations à la Maison de l'Energie pour des groupes constitués par l'EPCI, action territoriale de sensibilisation à la transition énergétique avec la Maison de l'Energie.
- Des aides financières (50 % sur le reste à charge de la collectivité, déduction faite des autres aides et plafonnée à 10 000 € maximum par étude – 2 prestations par an).

Ces aides concernent des prestations réalisées par des tiers en matière de planification énergétique, d'animation territoriale et d'exemplarité (Schéma directeur énergie et autres études énergétiques stratégiques, études de faisabilité d'énergies renouvelables territoriales, dont les études de filières, bilan de gaz à effet de serre interne à la collectivité ou territorial ...).

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *APPROUVE l'adhésion à cet accompagnement « PACTE » de la Communauté de communes Pré-Bocage Intercom avec une contribution de l'EPCI d'un montant de 7 500 € la première année et de 3 500 €/an les deux années suivantes, imputable à l'article 747585 du budget principal ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ladite convention, ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.*

MOBILITES BAS CARBONE

M. Jean-Luc GUILLOUARD, Vice-Président en charge des mobilités bas carbone, présente les travaux de la commission réunie le 24 octobre 2022, qui nécessitent délibération du Bureau Syndical.

DEMANDE D'AIDE REGIONALE - ACCOMPAGNEMENT A LA DECARBONATION DES DEPLACEMENTS DES COLLECTIVITES

Dans la continuité de sa feuille de route, la commission Consultative sur la Transition Energétique (CCTE) a initié une action visant à impulser et favoriser la décarbonation des déplacements des collectivités du Calvados.

Ce projet consiste à :

- mettre en place un accompagnement et des outils à l'attention des collectivités tout au long du parcours d'acquisition et d'utilisation des véhicules bas carbone, y compris les vélos,
- mettre en œuvre un plan de communication et d'animation à destination des collectivités pour créer un effet d'entraînement et favoriser le passage à l'action.

Dans ce cadre, le syndicat propose la mise en place d'un service de conseil en mobilité bas carbone pour les collectivités.

Ce service portera sur :

- une aide à l'analyse des besoins de déplacements et transports, aide à la décision dans les choix de solutions de déplacement et d'acquisition de véhicules à faibles émissions. Le vélo et les solutions alternatives à l'achat de véhicules (covoiturage, auto partage, télétravail...) seront également mis en avant,
- la réponse aux questions des collectivités, par une information neutre et gratuite,
- l'élaboration et la mise à disposition d'outils informatifs sur le site du SDEC ENERGIE.

Le syndicat souhaite mettre en place un concours entre territoires ayant pour fonction de lancer la dynamique de décarbonation des déplacements/véhicules des collectivités, dynamique dont l'enjeu est de se poursuivre sur les années suivantes.

Le plan de financement prévisionnel du projet (environ 40 000 € HT de dépenses sur 3 ans) inclut des recettes émanant de la Région Normandie :

Dépenses (€ HT)		Recettes	
Outils et communication	7 000 €	SDEC ENERGIE et EPCI (50/50)	16 000 €
Conseil aux collectivités	18 000 €	Région Normandie*	11 000 €
Achats (lots pour concours)	15 000€	Autres financeurs (CEE, ..)	13 000 €

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** la demande de subvention d'un montant de 11 000 € auprès de la Région pour la mise en place de la mise en œuvre d'un accompagnement à la décarbonation des déplacements des collectivités du Calvados ;
- **DIT** que la dépense sera imputée à l'article 74 du budget principal ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ladite ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

TRAVAUX SUR LES RESEAUX PUBLICS D'ELECTRICITE

Monsieur Gérard POULAIN, Vice-Président en charge des travaux sur les réseaux publics d'électricité, présente les travaux de la commission réunie le 21 octobre 2022, qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical.

PROGRAMME DE RACCORDEMENT DU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE - 8^{EME} TRANCHE 2022

La huitième tranche de travaux 2022, pour le raccordement du réseau public d'électricité concerne 17 projets, portant sur un montant d'investissement de 349 118 € HT, dont 22 464 € HT de renforcement nécessaire à 1 projet d'extension et 326 654 € HT consacrés aux extensions proprement dites.

La liste de ces projets a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion – annexe 8 de la note de synthèse explicative.

Madame la Présidente soumet la validation de cette liste au Bureau Syndical.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter la huitième tranche de travaux 2022 de raccordement du réseau public d'électricité proposée (17 projets pour un montant total estimé à 349 118 € HT) ;
- **DIT** que les dépenses seront imputées aux articles 2315 et 4581922 – Travaux Electricité du Budget Principal ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

PROGRAMME DE RACCORDEMENT DU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE – 1^{ERE} TRANCHE 2023

La première tranche de travaux 2023, pour le raccordement du réseau public d'électricité concerne 24 projets, portant sur un montant d'investissement de 628 973 € HT, dont 7 255 € HT de renforcement nécessaire à 1 projet d'extension et 621 718 € HT consacrés aux extensions proprement dites.

La liste de ces projets a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion – annexe 9 de la note de synthèse explicative.

Madame la Présidente soumet la validation de cette liste au Bureau Syndical.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter la première tranche de travaux 2023 de raccordement du réseau public d'électricité proposée (24 projets pour un montant total estimé à 628 973 € HT) ;
- **DIT** que les dépenses seront imputées aux articles 2315 et 4581922 – Travaux Electricité du Budget Principal ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

DELEGATIONS TEMPORAIRES DE MAITRISE D'OUVRAGE

 ➤ **Travaux réalisés par le SDEC ÉNERGIE sous mandat de la collectivité.**

Le Bureau Syndical est invité à se prononcer sur la convention de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage suivante, susceptible d'être mise en œuvre pour les travaux d'effacement coordonné des réseaux :

Commune	Cat.	Effacement coordonné des réseaux	Réseau concerné par la DTMO	Coût global de l'opération TTC	Coût TTC du réseau EP	Proportion EP / Coût global du projet
CABOURG	A	RD 513 - AVENUE GUILLAUME LE CONQUERANT	EP	316 560,00 €	102 720,00 €	32 %

Madame la Présidente propose aux membres du Bureau Syndical de se prononcer sur ce projet de convention, qui leur a été transmis, en annexe 10 de la note de présentation, jointe à la convocation.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** que le SDEC ÉNERGIE assurera temporairement la maîtrise d'ouvrage de l'enfouissement du réseau d'éclairage public dans le cadre de l'opération d'effacement coordonné des réseaux de la commune de Cabourg ;
- **ADOpte** la convention correspondante ;
- **DIT** que la dépense sera imputée à l'article 4581822 – Travaux sous mandat Eclairage 2022 du Budget Principal ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ladite convention, ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

 ➤ **Conventions avec les lotisseurs privés pour la desserte intérieure de lotissements privés**

Le Bureau Syndical est invité à se prononcer sur les conventions de délégations temporaires de maîtrise d'ouvrage, susceptibles d'être mises en œuvre pour réaliser la desserte intérieure de lotissements privés.

Ces différentes conventions sont toutes basées sur le modèle type de convention validé par le Bureau Syndical du 13 septembre 2019.

Les deux conventions proposées au Bureau Syndical portent sur les dossiers suivants :

Commune	Désignation du projet	MOA délégué	Descriptif des travaux	Coût HT des travaux de desserte
CAGNY	Le Domaine de Saulnier – Tranche 1 (42 lots)	LFC Invest	Pose de 651 ml de réseau BT souterrain	70 227,77 €
ESQUAY-NOTRE-DAME	Le Duc Guillaume – Tranche 1 (26 lots)	SAS TERRANEA	HTA : Pose de 600 ml de réseaux électriques Haute Tension 3x150 ² souterrains et création d'un PAC BT : Pose de 646 ml de réseaux électriques BT	64 307,49 €
RYES	Le Bourg – Rue de la Tringale (30 lots)	SAS PIERREVAL AMENAGEMENT	Pose de 438 ml de réseau BT souterrain	49 077,40 €
TOTAL				183 612,66 €

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** les trois conventions permettant de mandater le lotisseur ou l'aménageur privé pour la desserte intérieure en communes rurales, pour un montant total de 183 612,66 € ;
- **DIT** que les contributions des maîtres d'ouvrages délégués prévues à l'article 6 desdites conventions, seront imputées à l'article 13182 du Budget Principal ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer lesdites conventions ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

ECLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE

Monsieur Jean LEPAULMIER, Vice-Président en charge de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse, présente les travaux de la commission réunie le 21 octobre 2022, qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical.

ECLAIRAGE PUBLIC (EP) ET SIGNALISATION LUMINEUSE (SL) – TRANCHES DE TRAVAUX 2022

➤ 6^{ème} tranche Travaux 2022 < 40 k€ HT (48k€ TTC)

Monsieur le Vice-Président présente au Bureau Syndical la cinquième tranche de travaux 2022, pour la réalisation de projets d'un montant inférieur à 40 k€ HT (annexe 11 de la note de synthèse explicative) :

Programme travaux		Nombre de projets	Montant TTC
Eclairage Public	Extension / renouvellement	48	184 177 €
Signalisation lumineuse		4	3 485 €
Total		52	187 662 €

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

➤ 7^{ème} tranche de Travaux 2022 > 40 k€ HT (48k€ TTC)

Madame la Présidente propose au Bureau Syndical une sixième tranche de travaux 2022, pour la réalisation de projets d'éclairage public et d'efficacité énergétique, pour un montant total de 313 889 € TTC :

Programme travaux	Commune	Localisation	Projet	Montant TTC
Extension / Renouvellement	VERSON	VERSON	Extension d'éclairage suite aménagement place de l'église	106 311 €
Renouvellement plus de 30 ans (R30)	ISIGNY-SUR-MER	ISIGNY-SUR-MER	Renouvellement de 144 foyers	110 400 €
	COURSEULLES-SUR-MER	COURSEULLES-SUR-MER	Renouvellement de 52 foyers	97 178 €
Total				313 889 €

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter la septième tranche de travaux d'éclairage public 2022 pour la réalisation du programme d'extension et de renouvellement d'ouvrages et du programme de renouvellement de foyers et mâts de plus de 30 ans, pour un montant total de 313 889 € TTC ;
- **DIT** que la dépense sera imputée à l'article d'investissement sera imputée à l'article 2317 du Budget Principal – Travaux sur réseaux mis-à-disposition ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

AVENANT N° 3 A LA CONVENTION DE RENOUVELLEMENT DES INSTALLATIONS ECLAIRAGE PUBLIC - OUISTREHAM

Dans le cadre du transfert de sa compétence « Eclairage Public » au SDEC ÉNERGIE au 1er mai 2017, la commune de Ouistreham a souhaité rénover son réseau d'éclairage public.

Le montant et la nature des travaux ont été estimés, conjointement par le SDEC ÉNERGIE et la commune de Ouistreham, sur la base de différents documents techniques remis par la commune au SDEC ENERGIE.

Une convention conjointe, signée le 19 mai 2017, définit les modalités techniques, administratives et financières pour la mise en œuvre du programme de renouvellement des installations d'éclairage public de Ouistreham.

Un premier avenant à cette convention, signé le 17 juillet 2018, a pour objet de faire bénéficier la commune de Ouistreham de l'évolution des aides d'éclairage public fixés par le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE en date du 05 avril 2018 et de mettre à jour le quantitatif des ouvrages concernés suite à l'analyse sur site du patrimoine de Ouistreham ainsi que le montant des travaux associés.

Un second avenant, signé le 27 octobre 2020, a permis d'étaler la participation communale jusqu'en 2025, suite à la sollicitation de la commune dans le cadre des effets de la Crise COVID ;

Le 14 septembre 2022, la commune a sollicité l'octroi d'un aménagement du paiement de sa participation en raison du contexte inflationniste conjugué à l'augmentation de charges incompressibles.

Afin de répondre à cette sollicitation, les parties ont convenu d'un nouvel étalement de la participation communale jusqu'en 2028.

Cet accord engendre une modification des articles 4, 5 et 7 de la convention initiale et abroge les dispositions des deux premiers avenants.

L'avenant n°3, ainsi proposé, a été adressé aux élus préalablement à la réunion, annexe 12 de la note explicative de synthèse.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter l'avenant n°3 à la convention initiale pour le renouvellement du réseau éclairage public de la commune de Ouistreham abrogeant les dispositions des avenants 1 et 2 ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ledit avenant ainsi que tous les actes et documents s'y rattachant.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée.

Monsieur Rémi BOUGAULT aurait compris qu'il serait possible de faire entrer dans le financement DETR des investissements d'éclairage Public et demande aux membres du Bureau Syndical de confirmer cette information.

Sans confirmation possible, Madame la Présidente propose à Monsieur Bruno DELIQUE de se renseigner et lève la séance à 12h30.

Le Secrétaire de séance,

La Présidente,

Rémi BOUGAULT

Catherine GOURNEY-LECONTE

PROJET

Annexe 1 : Dépenses entre 5 000 € HT et 40 000 € HT et dépenses de moins de 5 000 € HT.

BUREAU SYNDICAL DU 2 DECEMBRE 2022 - SDEC ENERGIE

Compte-rendu des dépenses inférieures à 5 000 €

Au titre des délégations de la Présidente

du 20/10/2022 au 21/11/2022

Numéro de compte	Service gestionnaire	Tiers	Libellé de compte	Date Mandat	Numéro de mandat	Montant du Mandat HT
606122	Energie	TOTAL ENERGIE	CONSOMMATION DU BATIMENT	27/10/2022	2497	1 004,49
		EDF ENTREPRISES ET COLLECTIVITES	CONSOMMATION SDEC ENERGIE	16/11/2022	2656	84,23
			CONSOMMATION SDEC ENERGIE	16/11/2022	2656	99,63
60632	Logistique	LACOSTE DACTYL BURO OFFICE	N° 13 - COMMANDE D'ARTICLES HORS CATALOGUE	17/11/2022	2661	144,00
6064	Logistique	LACOSTE DACTYL BURO OFFICE	COMMANDE DE PAPIER N°15	27/10/2022	2469	220,00
		ATELIER PROTEGE DE L AIGUILLON	COMMANDE DFB - APA L'AIGUILLON	27/10/2022	2462	126,64
		GIE FLAVIEN GCAT	COMMANDE DE FOURNITURE AP N° 2	17/11/2022	2664	39,60
		GCAT	COMMANDE DE FOURNITURE AP N°2	17/11/2022	2663	150,40
6068	Logistique	LACOSTE DACTYL BURO OFFICE	COMMANDE DE GOBELETS - DIRECTION	17/11/2022	2662	67,58
611	Logistique	GUERIN	ENLEVEMENT ENCOMBRANT PARKING SOUS-TERRAIN	10/11/2022	2557	350,00
61358	Logistique	DIAC LOCATION	LOCATION BATTERIE VÉHICULES ELECTRIQUES	10/11/2022	2539	143,34
		ELIS	BONBONNES D'EAU - NOVEMBRE 2022	10/11/2022	2537	176,24
			TAILLE HAIES + DESHERBAGE	10/11/2022	2535	937,50
61521	Logistique	APAEI DE PAPILLONS BLANCS	REPARATION DU PORTAIL AERIEN	27/10/2022	2466	277,00
615221	Logistique	NORMANDIE FERMETURES AUTOMATIQUE	REPARATION DU PORTAIL AERIEN	27/10/2022	2466	277,00
61551	Logistique	LEROUX BROCHARD SAS	ENTRETIEN REPARATION TOYOTA EB 33 WE	17/11/2022	2660	788,11
		RENAULT HEROUVILLE ST CLAIR	EN ANNULE ET REMPLACE LE BDC 2203002242	10/11/2022	2538	226,34
			CHANGEMENT DES 4 PNEUS DU VEHICULE NISSA	10/11/2022	2541	393,43
61561	Eclairage Public et Signalisation Lumineuse	SATO	EXTENSION ECLAIRAGE ARMOIRE 01	07/11/2022	2515	1 496,26
		GAGNERAUD CONSTRUCTION	DEPLACEMENT DU LAMPADAIRE 15.023	07/11/2022	2510	685,88
		DEKRA INDUSTRIAL SAS	RENOUVELLEMENT INSTALLATION SPORTIVE STA	21/10/2022	2429	90,00
		SOGELINK	MARCHE DES TRAITEMENTS DEMATERIALISES DE	18/11/2022	2683	2 613,75
		DEPAGNE	CREATION D'ARMOIRE POUR LE PMV A L'ENTRE	17/11/2022	2659	1 379,12
61562	Eclairage Public et Signalisation Lumineuse	CITELUM FRANCE	TRAVAUX DE MAINTENANCE ANNUELLE SL 2022	08/11/2022	2528	1 896,13
		GAGNERAUD CONSTRUCTION	TRAVAUX DE MAINTENANCE ANNUELLE SL 2022	18/11/2022	2731	3 575,01
			TRAVAUX DE MAINTENANCE ANNUELLE SL 2022	18/11/2022	2732	243,67
			TRAVAUX DE MAINTENANCE ANNUELLE SL 2022	18/11/2022	2733	1 174,55
			FACTURATION MENSUELLE SL LOT 1	18/11/2022	2737	3 765,59
			FACTURATION MENSUELLE SL LOT 2	18/11/2022	2738	245,03
			FACTURATION MENSUELLE SL LOT 4	18/11/2022	2739	1 568,69
		SOGELINK	MARCHE DES TRAITEMENTS DEMATERIALISES	18/11/2022	2682	56,25
		TEIM	TRAVAUX DE MAINTENANCE ANNUELLE SL 2022	08/11/2022	2522	306,09
		TRAVAUX DE MAINTENANCE ANNUELLE SL 2022	08/11/2022	2529	309,39	
61563	Logistique	MASSELIN TERTIARE	INTERVENTION DU 11 MAI 2022	27/10/2022	2463	150,67
6182	Logistique	A CAEN L'AQUA	ENTRETIEN AQUARIUM - T4 2022	10/11/2022	2536	300,00
		BRIEF	REABONNEMENT DU MAGAZINE BRIEF	27/10/2022	2461	145,94
		GROUPE MONITEUR	REABONNEMENT LA GAZETTE POUR UN AN	27/10/2022	2464	381,98
62268	Concession	EDITIONS DALLOZ	REABONNEMENT DALLOZ.FR	16/11/2022	2589	2 631,00
		ACTEURS PUBLIQUES	ABONNEMENT "ACTEURS PUBLICS" 1 AN	27/10/2022	2457	587,66
		SELARL GB2A	CHEFFERIE DE PROJET	16/11/2022	2588	320,82
			ASSISTANCE JURIDIQUE	16/11/2022	2588	382,29
ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE	16/11/2022		2588	2 292,75		
CABINET DIDIER SEBAN	DEFINITION DU MODE OPERATOIRE	16/11/2022	2588	1 956,48		
6228	Communication	APRIM	DIFFERENDS FOURNITURE ELECTRICITE EDF	21/10/2022	2430	1 629,30
			TRAITEMENT CHROMATIQUE DES PHOTOS	21/10/2022	2438	102,70
			REUNION DE REDACTION, REPORTAGES, PRISES DE VUES	21/10/2022	2438	1 725,36
	Effacement des réseaux	AIRE	MISE EN PAGE DU JOURNAL	21/10/2022	2438	657,28
			NETTOYAGE ET APPLICATION PEINTURE	10/11/2022	2554	1 064,00
			NETTOYAGE ET APPLICATION PEINTURE RAL 10	10/11/2022	2552	1 520,00
			NETTOYAGE ET APPLICATION PEINTURE RAL 60	10/11/2022	2553	817,00
Logistique	JARDINTERIEUR	ENTRETIEN DES PLANTES JANVIER FEVRIER 2022	27/10/2022	2455	196,00	
		SCUTUM SECURITE ELECTRONIQUE	CONTRAT N° 211756/T TELESURVEILLANCE 2022	27/10/2022	2468	70,00
62283	Energie	BUREAU VERITAS SOLUTION	AUDIT ENERGETIQUE ECOLE MAT GRAINVILLE	28/10/2022	2506	1 218,95
			AUDIT ENERGETIQUE DE L'ECOLE	16/11/2022	2653	1 720,87
			AUDIT ENERGETIQUE DE LA MAIRIE	16/11/2022	2652	1 434,06
		CREA COOP 14	CONCEPTION D'UN OUTIL DE VULGARISATION	16/11/2022	2657	907,50
		QCS SERVICES	SALLE OMNISPORT	25/10/2022	2450	821,52
			ECOLE MATERNELLE	25/10/2022	2448	1 173,60
			ECOLE PRIMAIRE	25/10/2022	2451	1 404,00
			SERVICES TECHNIQUES	25/10/2022	2449	1 173,60
			AUDIT ENERGETIQUE MAIRIE	28/10/2022	2501	1 239,77
			AUDIT ENERGETIQUE ESPACE DES METIERS D'ART	27/10/2022	2495	1 675,64
			AUDIT ENERGETIQUE LOGEMENT	28/10/2022	2500	657,92
			AUDIT ENERGETIQUE - LOGEMENT COMMUNAL	04/11/2022	2507	657,92
			AUDIT ENERGETIQUE ECOLE - SAINT-GATIEN-DES-BOIS	04/11/2022	2508	1 239,77
			AUDIT ENERGETIQUE LOGEMENT ECOLE	25/10/2022	2446	657,92
			AUDIT ENERGETIQUE RESIDENCE LES DOUETS	25/10/2022	2447	2 004,60
			AUDIT ENERGETIQUE ECOLE - USSY	16/11/2022	2654	1 508,08
6231	Logistique		JOURNAUX OFFICIELS	AVIS D'ATTRIBUTION MARCHES	27/10/2022	2454
		AVIS D'ATTRIBUTION CADASTRE SOLAIRE		27/10/2022	2456	90,00
		AVIS D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ VIDEOPROTECTION		27/10/2022	2460	270,00
		AVIS ATTRIBUTION DU MARCHÉ		27/10/2022	2459	270,00
		AVIS PUBLICITE MARCHÉ		27/10/2022	2458	90,00

6234	Communication	L AUDACE	NORMANDIE ENERGIES TOUR - ACCUEIL CAFE -	27/10/2022	2477	605,00
	Direction Générale	DELICECOOK	PRESTATION REPAS	27/10/2022	2473	1 126,10
		MENARD TRAITEUR	PRESTATION TRAITEUR	27/10/2022	2476	1 369,75
		CORBEAUX	PRESTATION TRAITEUR	27/10/2022	2470	1 394,20
		HONFLEUR TRAITEUR	PRESTATION TRAITEUR	27/10/2022	2472	1 743,88
		L AUDACE	PRESTATION TRAITEUR	27/10/2022	2474	1 856,20
		LA PTITE BOUCHEE TRAITEUR	PRESTATION TRAITEUR	27/10/2022	2471	2 489,00
	Energie	DELICECOOK	PRESTATION TRAITEUR	28/10/2022	2504	347,50
6251	Communication	LEPESTEUR VOYAGES	CONGRES FNCCR 27 AU 29 SEPTEMBRE 2022	24/10/2022	2445	3 272,73
	Ressources Humaines	AGENTS	FRAIS - OCTOBRE 2022	27/10/2022	2478	24,95
			FRAIS - MAI A SEPTEMBRE 2022	27/10/2022	2479	96,05
			FRAIS - OCTOBRE 2022	27/10/2022	2480	16,30
			FRAIS - SEPTEMBRE 2022	27/10/2022	2481	17,28
			FRAIS - MAI A SEPTEMBRE 2022	27/10/2022	2482	43,85
			FRAIS - SEPTEMBRE 2022	27/10/2022	2483	15,00
			FRAIS - SEPTEMBRE 2022	27/10/2022	2484	17,60
			FRAIS - SEPTEMBRE 2022	27/10/2022	2485	46,70
			FRAIS - SEPTEMBRE 2022	27/10/2022	2486	10,24
			FRAIS - SEPTEMBRE 2022	27/10/2022	2487	56,41
			FRAIS - SEPTEMBRE 2022	27/10/2022	2488	102,22
			FRAIS - OCTOBRE 2022	16/11/2022	2643	150,56
			FRAIS - MARS 2022	16/11/2022	2644	33,20
			FRAIS - OCTOBRE 2022	16/11/2022	2645	17,50
			FRAIS - SEPTEMBRE 2022	16/11/2022	2646	138,00
		FRAIS - OCTOBRE 2022	16/11/2022	2647	17,50	
	Logistique	BIP AND GO	PÉAGES 2022	10/11/2022	2558	107,75
6261	Logistique	LA POSTE	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT 2022	27/10/2022	2452	30,00
				10/11/2022	2556	2 279,06
				10/11/2022	2559	30,00
6284	Effacement des réseaux	DIRECTION DEPARTEMENTALE FINANCE PUBLIQUE	REDEVANCE ARCHEOLOGIE PREVENTIVE	08/11/2022	2531	28,00
				08/11/2022	2532	25,00
73982	Finances	CONDE EN NORMANDIE	REVERSEMENT REDEVANCE INVESTISSEMENT R2 2022	18/11/2022	2724	2 154,26
		MONDEVILLE		18/11/2022	2725	3 438,60
		VILLERS BOCAGE		18/11/2022	2726	1 146,44
65312	Structures	ELLUS	REMBOURSEMENT FRAIS DE DEPLACEMENT 11/2022	16/11/2022	2590	3 422,79
65748	Finances	LA FRESQUE DU CLIMAT	SUBVENTION LA FRESQUE DU CLIMAT	28/10/2022	2499	166,67
				28/10/2022	2499	22,33
SECTION DE FONCTIONNEMENT						90 026,06 €

21318	Energie	ACEPE	MESURE D'EMPOUSSIEREMENT A L'AMIANTE	27/10/2022	2496	550,00	
21351	Energie	MISSENGARD-QUINT	DEPLACEMENT DE DIFFUSEUR D'AIR TRAVAUX	28/10/2022	2503	532,50	
		ELECTRIQUE CITE	DEPOSE ET REPOSE INSTALLATIONS ELECTRIQUE	16/11/2022	2655	1 047,52	
		SARL STRUCTURA	DEMOLITION ET INSTALLATION CLOISON MAISON ENERGIE	27/10/2022	2498	3 592,12	
		AG PEINTURE	PEINTURE HALL - MAISON ENERGIE	16/11/2022	2658	3 060,57	
21838	Logistique	QUADRAT	COMMANDE D'UN SUPPORT DE TOUR P/BUREAU	27/10/2022	2467	96,38	
21848	Logistique		COMMANDE D'UNE TABLE + 6 CHAISES - SERVICE COMPTABILITE	27/10/2022	2465	1 182,93	
	Concession	DIRECTION DEPARTEMENTALE FINANCE	TAXE AMENAGEMENT	08/11/2022	2533	421,00	
			TAXE AMENAGEMENT	08/11/2022	2534	436,00	
			CULEY LE PATRY	10/11/2022	51137	1 669,58	
			ENEDIS14	REMPLACEMENT H61 CAUMETTES 100 KVA	10/11/2022	51143	2 945,06
				VISITES RACCORDEMENT GARCZYNSKI TRAPLOIR	17/11/2022	51180	527,02
				ACOMPTE N°63 DU 17/11/2022	17/11/2022	51180	45,47
				VISITES RACCORDEMENT GARCZYNSKI TRAPLOIR	17/11/2022	51181	648,64
				ACOMPTE N°64 DU 17/11/2022	17/11/2022	51181	78,66
				VISITES RACCORDEMENT GARCZYNSKI TRAPLOIR	17/11/2022	51182	202,70
				ACOMPTE N°63 DU 17/11/2022	17/11/2022	51182	24,31
				ACOMPTE N°67 DU 18/11/2022	18/11/2022	51193	783,48
				BT NOUVELLE FRANCE	17/11/2022	51179	1 220,42
				ACOMPTE N°60 DU 17/11/2022	17/11/2022	51177	244,59
				ACOMPTE N°61 DU 17/11/2022	17/11/2022	51178	1 778,69
				ACOMPTE N°62 DU 17/11/2022	17/11/2022	51179	34,79
			OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	BT BOURG DE BULLY 266-10 - DESSERTERIE INTERIEUR	18/11/2022	51191	383,86
				ACOMPTE N°68 DU 18/11/2022	18/11/2022	51190	821,85
				ACOMPTE N°69 DU 18/11/2022	18/11/2022	51191	33,72
				ACOMPTE N°70 DU 18/11/2022	18/11/2022	51192	685,53
				ACOMPTE N°67 DU 18/11/2022	18/11/2022	51189	557,95
				ACOMPTE N°65 DU 17/11/2022	18/11/2022	51185	679,84
				BT FOUR	18/11/2022	51186	2 570,04
				BT FOUR	18/11/2022	51187	4 438,10
				ACOMPTE N°65 DU 17/11/2022	18/11/2022	51186	274,04
				ACOMPTE N°66 DU 17/11/2022	18/11/2022	51187	458,50
				BT PUIITS	18/11/2022	51188	4 131,68
				ACOMPTE N°66 DU 18/11/2022	18/11/2022	51188	388,81
				BT VACHERIE 194-10	21/10/2022	51130	43,72
				BT CROIX 266-23 - EXTENSION BT CARRIERES	21/10/2022	51130	43,72
				BT BOURG 408-01 - RESEAU AMENEE BT	21/10/2022	51130	43,72
				PSSB CHARDONNETTE 250KVA - LOT.PRIVE	21/10/2022	51130	43,72
				REMPLACEMENT H61 100KVA PLAINE 721-08	21/10/2022	51130	43,72
				BT HARAS	21/10/2022	51130	43,72
			BT GRUCHY 542-10 DESSERTERIE INTERIEURE BT	21/10/2022	51130	43,72	
			BT CHATEAU D'EAU 249-04 - LOT.PRIVE	21/10/2022	51130	43,72	
			BT LOT BOSCHER 460-29	21/10/2022	51130	43,72	

Electricité	QUALICONSULT EXPLOITATION	BT PONT 182-10	21/10/2022	51130	43,72	
		MUTATION H61 QUESNAY 50KVA PAR 100KVA	21/10/2022	51130	43,72	
		BT HEROUVILLE - MUTATION H61	21/10/2022	51130	43,72	
		REPLACEMENT H61 BG MAGNY 100 KVA P	21/10/2022	51130	43,72	
		REPLACEMENT PRCS BIJUDE 160 KVA PAR PAC	21/10/2022	51130	43,72	
		CREATION PAC 4UF QUEROLLES 250 KVA - 100	21/10/2022	51130	43,72	
		BT SCIERIE 681-05 (SURRAIN) - RENFORCEME	21/10/2022	51130	43,72	
		BT FAVERIE 162-07 - EXTENSION BT	21/10/2022	51130	43,72	
		BT FLEURS 119-08	21/10/2022	51130	43,72	
		BT BG SAINT PIERRE DU FRESNE	21/10/2022	51130	43,72	
		BT LE PRE DES CERFS 411-10 - EXTENSION	21/10/2022	51130	43,72	
		BT CHAPELAINE - 328-04 - DESSERTE INTERIEUR	21/10/2022	51130	43,72	
		BT CHAPELAINE - 328-04 - AMENEE BT	21/10/2022	51130	43,72	
		BT PERVENCHES 582-34	21/10/2022	51130	43,72	
		BT BOURG NEUF - 737-01 - ALIMENTATION	21/10/2022	51130	43,72	
		BT PUANT	21/10/2022	51130	43,72	
		BT RT AUNAY - 254-03 - DESSERTE INTERIEURE	21/10/2022	51130	43,72	
		BT BG TRUTTEMER GRAND	21/10/2022	51130	43,72	
		BT PARC LONGUEVAL - 530-07	21/10/2022	51130	43,72	
		BT MOUSSET 558-06 - DESSERTE INTERIEURE	21/10/2022	51130	43,72	
		BT MOINERIE	21/10/2022	51130	43,72	
		BT CROIX LIARD	21/10/2022	51130	43,72	
		BT LES PAINS	21/10/2022	51130	43,72	
		BT BG MESNIL VILLEMENT	21/10/2022	51130	43,72	
		RESEAUX ENVIRONNEMENT	VISITES RACCORDEMENT RESEAUX ENVIRONNEMENT	20/10/2022	51106	81,08
			VISITES RACCORDEMENT RESEAUX ENVIRONNEMENT	17/11/2022	51175	81,08
			ACOMPTE N° 57 DU 19/10/2022	20/10/2022	51106	6,86
			ACOMPTE N° 62 DU 17/11/2022	17/11/2022	51175	9,93
			VISITES RACCORDEMENT RESEAUX ENVIRONNEMENT	20/10/2022	51114	40,54
			VISITES RACCORDEMENT RESEAUX ENVIRONNEMENT	20/10/2022	51115	486,48
			ACOMPTE N° 73 DU 20/10/2022	20/10/2022	51114	5,18
VISITES RACCORDEMENT RESEAUX ENVIRONNEMENT	17/11/2022		51176	567,56		
ACOMPTE N° 74 DU 20/10/2022	20/10/2022		51115	67,74		
ACOMPTE N° 80 DU 17/11/2022	17/11/2022		51176	82,61		
ACOMPTE N° 69 DU 19/10/2022	20/10/2022		51107	1 462,29		
ACOMPTE N° 70 DU 20/10/2022	20/10/2022		51108	1 044,67		
ACOMPTE N° 72 DU 20/10/2022	20/10/2022		51112	1 522,54		
ACOMPTE N° 71 DU 20/10/2022	20/10/2022		51111	993,47		
ACOMPTE N° 78 DU 21/10/2022	21/10/2022		51121	1 311,16		
ACOMPTE N° 59 DU 20/10/2022	20/10/2022		51110	1 530,42		
ACOMPTE N° 58 DU 20/10/2022	20/10/2022		51109	666,04		
ACOMPTE N° 77 DU 21/10/2022	21/10/2022		51118	1 884,37		
SELAR D ET ASSOCIES EX CHUITON	BT CHARLES VARON - 410-23 - AMENEE BT		21/10/2022	51117	3 612,15	
	ACOMPTE N° 76 DU 21/10/2022		21/10/2022	51117	486,61	
	ACOMPTE N° 75 DU 21/10/2022	21/10/2022	51116	2 413,37		
	BT DAGUERRE 437-105	21/10/2022	51119	942,48		
	ACOMPTE N° 60 DU 21/10/2022	21/10/2022	51119	89,43		
	ACOMPTE N° 61 DU 21/10/2022	21/10/2022	51120	847,93		
	ACOMPTE N° 64 DU 17/11/2022	17/11/2022	51183	1 085,15		
	ACOMPTE N° 79 DU 10/11/2022	17/11/2022	51174	960,01		
	CREATION PRCS CAMPAGNE 100 KVA	21/10/2022	2432	200,00		
	BT LE QUAI	21/10/2022	2435	3,92		
SORAPEL	CREATION PRCS LES MARETTES 100 KVA	21/10/2022	2433	1,23		
	BT MARAIS 046-21	21/10/2022	2437	250,00		
	BT MALAUDIERE 030-10 - EXTENSION	21/10/2022	2434	41,46		
	REPLACEMENT H61 MONTS ERAINES	21/10/2022	2436	250,00		
	REPLACEMENT H61 CABOTIERE 50 KVA	16/11/2022	51166	550,00		
	CREATION PRCS TRINQUET 100 KVA - 216-XX	16/11/2022	51164	550,00		
	ACOMPTE N° 14 DU 20/10/2022	20/10/2022	51113	830,85		
	BT FAYEL 282-05	10/11/2022	51161	3 864,12		
TEIM	ACOMPTE N° 11 DU 10/11/2022	10/11/2022	51162	4 123,37		
TOPO ETUDES	EMIEVILLE - BT JOYEUX	21/10/2022	51127	257,95		
	BT CHARLES VARON - 410-23 - DESSERTE BT	10/11/2022	51138	209,51		
Energie	ENTREPRISE CORBIN	LANDELLES ET COUPIGNY - CHAUFFERRIE	27/10/2022	2493	777,95	
	GEOTEC	CHAUFFERIE BOIS ET RESEAU TECHNIQUE	28/10/2022	2502	2 170,00	
	SIMON PEINTURE	LANDELLES ET COUPIGNY - CHAUFFERRIE BOIS	27/10/2022	2491	2 671,00	
	CHANU HD	LANDELLES ET COUPIGNY	27/10/2022	2494	4 693,69	
EIFFAGE ENERGIE	ACOMPTE N° 1 DU 09/11/2022	10/11/2022	51151	2 258,45		
	RD 562	16/11/2022	2649	926,63		
	ACOMPTE N° 7 DU 21/10/2022	21/10/2022	51133	2 358,74		
	ACOMPTE N° 9 DU 21/10/2022	21/10/2022	2444	1 063,73		
OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	ACOMPTE N° 12 DU 15/11/2022	17/11/2022	51172	3 910,52		
	RUE DU STADE	21/10/2022	51130	43,72		
	RUE DE BORDEAUX	21/10/2022	51130	43,72		
	BOURG - CD 562	21/10/2022	51130	43,72		
	RUE DE BRUNVILLE	21/10/2022	51130	43,72		
	RUES HARICOT, DE GAULLE, METZ, ALSACE	21/10/2022	51130	43,72		
QUALICONSULT EXPLOITATION	RD 26 - BOURG	21/10/2022	51130	43,72		
	D139 RUE DE LA LIBERATION	21/10/2022	51130	43,72		
	RESEAUX ENVIRONNEMENT	ACOMPTE N° 9 DU 15/11/2022	17/11/2022	2671	375,88	
	SELAR D ET ASSOCIES EX CHUITON	RUE GIRARD	16/11/2022	51165	550,00	

Effacement des réseaux

SORAPEL	ACOMPTE N°11 DU 20/10/2022	21/10/2022	51132	785,25	
	ACOMPTE N°16 DU 08/11/2022	10/11/2022	51148	3 520,32	
	LA CHAPELLE	21/10/2022	2440	2 901,24	
	ACOMPTE N°10 DU 19/10/2022	21/10/2022	2440	163,09	
	LA CHAPELLE	17/11/2022	51168	3 680,86	
	ACOMPTE N°15 DU 07/11/2022	10/11/2022	51147	708,86	
	ACOMPTE N°21 DU 14/11/2022	17/11/2022	51168	2 644,76	
	ACOMPTE N°22 DU 14/11/2022	17/11/2022	51169	1 154,36	
	ACOMPTE N°23 DU 14/11/2022	17/11/2022	2668	163,10	
	ACOMPTE N°12 DU 20/10/2022	21/10/2022	51131	2 252,29	
	ACOMPTE N°25 DU 15/11/2022	17/11/2022	51171	2 161,19	
	ACOMPTE N°19 DU 09/11/2022	10/11/2022	2547	602,26	
	SPIE CITYNETWORKS 14	PERIERS EN AUGÉ - POSTE TOUR	10/11/2022	51160	2 868,48
	STEPELEC	RD 514 - ROUTE D'ASNELLES	17/11/2022	2667	715,66
		ACOMPTE N°16 DU 14/11/2022	17/11/2022	2666	278,42
		ACOMPTE N°17 DU 14/11/2022	17/11/2022	2667	18,13
		ACOMPTE N°12 DU 10/11/2022	10/11/2022	51154	548,20
	TEIM	ACOMPTE N°14 DU 10/11/2022	10/11/2022	51155	1 215,53
		DAUVAL	17/11/2022	51173	3 746,50
ACOMPTE N°16 DU 16/11/2022		17/11/2022	51173	330,62	
ACOMPTE N°17 DU 16/11/2022		17/11/2022	2674	362,47	
RUE DE GILLES		17/11/2022	2670	1 590,83	
ACOMPTE N°14 DU 14/11/2022		17/11/2022	51170	2 375,19	
BALLEROY - RUE DE GILLES		17/11/2022	2670	146,36	
BALLEROY - RUE DE GILLES		17/11/2022	2670	716,63	
ACOMPTE N°12 DU 10/11/2022		10/11/2022	51163	2 580,51	
ACOMPTE N°13 DU 10/11/2022		10/11/2022	2560	919,11	
FORAGES DU NORD OUEST	COLOMBELLES - EFFACEMENT RUE MANGEMATIN	10/11/2022	51152	3 630,00	
CITELUM FRANCE	RENOUVELLEMENT DU PROJECTEUR 98-002 HORS SERVICE	08/11/2022	2523	745,79	
	RENOUVELLEMENT DU FOYER 19-002	08/11/2022	2523	952,84	
	RENOUVELLEMENT DE LA BORNE 22-076 ACCIDENTE	08/11/2022	2523	1 088,09	
	EXTENSION ECLAIRAGE PUBLIC AVENUE PIERRE	18/11/2022	2747	794,35	
	RENOUVELLEMENT DE LAMPADAIRES R30	08/11/2022	2526	526,27	
	RENOUVELLEMENT DU MASSIF 03.026 HORS SERVICE	08/11/2022	2523	536,95	
	CREATION BOUCLE DE DETECTION C159	08/11/2022	2525	546,36	
	RENOUVELLEMENT DE SIGNAUX HORS SERVICE	08/11/2022	2527	3 182,71	
	RENOUVELLEMENT DU CANDELABRE 28-007 ACCIDENTE	18/11/2022	2747	929,82	
	RENOUVELLEMENT DU CABLAGE DE LA FACADE	08/11/2022	2523	1 773,79	
	DEPOSE DES CANDELABRES 08-025/08-029/09	08/11/2022	2523	685,68	
	DEKRA INDUSTRIAL SAS	EXTENSION ECLAIRAGE SUITE EFFACEMENT DES RESEAUX	08/11/2022	2530	90,00
	DEPAGNE	PROGRAMME EFFICACITE LUMINEUSE 2022	15/11/2022	2587	1 353,31
		PROGRAMME EFFICACITE LUMINEUSE 2022	04/11/2022	2509	1 353,31
PROGRAMME EFFICACITE LUMINEUSE 2022		04/11/2022	2509	1 353,30	
PROGRAMME EFFICACITE LUMINEUSE 2022		15/11/2022	2587	1 353,30	
PROGRAMME EFFICACITE LUMINEUSE 2022		04/11/2022	2509	1 243,42	
PROGRAMME EFFICACITE LUMINEUSE 2022		15/11/2022	2587	1 243,42	
GAGNERAUD CONSTRUCTION	RESTRUCTURATION DU RESEAU DE L'ARMOIRE	10/11/2022	2551	1 596,35	
	REPLACEMENT DES PROJECTEURS 13-003/030	17/11/2022	2678	4 139,84	
	REPLACEMENT DU FOYER 01-026 HORS SERVICE	18/11/2022	2680	688,50	
	RENOUVELLEMENT DU FOYER 07-018 HORS SERVICE	17/11/2022	2678	670,64	
	REPLACEMENT 11-022 BORNE ZFY230 VANDALISME	17/11/2022	2678	1 218,81	
	RENOUVELLEMENT DU FOYER 02-031 HORS SERVICE	18/11/2022	2680	509,62	
	RENOUVELLEMENT DU FOYER 05-040 HORS SERVICE	18/11/2022	2680	359,63	
	REPLACEMENT DU FOYER 05-007 HORS SERVICE	18/11/2022	2680	628,98	
	POSE ET DEPOSE DE 30 KAKEMONOS 2022	17/11/2022	2676	2 117,76	
	RENOUVELLEMENT DES FOYERS 09-031-032-033	17/11/2022	2678	478,44	
	REPLACEMENT DE 3 CANDELABRES VETUSTES	18/11/2022	2680	1 197,63	
	REPLACEMENT DE 3 CANDELABRES VETUSTES	18/11/2022	2680	1 377,87	
	REPLACEMENT DES FOYERS 03-004/03-006/03	18/11/2022	2680	3 975,17	
	RENOUVELLEMENT DU LAMPADAIRE 05-028 HORS SERVICE	18/11/2022	2680	1 419,73	
	RENOUVELLEMENT DU MAT 03-021 ACCIDENTE	17/11/2022	2676	1 162,70	
	RENOUVELLEMENT DU CANDELABRE 28-065-066	17/11/2022	2676	3 345,32	
	DEPLACEMENT SUPPORT 14-017 SUITE AMENAGEMENT	17/11/2022	2676	2 502,99	
	RENOUVELLEMENT DU MAT 09-034 ACCIDENTE	17/11/2022	2676	1 249,42	
	RENOUVELLEMENT DU FOYER 08-008 HORS SERVICE	17/11/2022	2678	185,73	
	REPLACEMENT MATS VETUSTES 02-016	17/11/2022	2678	1 696,29	
	REPLACEMENT FOYER 06-014 HS - ET PROTECTION	18/11/2022	2679	1 072,08	
	RENOUVELLEMENT DU LAMPADAIRE 06-005 ACCIDENTE	18/11/2022	2679	1 106,57	
	RENOUVELLEMENT DES FOYERS 14-063 ,18-060	17/11/2022	2676	2 754,22	
	REPLACEMENT DES FOYERS 95-001/002/003	18/11/2022	2681	210,42	
	REPLACEMENT DES FOYERS 95-001/002/003	18/11/2022	2681	3 559,46	
	RENOUVELLEMENT DU POTEAU C1 ACCIDENTE	17/11/2022	2676	1 075,96	
	EXTENSION DE RESEAUX ET REPLACEMENT	17/11/2022	2675	909,71	
	RENOUVELLEMENT DES FOYERS 04-003 ET 05	17/11/2022	2675	1 317,25	
	DEPLACEMENT ET RENOUVELLEMNET DU FOYER	17/11/2022	2675	678,97	
	RENOUVELLEMENT DES PROJECTEURS 99-003/00	17/11/2022	2675	650,40	
	RENOUVELLEMENT DU LAMPADAIRE 08-022 ACCIDENTE	18/11/2022	2679	888,72	
	RENOUVELLEMENT DU LAMPADAIRE 20-017 ACCIDENTE	18/11/2022	2679	3 115,27	
	RENOUVELLEMENT DES CANDELABRES 03-018/03	18/11/2022	2681	2 919,72	
	RENOUVELLEMENT DES FOYERS 08-026 ET 16-0	18/11/2022	2679	447,26	
RENOUVELLEMENT DU LAMPADAIRE 15-002 ACCIDENTE	18/11/2022	2679	1 260,69		

Eclairage Public et Signalisation Lumineuse

2317

			POSE DE PRISE GUIRLANDE	17/11/2022	2675	1 087,68
			RENOUVELLEMENT DU FOYER 13-035 HORS SERVICE	18/11/2022	2681	628,28
			RENOUVELLEMENT DU PCB FOYER 03-043 HORS	17/11/2022	2675	243,28
			RENOUVELLEMENT DES REPETITEURS DE FEUX	17/11/2022	2675	2 342,78
			RENOUVELLEMENT DU CANDELABRE 11-034 ACCIDENTE	17/11/2022	2677	1 309,09
			RENOUVELLEMENT DES PROJECTEURS DE SOL 99	17/11/2022	2677	2 322,78
			POSE DE PRISE GUIRLANDE FOYERS 01-004/00	18/11/2022	2679	1 243,06
			POSE DE PRISE GUIRLANDE	18/11/2022	2679	1 087,68
			RENOUVELLEMENT DU FOYER 05.009 HORS SERVICE	18/11/2022	2681	125,12
			DEPOSE LAMPADAIRES 02.006 ET 02.007	17/11/2022	2677	435,86
			LAMPADAIRE 10-011 A DEPLACER	18/11/2022	2681	762,76
			RENOUVELLEMENT DU FOYER 10-009 HORS SERVICE	17/11/2022	2677	631,25
			RENOUVELLEMENT DU FOYER 01-032 HORS SERVICE	18/11/2022	2681	631,25
			DEPOSE DES BORNES 11-100 A 11-107	17/11/2022	2677	659,96
			POSE DE PRISE GUIRLANDE	18/11/2022	2681	105,21
			POSE DE PRISE GUIRLANDE	18/11/2022	2681	780,58
			TRAVERSEE DU BOURG-MODIFICATION DE L'ECLAIRAGE	17/11/2022	2677	1 893,31
			RENOUVELLEMENT DU MAT 08-006 ACCIDENTE	18/11/2022	2681	602,24
			RENOUVELLEMENT D'UN FEU PIETON VANDALISE	17/11/2022	2677	337,12
			RNOUVELLEMENT DU FOYER 05-024 HORS SERVICE	18/11/2022	2681	654,66
			POSE PRISE GUIRLANDE	18/11/2022	2681	313,41
			POSE DE PRISE GUIRLANDE	17/11/2022	2677	156,70
			REMPLACEMENT DES FOYERS 10-039 ET 26/051	17/11/2022	2678	844,44
			REMPLACEMENT DES FOYERS 10-039 ET 26/051	17/11/2022	2678	454,58
			EXTENSION D'UN LAMPADAIRE	07/11/2022	2519	2 278,66
	SATO		RENOUVELLEMENT MATERIEL VETUSTE	07/11/2022	2516	1 184,04
			RENOUVELLEMENT DE LAMPADAIRES - ZONE 4	07/11/2022	2520	3 684,78
			RENOUVELLEMENT PROJECTEUR 01-08 MIS HORS SERVICE	08/11/2022	2521	630,58
			RENOUVELLEMENT DES FOYERS DE PLUS DE 30 ANS	18/11/2022	2742	1 198,10
			RENOUVELLEMENT DU LAMPADAIRE 03-003 ACCIDENTE	18/11/2022	2742	782,56
			RENOUVELLEMENT DU LAMPADAIRE 04-001 ACCIDENTE	08/11/2022	2521	2 071,45
			RENOVATION ET MISE EN CONFORMITE ECLAIRAGE	18/11/2022	2742	2 696,91
			RENOUVELLEMENT DU LAMPADAIRE 01-017 VETUSTE	08/11/2022	2521	1 572,50
			RENOUVELLEMENT PROJECTEURS 11-28	08/11/2022	2521	926,78
			RENOUVELLEMENT PROJECTEURS 99-01	08/11/2022	2521	3 059,02
			RENOUVELLEMENT MAT 09-13 HORS SERVICE	08/11/2022	2521	479,13
			PROGRAMME EFFICACITE LUMINEUSE 2022	18/11/2022	2744	4 203,79
			POSE DE 5 PRISES DE COURANT POUR MOTIFS	08/11/2022	2521	837,37
			DEPLACEMENT MAT 09-13	08/11/2022	2521	1 615,30
			POSE DE PRISE GUIRLANDES FOYERS 07-029/0	18/11/2022	2742	1 364,46
			LES HALLES - PHASE II	18/11/2022	2743	4 527,89
			ROUTE DE BRETTEVILLE T3 + FONTAINE	04/11/2022	2509	1 243,42
			ROUTE DE BRETTEVILLE T3 + FONTAINE	15/11/2022	2587	1 243,42
			RUE BRACKE MOREL, RUE DE LUTHO	15/11/2022	2587	1 380,81
			RUE BRACKE MOREL, RUE DE LUTHO	04/11/2022	2509	1 380,81
			D91 RUE DE LA ROCHE ET D242	10/11/2022	2551	1 358,38
			DOUVRES LA DEKIVRANDE - RUE VARIN	10/11/2022	2551	1 547,10
			LA CHAPELLE	16/11/2022	2648	1 498,36
			SAINT REMY - RD 562	16/11/2022	2651	417,03
			ACOMPTE N°6 DU 19/10/2022	21/10/2022	2439	945,12
			ACOMPTE N°13 DU 15/11/2022	17/11/2022	2673	1 307,74
			ACOMPTE N°17 DU 08/11/2022	10/11/2022	2545	419,67
			LA CHAPELLE	21/10/2022	2441	2 038,79
			LA CHAPELLE	17/11/2022	2669	4 187,29
			ACOMPTE N°11 DU 20/10/2022	21/10/2022	2441	109,72
			ACOMPTE N°24 DU 14/11/2022	17/11/2022	2669	109,72
			ACOMPTE N°13 DU 20/10/2022	21/10/2022	2442	3 711,13
			ACOMPTE N°26 DU 15/11/2022	17/11/2022	2672	682,80
			RUES DES SOURCES, DES PETITES CHASSES	10/11/2022	2548	4 624,11
			ACOMPTE N°15 DU 14/11/2022	17/11/2022	2665	206,31
			PRCS BOURG	10/11/2022	2549	1 371,97
			ACOMPTE N°13 DU 10/11/2022	10/11/2022	2549	134,11
			BALLEROY - RUE DE GILLES	17/11/2022	2670	462,43
			ACOMPTE N°3 DU 09/11/2022	10/11/2022	2546	520,92
4581822	Effacement des réseaux		RUE LUCIEN MANGEMATIN	10/11/2022	2551	1 407,11
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT						293 561,02 €
TOTAL GENERAL						383 587,08 €

BUREAU SYNDICAL DU 2 DECEMBRE 2022 - SDEC ENERGIE
Compte-rendu des dépenses comprises entre 5 000 € et 40 000 €
Au titre des délégations de la Présidente
du 20/10/2022 au 21/11/2022

Numéro de compte	Service Gestionnaire	Tiers	Libellé de comptes	Date Mandat	Numéro de mandat	Montant du Mandat HT
61561	Eclairage Public et Signalisation Lumineuse	CITELUM FRANCE	TRAVAUX DE MAINTENANCE ANNUELLE EP 2022	08/11/2022	2528	27 925,37
		GAGNERAUD CONSTRUCTION	TRAVAUX DE MAINTENANCE ANNUELLE EP 2022	18/11/2022	2728	31 383,16
			TRAVAUX DE MAINTENANCE ANNUELLE EP 2022	18/11/2022	2734	28 714,87
			TRAVAUX DE MAINTENANCE ANNUELLE EP 2022	18/11/2022	2729	29 499,72
			TRAVAUX DE MAINTENANCE ANNUELLE EP 2022	18/11/2022	2735	28 552,03
			TRAVAUX DE MAINTENANCE ANNUELLE EP 2022	18/11/2022	2730	26 266,84
			TRAVAUX DE MAINTENANCE ANNUELLE EP 2022	18/11/2022	2736	24 175,90
		TEIM	TRAVAUX DE MAINTENANCE ANNUELLE EP 2022	08/11/2022	2522	18 960,23
TRAVAUX DE MAINTENANCE ANNUELLE EP 2022	08/11/2022		2529	20 657,26		
65311	Ressources Humaines	ELUS	INDEMNITES	14/11/2022	2561	6 222,78
73981	Finances	BENOUVILLE	REVERSEMENT TCCFE	18/11/2022	2694	28 144,11
		BERNIERES SUR MER	REVERSEMENT TCCFE	18/11/2022	2695	29 941,01
		COLLEVILLE MONTGOMERY	REVERSEMENT TCCFE	18/11/2022	2699	33 091,55
		CREULLY SUR SEULLES	REVERSEMENT TCCFE	18/11/2022	2685	30 348,44
		CUVERVILLE	REVERSEMENT TCCFE	18/11/2022	2701	17 354,82
		DEMOUVILLE	REVERSEMENT TCCFE	18/11/2022	2702	31 019,18
		FONTAINE ETOUPEFOUR	REVERSEMENT TCCFE	18/11/2022	2703	28 366,32
		HERMANVILLE SUR MER	REVERSEMENT TCCFE	18/11/2022	2705	39 534,77
		ISIGNY SUR MER COMMUNE NOUVELLE	REVERSEMENT TCCFE	18/11/2022	2686	35 256,80
		LA RIVIERE SAINT SAUVEUR	REVERSEMENT TCCFE	18/11/2022	2706	35 478,70
		LION SUR MER	REVERSEMENT TCCFE	18/11/2022	2708	29 744,26
		LOUVIGNY	REVERSEMENT TCCFE	18/11/2022	2709	24 441,85
		MATHIEU	REVERSEMENT TCCFE	18/11/2022	2711	29 154,70
		MOULT CHICHEBOVILLE	REVERSEMENT TCCFE	18/11/2022	2690	34 161,27
		SOLIERES	REVERSEMENT TCCFE	18/11/2022	2718	24 731,13
		ST AUBIN SUR MER	REVERSEMENT TCCFE	18/11/2022	2713	32 649,57
		ST CONTEST	REVERSEMENT TCCFE	18/11/2022	2716	39 416,46
		ST GERMAIN LA BLANCHE HERBE	REVERSEMENT TCCFE	18/11/2022	2714	16 113,55
		ST MARTIN DE FONTENAY	REVERSEMENT TCCFE	18/11/2022	2717	24 935,04
		ST VIGOR LE GRAND	REVERSEMENT TCCFE	18/11/2022	2715	33 795,96
THURY HARCOURT LE HOM	REVERSEMENT TCCFE	18/11/2022	2687	26 594,67		
73982	Finances	CU DE CAEN LA MER	REVERSEMENT REDEVANCE INVESTISSEMENT R2 2022	18/11/2022	2722	23 245,61
		COLOMBELLES	REVERSEMENT REDEVANCE INVESTISSEMENT R2 2023	18/11/2022	2723	6 523,50
		VIRE NORMANDIE	REVERSEMENT REDEVANCE INVESTISSEMENT R2 2024	18/11/2022	2727	7 489,68
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT						903 891,11 €

21848	Logistique	LACOSTE DACTYL BURO OFFICE	REGULARISATION MOBILIER	10/11/2022	2555	11 866,32
2315	Electricité	EPSYS SAS	REPLACEMENT RS DEMI-CLOS 250-12 100kVA	21/10/2022	51123	18 842,62
			REPLACEMENT H61 CAUMETTES 100 K	10/11/2022	51136	6 766,76
			REPLACEMENT RC CACHY 236-02 160 KVA	18/11/2022	51193	38 596,89
		OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	BT NOUVELLE FRANCE	17/11/2022	51177	5 303,14
			BT BOURG DE BULLY 266-10	18/11/2022	51190	9 162,87
			BT VAGUELLE 257-07 - EXTENSION BT PYLONE	18/11/2022	51192	7 346,26
			BT CRETES	18/11/2022	51189	5 936,99
			BT HAIES 734-12 EXTENSION BT LOTISSEMENT	18/11/2022	51185	7 415,45
			PAC LES BUHOTS PLANTES 4UF 250KV	10/11/2022	51142	7 393,88
			MUTATION PSSA HALLEY 040-02 100kVA	10/11/2022	51144	9 330,55
		REMATELEC	MUTATION H61 PESNIERE 50 KVA PAR 100 KVA	10/11/2022	51146	5 912,42
			REPLACEMENT RC EGLISE 250 KVA PAR PAC 4	20/10/2022	51108	10 248,99
		RESEAUX ENVIRONNEMENT	REPLACEMENT RC EGLISE 250 KVA PAR PAC 4	20/10/2022	51107	17 244,66
			BT ALLAIS - 161-21 - SCI LAFORGE IMMO	20/10/2022	51112	14 668,09
			BT ALLAIS - 161-21 - SCI MAHEA IMMO	20/10/2022	51111	9 954,35
			BT JOYEUX	21/10/2022	51121	13 244,28
			BT CALVAIRE 678-13 - AMENEE BT LOTISSEMENT	20/10/2022	51110	23 274,85
			BT DORSET - 254-07 - AMENEE BT LOTISSEMENT	20/10/2022	51109	10 376,77
			BT CHARLES VARON - 410-23 - DESSERTTE BT	21/10/2022	51118	13 524,70
			BT VOIES FERREES	21/10/2022	51116	17 235,14
			BT DAGUERRE 437-105	21/10/2022	51120	8 205,10
			BT CLOS CHEMIN	17/11/2022	51183	10 337,84
			BT MAIRIE ST AUBIN	18/11/2022	51184	33 317,79
			ACOMPTE N° 81 DU 17/11/2022	18/11/2022	51184	5 302,50
			BT HT MAIZERET	17/11/2022	51174	6 703,77
			BT LOGETTES	20/10/2022	51113	8 747,52
			SORAPEL	BT FILLETES 724-17	10/11/2022	51150
		ACOMPTE N° 10 DU 08/11/2022		10/11/2022	51150	9 248,40
		BT VACHERIE 460-47		10/11/2022	51149	18 067,68
		ACOMPTE N° 9 DU 08/11/2022		10/11/2022	51149	6 960,63
		TEIM	BT GOUTELLE 592-10	10/11/2022	51135	34 475,83
			BT CROIX SAVIGNY	10/11/2022	51162	27 707,76
		TRANSFIX	RENFORCEMENT BT GALETTE 406-03 - EXTENSION	21/10/2022	51126	6 473,67
			REPLACEMENT RS DEMI-CLOS 250-12 100kVA	21/10/2022	51124	6 473,67
			MUTATION PUC EGLISE 015-02 250KVA PAR 40	10/11/2022	51145	9 080,63
			PUC COUTURE I+P 400kVA - ZONE D'ACTIVITE	10/11/2022	51140	9 080,63
			MUTATION BG CRISTOT 205-01 160KVA	21/10/2022	51125	7 007,11
			CREATION PRCS LECLERC 50 KVA	21/10/2022	51129	10 878,17
			MUTATION PSSB 160KVA GERARD 236-11	10/11/2022	51141	6 280,60

Energie	ENTREPRISE CORBIN	LANDELLES ET COUPIGNY - CHAUFFERRIE	27/10/2022	2490	14 245,03		
	CHANU HD	LANDELLES ET COUPIGNY - CHAUFFERRIE	27/10/2022	2492	5 998,86		
	EIFFAGE ENERGIE	RUE LUCIEN MANGEMATIN	10/11/2022	51151	29 101,11		
	EIFFAGE ROUTE TRAVAUX	EFFACEMENT DES RESEAUX		21/10/2022	51134	12 249,00	
		ROUTE DE BRETTEVILLE T2		10/11/2022	51157	16 534,75	
	OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	RD 562		16/11/2022	2649	16 240,64	
		RD 562		17/11/2022	51167	23 861,84	
		ROUTE DE BRETTEVILLE T2		10/11/2022	51156	21 712,04	
		ROUTE DE BRETTEVILLE T3		21/10/2022	51133	31 286,91	
		ROUTE DE BRETTEVILLE T3		21/10/2022	2444	11 028,57	
		FAUBOURG DE LA COUPEREE		17/11/2022	51172	34 658,97	
	REIMATELEC	LA CHAPELLE		10/11/2022	51158	7 198,08	
	RESEAUX ENVIRONNEMENT	RD118 - RUES DE GAULLE, COLMAR		17/11/2022	2671	5 296,73	
	SORAPEL	RD 212 - RUE DORSET		21/10/2022	51132	8 073,20	
		D91 RUE DE LA ROCHE ET D242 RUE DES FONTAINES		10/11/2022	51148	30 808,94	
		LA CHAPELLE		10/11/2022	51147	10 077,28	
		LA CHAPELLE		17/11/2022	2668	9 307,37	
		LA CHAPELLE		17/11/2022	51169	11 387,08	
		RUE DU MARCHÉ		21/10/2022	51131	13 566,55	
		RUE DU MARCHÉ		17/11/2022	51171	16 892,87	
		RUES DES SOURCES, DES PETITES CHASSES		10/11/2022	2547	5 228,38	
		RUES DES SOURCES, DES PETITES CHASSES		10/11/2022	51153	30 890,04	
		ACOMPTE N°18 DU 09/11/2022		10/11/2022	51153	5 585,47	
		SPIE CITYNETWORKS 14	PERIERS EN AUGÉ - LIEU THIL		10/11/2022	51159	9 360,06
		RD 514 - ROUTE D'ASNELLES		17/11/2022	2666	5 176,29	
		STEPELEC	PRCS BOURG		10/11/2022	51154	7 476,90
	PRCS BOURG			10/11/2022	51155	17 152,01	
	TEIM	DAUVAL		17/11/2022	2674	5 131,22	
		RUE DE GILLES		17/11/2022	2670	7 789,49	
		RUE DE GILLES		17/11/2022	51170	25 817,31	
		HOUTTEVILLE		10/11/2022	51163	28 049,02	
	TRANSFIX	HOUTTEVILLE		10/11/2022	2560	9 990,32	
		PRCS BOURG		21/10/2022	51128	10 878,10	
	2317	Eclairage Public et Signalisation Lumineuse	SATO	EXTENSION ECLAIRAGE PARKING	07/11/2022	2517	13 274,41
CITELUM FRANCE			EXTENSION ECLAIRAGE PUBLIC	21/10/2022	2428	27 943,97	
			RENOUVELLEMENT DES PROJECTEURS ET DES ARMOIRES	20/10/2022	2426	10 545,09	
GAGNERAUD CONSTRUCTION			EXTENSION ECLAIRAGE ET SECURISATION PASS	07/11/2022	2511	11 704,64	
			EXTENSION ECLAIRAGE ET SECURISATION PASS	07/11/2022	2514	8 937,15	
RESEAUX ENVIRONNEMENT			ECLAIRAGE DU STADE DE FOOTBALL	18/11/2022	2740	15 700,24	
SATO			EXTENSION ECLAIRAGE ABORDS COLLEGE	07/11/2022	2518	8 508,77	
			RENOUVELLEMENT DE LAMPADAIRES - ZONE 4	07/11/2022	2520	18 406,95	
TRANSFIX			CREATION PAC 4UF OREE 400 kVA	10/11/2022	2544	9 080,63	
Effacement des réseaux			OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	RD 562	16/11/2022	2650	6 273,29
	SORAPEL	ACOMPTE N°20 DU 09/11/2022	10/11/2022	2548	7 797,27		
	TEIM	RUE DE GILLES	17/11/2022	2670	5 026,45		
4581822	Effacement des réseaux	EIFFAGE ENERGIE	RUE LUCIEN MANGEMATIN	10/11/2022	2546	7 549,52	
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT					1 159 826,16 €		
TOTAL GENERAL					2 063 717,27 €		

BUREAU SYNDICAL DU 2 DECEMBRE 2022 - SDEC ENERGIE

Compte-rendu des dépenses du personnel

Au titre des délégations de la Présidente

Du 20/10/2022 au 21/11/2022

Numéro de comptes	Libellé de comptes	Tiers	Montant de la dépense HT	Date de Mandat
6331	Versement mobilité	URSSAF	2 389,53	14/11/2022
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	URSSAF	819,46	14/11/2022
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion de la fonction publique territoriale	URSSAF	1 474,94	14/11/2022
		CENTRE DE GESTION FTP CALVADOS	1 311,06	14/11/2022
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	URSSAF	358,44	14/11/2022
64111	Rémunération principale	PREFON	237,50	14/11/2022
		TICKETS	2 422,35	14/11/2022
		SIE	10 440,58	14/11/2022
		SALAIRES	74 416,01	14/11/2022
		RAFP	1 198,21	14/11/2022
		CNRACL	13 755,98	14/11/2022
		URSSAF	23 325,72	14/11/2022
64112	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	SALAIRES	2 409,58	14/11/2022
64113	NBI	SALAIRES	746,56	14/11/2022
64118	Autres indemnités	SALAIRES	54 646,74	14/11/2022
64131	Rémunérations	TICKETS	812,70	14/11/2022
		IRCANTEC	1 417,74	14/11/2022
		URSSAF	21 343,96	14/11/2022
		SALAIRES	33 111,52	14/11/2022
		SIE	1 811,29	14/11/2022
64138	Primes et autres indemnités	SALAIRES	99,40	14/11/2022
64171	Rémunérations des apprentis	URSSAF	40,53	14/11/2022
		TICKETS	44,10	14/11/2022
		SALAIRES	1 448,33	14/11/2022
		IRCANTEC	5,17	14/11/2022
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	URSSAF	11 804,24	14/11/2022
6453	Cotisations aux caisses de retraites	RAFP	1 198,21	14/11/2022
		CNRACL	38 023,93	14/11/2022
		IRCANTEC	2 218,71	14/11/2022
		ATIACL	479,96	14/11/2022
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	URSSAF	1 801,56	14/11/2022
6478	Autres charges sociales diverses	SALAIRES	1 488,80	14/11/2022
TOTAL			307 102,81	



**PRINCIPALES OBLIGATIONS APPLICABLES DANS LE CADRE DE LA PASSATION DES MARCHES PUBLICS
DONT LE MONTANT EST INFÉRIEUR AU SEUIL DE PUBLICITÉ ET DE MISE EN CONCURRENCE
MARCHÉS DE FOURNITURES, DE SERVICES OU DE TRAVAUX**

SEUILS ÉTAPES	De 0 à 4 999 € HT	De 5 000 à 24 999 € HT	De 25 000 € au seuil de dispense de publicité et de mise en concurrence
PIÈCES DE LA CONSULTATION (DCE)	Composition variable, selon le besoin à satisfaire Au minimum, les pièces font apparaître : - Description du besoin (<u>ex</u> : un acte d'engagement) - Délai d'exécution ou durée du marché - Modalités et délai pour répondre		
PUBLICITÉ	Publicité non obligatoire L'acheteur veille à : - Choisir une offre pertinente - Faire une bonne utilisation des deniers publics - Ne pas contracter systématiquement avec un même opérateur lorsqu'il existe une pluralité d'offres susceptibles de répondre au besoin Dès que cela est possible et utile, l'acheteur établit des devis auprès de plusieurs entreprises.		
DÉLAI DE CONSULTATION	Le délai de consultation est celui applicable aux procédures formalisées ; soit 30 jours calendaires minimum. Par exception, ce délai peut être réduit à 15 jours calendaires après accord du Directeur Général uniquement pour les consultations inférieures à 25 000€. Si la consultation couvre tout ou partie des trois premières semaines d'août, le délai de consultation est majoré d'autant. L'allongement du délai est obligatoire lorsque les offres ne peuvent être déposées qu'à la suite d'une visite sur site. La durée de cet allongement est égale au nombre de jours calendaires entre la date de publication de la consultation et la date de la visite sur site.		
NÉGOCIATION	OUI		
DOCUMENTS ATTENDUS POUR L'ATTRIBUTION	Devis signé par le Directeur Général	<ul style="list-style-type: none"> ○ Dossier d'analyse des candidatures et des offres ○ Rapport du service acheteur à la Présidente ○ Information du Bureau Syndical 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Dossier d'analyse des candidatures et des offres ○ Rapport du service acheteur à la Présidente ○ Décision de la Présidente & information du Bureau Syndical

SDEC ENERGIE	DOSSIERS DE DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS du Comité syndical du 15 décembre 2022
-----------------	--

N° dossier	Commune	Commune Historique	Intitulé du dossier	Nature travaux	Montant global HT	Participation communale	Fonds de concours	Solde
17AME0018	BALLEROY SUR DROME	BALLEROY	RUE DE GILLES	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	103 105,43	51 552,72	51 552,72	0,00
19AME0139	BANVILLE		D112A RTE DE SAINTE-CROIX ET RUE DU MARCHÉ	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	325 867,65	81 466,91	81 466,91	0,00
21AME0146	BAVENT		HAMEAU DE BRICQUEVILLE	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	177 887,97	33 915,81	33 915,81	0,00
19AME0027	BAYEUX		RUE ST EXUPERE - IMP DES CAPUCINS - RUE DU PETIT ROUEN	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	354 366,00	247 132,49	247 132,49	0,00
22EPI0406	BAYEUX		EXTENSION DE L'ECLAIRAGE AU DROIT DU PASSAGE PIETON	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	2 122,45	1 697,96	1 591,84	106,12
22EPI0436	BAYEUX		EXTENSION DE L'ECLAIRAGE AU DROIT D'UN PASSAGE PIETON	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	2 421,99	1 937,59	1 816,49	121,10
22SIL0035	BAYEUX		RENOUVELLEMENT DU CONTROLEUR ET REPETITEUR PIETON + BOUCLE A	SIGNALISATION LUMINEUSE	5 311,70	4 249,36	3 983,78	265,59
22SIL0039	BAYEUX		CONFECTION DE BOUCLE A1, A2 + RENOUVELLEMENT D'UN FEU TRICOLE CARREFOUR 01	SIGNALISATION LUMINEUSE	1 562,50	1 250,00	1 171,88	78,13
22EPI0599	BELLENGREVILLE		ARMOIRE 02	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	13 424,39	8 725,85	8 725,85	0,00
22EPI0125	BIEVILLE-BEUVILLE		RENOUVELLEMENT DE LAMPADAIRES R30 ET EFFICACITE ENERGETIQUE - TRANCHE 2022	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	49 353,78	28 083,13	28 083,13	0,00
22EPI0752	BOULON		EXTENSION DE 4 PRISES GUIRLANDE	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	708,12	460,28	460,28	0,00
21AME0026	BRUCOURT		CHEMIN DU MARAIS	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	215 179,22	43 388,62	43 388,62	0,00
21EPI0887	CAMPAGNOLLES		POSE D'UN PANNEAU A MESSAGE VARIABLE SUR LE LAMPADAIRE 02-001	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	5 809,94	3 057,18	3 057,18	0,00
21AME0085	COLOMBELLES		RUE LUCIEN MANGEMATIN	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	107 825,03	93 277,26	80 868,77	12 408,49
21EPI0046	CORMELLES-LE-ROYAL		RENOUVELLEMENT DES MATS AVANT REFECTION TROTTOIR + DEPLACEMENT DU 01/004	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	25 826,35	20 661,08	19 369,76	1 291,32
19AME0097	CRICQUEVILLE-EN-AUGE		RD 49B - LA BELLE EPINE - FUSION T1 ET T2	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	215 953,29	53 988,32	0,25	53 988,07
21SIL0041	DIVES-SUR-MER		RENOUVELLEMENT DU CARREFOUR DE FEUX C91	SIGNALISATION LUMINEUSE	26 681,70	21 681,70	20 011,28	1 670,43
21SIL0043	DIVES-SUR-MER		RENOUVELLEMENT DU CARREFOUR DE FEUX C92	SIGNALISATION LUMINEUSE	27 661,36	22 661,36	20 746,02	1 915,34
22EPI0498	DIVES-SUR-MER		PROGRAMME R30 2022	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	120 845,92	85 034,06	85 034,06	0,00
22EPI0721	DIVES-SUR-MER		RENOUVELLEMENT DES PROJECTEURS DU STADE D'ENTRAINEMENT HEURTEMATTE	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	22 516,13	18 012,90	16 887,10	1 125,80
17AME0050	DOUVRES-LA-DELIVRANDE		ROUTE DE BRETTEVILLE T3 + FONTAINE	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	157 666,79	94 600,07	94 600,07	0,00
20EXT0185	ESQUAY-NOTRE-DAME		BT CHATEAU D'EAU 249-04 - LOT.PRIVE LE CLOS DES TILLEULS	EXTENSION DE RESEAUX ELECTRIQUES	10 726,06	7 906,40	7 906,40	0,00
20AME0083	ÉTERVILLE		LE ROCREUIL - RUE DU MOULIN	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	78 563,04	33 102,40	33 102,40	0,00
21EXT0145	ÉTERVILLE		CREATION PAC 4UF OREE 400 KVA - 254-XX - AMENEE HTA DU LOT. L'OREE	EXTENSION DE RESEAUX ELECTRIQUES	65 241,88	22 309,26	22 309,26	0,00

N° dossier	Commune	Commune Historique	Intitulé du dossier	Nature travaux	Montant global HT	Participation communale	Fonds de concours	Solde
20EPI0764	FALAISE		RENOUVELLEMENT DE L'ECLAIRAGE INTERIEUR DU GYMNASE LA CROSSE	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	26 081,76	26 081,76	19 561,32	6 520,44
22EXT0046	FEUGUEROLLES-BULLY		BT CROIX 266-23 - LOTISSEMENT COMMUNAL 'QUARTIER DE LA CROIX'	EXTENSION DE RESEAUX ELECTRIQUES	6 611,73	1 983,51	1 983,51	0,00
20EPI0888	GIBERVILLE		FOURNITURE ET POSE D'UN PANNEAU A MESSAGES VARIABLES DOUBLE FACES (COULEUR)	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	29 056,46	21 792,34	21 792,34	0,00
20EPI0889	GIBERVILLE		FOURNITURE ET POSE D'UN PANNEAU A MESSAGE VARIABLE SIMPLE FACE (COULEUR)	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	21 265,58	15 949,19	15 949,19	0,00
21EPI0596	GIBERVILLE		REMPLACEMENT JOINTS, CARREAUX, REFLECTEURS PROJECTEURS 99-012 A 023	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	4 889,81	3 667,36	3 667,36	0,00
22EPI0472	GIBERVILLE		RENOUVELLEMENT DE LAMPADAIRES EFFICACITE ENERGETIQUE - TRANCHE 2022	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	34 298,57	20 142,50	20 142,50	0,00
19AME0164	GRANDCAMP-MAISY		RUE DU DOCTEUR BOUTROIS	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	280 625,33	44 826,67	44 826,67	0,00
21EXT0222	GRANDCAMP-MAISY		BT PORT JONCAL	EXTENSION DE RESEAUX ELECTRIQUES	47 488,87	18 995,55	18 995,55	0,00
22MOB0011	HONFLEUR		FOURNITURE ET POSE DE BORNES 22 KVA	MOBILITE	32 084,51	28 736,51	24 063,38	4 673,13
20AME0117	HOULGATE		RUE ABBE AGNEZ ET ABBE ANNE	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	216 584,05	77 741,72	77 741,72	0,00
21AME0154	HOULGATE		RD 513 - RUE DES BAINS T2	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	71 191,47	39 154,64	39 154,64	0,00
21SIL0009	HOULGATE		RENOUVELLEMENT DE SIGNAUX HORS SERVICE	SIGNALISATION LUMINEUSE	3 401,37	2 380,96	2 380,96	0,00
22SIL0013	LA RIVIERE-SAINT-SAUVEUR		RENOUVELLEMENT DU CONTROLEUR DU CARREFOUR 166	SIGNALISATION LUMINEUSE	7 168,43	5 376,32	5 376,32	0,00
22SIL0014	LA RIVIERE-SAINT-SAUVEUR		RENOUVELLEMENT DE L'ENVELOPPE D'ARMOIRE ET DU CONTROLEUR DU C132	SIGNALISATION LUMINEUSE	7 124,01	5 343,01	5 343,01	0,00
22SIL0020	LA RIVIERE-SAINT-SAUVEUR		RENOUVELLEMENT D'UN REPETITEUR DE FEUX	SIGNALISATION LUMINEUSE	317,67	238,25	238,25	0,00
22SIL0032	LA RIVIERE-SAINT-SAUVEUR		RENOUVELLEMENT DU MATERIEL PROVISoire C162 ET C166	SIGNALISATION LUMINEUSE	1 623,25	1 217,44	1 217,44	0,00
20AME0072	LAIZE-CLINCHAMPS	CLINCHAMPS-SUR-ORNE	RD41 RUES DE LA TRINGALE ET GEO LEFEVRE	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	185 790,09	53 474,06	53 474,06	0,00
21EXT0199	LE CASTELET	GARCELLES-SECQUEVILLE	REMPLACEMENT PRCS BG GARCELLES SECQUEVILLE 160 KVA PAR PAC 4UF 400 KVA - 294-01	EXTENSION DE RESEAUX ELECTRIQUES	70 517,50	18 787,30	18 787,30	0,00
21AME0130	LE MARAIS-LA-CHAPELLE		LA CHAPELLE	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	129 180,95	27 353,35	27 353,35	0,00
21EXT0109	LONGUES-SUR-MER		BT BATTERIE	EXTENSION DE RESEAUX ELECTRIQUES	6 719,62	2 724,97	2 724,97	0,00
22EPI0419	LOUVIGNY		REMPLACEMENT DE BORNES ECLAIRAGE HORS SERVICE	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	5 901,95	4 426,46	4 426,46	0,00
18AME0027	LUC-SUR-MER		RUE ABEL LEMARCHAND	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	109 421,84	54 710,92	54 710,92	0,00
20AME0104	LUC-SUR-MER		RUE VARIN PARTIE ECLAIRAGE	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	44 610,65	24 135,65	24 135,65	0,00
22EPI0716	MONDRAINVILLE		EXTENSION POUR ECLAIRAGE ARRET DE BUS	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	3 863,27	2 511,13	2 511,13	0,00
19EXT0014	MOULINS-EN-BESSIN	COULOMBS	BT ECOLE 186-06 - EXTENSION LOT.PRIVE LE CALAISIS	EXTENSION DE RESEAUX ELECTRIQUES	5 140,64	2 056,26	2 056,26	0,00

N° dossier	Commune	Commune Historique	Intitulé du dossier	Nature travaux	Montant global HT	Participation communale	Fonds de concours	Solde
22EPI0638	MOULINS-EN-BESSIN	COULOMBS	MISE EN OEUVRE DE DEUX RADARS PEDAGOGIQUES	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	7 670,99	4 986,14	4 986,14	0,00
17AME0101	MOULINS-EN-BESSIN	CULLY	RUE LARGERIE	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	91 599,23	50 086,21	50 086,21	0,00
16AME0013	MOYAUX		RD51 - RUE PHILIPPE CHARLES DUBREUIL ET IMPASSE DU LAVOIR	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	222 654,97	67 914,86	67 914,86	0,00
19AME0166	OLENDON		D91 RUE DE LA ROCHE ET D242 RUE DES FONTAINES	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	82 078,64	41 894,77	41 894,77	0,00
21AME0124	OUILLY-LE-TESSON		RUES DES SOURCES, DES PETITES CHASSES, DE LA CHENAIE	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	241 260,46	47 387,28	47 387,28	0,00
22EPI0483	PERIERS-SUR-LE-DAN		PROGRAMME DE RENOUELEMENT DES LUMINAIRES DE PLUS DE 30 ANS	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	4 120,11	2 060,05	2 060,05	0,00
22EPI0507	PERIERS-SUR-LE-DAN		PROGRAMME DE RENOUELEMENT DES LUMINAIRES VETUSTES_POSE	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	2 312,02	1 502,82	1 502,82	0,00
21AME0101	PORT-EN-BESSIN-HUPPAIN		AVENUE DU MARECHAL DE TOURVILLE	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	448 208,53	124 584,89	124 584,89	0,00
22EPI0356	PORT-EN-BESSIN-HUPPAIN		DEPLACEMENT DE DEUX LAMPADAIRES	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	1 420,14	923,09	923,09	0,00
20EXT0194	ROSEL		BT CLOS BOURG 542-04 ET MESSE 542-06 EXTENSION BT LOT.PRIVE 'LES ROSALIES'	EXTENSION DE RESEAUX ELECTRIQUES	9 283,02	3 321,21	3 321,21	0,00
22EPI0064	SAINT-CONTEST		REPLACEMENT PROJECTEURS SOL HS - 05-063 A 074 + 05-079 A 082 + 20-027 A 049 - MICRO LED,	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	18 265,17	13 698,88	13 698,88	0,00
22EPI0173	SAINT-CONTEST		REPLACEMENT FOYERS 25-027 VETUSTE ET 25-064 HORS SERVICE	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	1 560,16	1 170,12	1 170,12	0,00
21EPI0424	SAINT-GERMAIN-LA-BLANCHE-HERBE		RENOUELEMENT DE LUMINAIRES - ZONE 1	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	10 531,45	7 898,59	7 898,59	0,00
21EPI0425	SAINT-GERMAIN-LA-BLANCHE-HERBE		RENOUELEMENT DE LUMINAIRES - ZONE 2	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	10 413,98	7 810,48	7 810,48	0,00
20AME0031	SAINT-PHILBERT-DES-CHAMPS		RD 264A - ROUTES DU BOURG ET DU BREUIL EN AUGÉ	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	199 789,85	52 119,36	52 119,36	0,00
21EPI0521	SAINT-PIERRE-CANIVET		EXTENSION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	21 020,03	13 663,02	13 663,02	0,00
22EPI0237	SANNERVILLE		RENOUELEMENT DE LAMPADAIRES ET DE L'ARMOIRE 04 + DEPLACEMENT DU CANDELABRE RUE GUYNEMER	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	15 830,55	5 751,82	5 751,82	0,00
22EPI0509	SOULEUVRE-EN-BOCAGE	LA GRAVERIE	EXTENSION EP LOTISSEMENT LA HERCENDIERE 2	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	12 945,44	8 414,54	8 414,54	0,00
19EXT0205	THUE ET MUE	BROUAY	PSSB CHARDONNETTE 250KVA - LOT.PRIVE SARL VESQUAL	EXTENSION DE RESEAUX ELECTRIQUES	31 724,71	16 236,59	16 236,59	0,00
22EPI0461	THURY-HARCOURT-LE-HOM	THURY-HARCOURT-LE-HOM	PROGRAMME R30 2022	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	19 982,04	9 991,02	9 991,02	0,00
21EPI0015	TOURVILLE-SUR-ODON		EXTENSION ECLAIRAGE SENTE PIETONNE DES SEMAILLES	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	15 315,32	9 954,96	9 954,96	0,00
21AME0148	TROUVILLE-SUR-MER		RUES DU MANOIR, ENSEIGNE MILLOT ET HENRI NUMA T1	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	445 143,75	281 377,72	281 377,72	0,00
22EPI0557	TROUVILLE-SUR-MER		RENOUELEMENT 100 LUMINAIRES - R30	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	56 929,23	39 850,46	39 850,46	0,00
22EPI0633	TROUVILLE-SUR-MER		REPLACEMENT HORLOGES POUR MISE EN OEUVRE SEMI PERMANENT	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	5 614,88	4 491,90	4 211,16	280,74
22EPI0637	TROUVILLE-SUR-MER		DEPLACEMENT DU FOYERS 04.011	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	6 143,78	4 915,02	4 607,84	307,19
20EXT0053	VALDALLIERE	BURCY	BT SA FORGES	EXTENSION DE RESEAUX ELECTRIQUES	6 598,58	2 987,07	2 987,07	0,00

N° dossier	Commune	Commune Historique	Intitulé du dossier	Nature travaux	Montant global HT	Participation communale	Fonds de concours	Solde
21EPI0948	VALDALLIERE	ESTRY	EXTENSION ECLAIRAGE PUBLIC DE 3 CANDELABRES - ARMOIRE 03	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	6 414,99	4 169,74	4 169,74	0,00
22EPI0015	VERSON		EXTENSION D'ECLAIRAGE SUITE AMENAGEMENT PLACE DE L'EGLISE	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	88 592,25	66 735,79	66 735,79	0,00
20EXT0192	VILLONS-LES-BUISSONS		MUTATION PUC CARREUX 758-04 400KVA PAR UN 630KVA - AMENAGEMENTS SAS GUERIN PROMOTION	EXTENSION DE RESEAUX ELECTRIQUES	33 454,97	15 437,83	15 437,83	0,00
TOTAL					5 584 467,31	2 395 296,77	2 310 544,90	84 751,87



TABLEAU DES EFFECTIFS
Bureau Syndical du 2 décembre 2022

Situation au 01/01/2023

GRADE	CATEGORIE	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIFS POURVUS	dont contractuels	EFFECTIFS CT	REPARTITION / GENRE		EFFECTIFS ETP*
						Femmes	Hommes	
Emploi fonctionnel Directeur général des serv	A	1	1	0	1	0	1	1
Filière administrative								
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	3	3	0	3	2	1	3,0
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	8	8	0	8	7	1	7,8
Rédacteur	B	2	1	0	1	1	0	0,8
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B	5	5	0	5	5	0	4,8
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	5	5	0	5	5	0	5,0
Attaché	A	3	3	0	3	3	0	2,8
Attaché principal	A	3	3	2	3	2	1	3,0
Filière technique								
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	1	1	0	1	0	1	1,0
Agent de maîtrise	C	2	1	1	1	0	1	1,0
Technicien	B	8	8	8	8	1	7	8,0
Technicien principal 2 ^{ème} classe	B	2	2	0	2	0	2	1,5
Technicien principal 1 ^{ère} classe	B	7	7	0	7	1	6	6,6
Ingénieur	A	8	7	3	7	3	4	7,0
Ingénieur principal	A	5	4	0	4	1	3	4,0
Ingénieur en chef	A	3	3	0	3	0	3	3,0
TOTAL GENERAL		66	62	14	62	31	31	60,3

Commentaires sur les effectifs

Au 1er janvier 2023, l'effectif du SDEC ENERGIE est composé de 62 agents permanents (66 postes budgétaires) répartis comme suit :

- 48 fonctionnaires et 14 contractuels ;
- 4 agents à temps partiel (dont 1 de droit) et 2 à temps partiel thérapeutique ;
- 21 agents de catégorie A, 28 agents de catégorie B, 13 agents de catégorie C.
- 31 femmes et 31 hommes.

L'effectif du SDEC ENERGIE correspond à 60,3 équivalents temps plein (ETP).

S'y ajoutent un emploi non permanent (contrat de projet) à temps plein et un apprenti.

21/11/2022



**AVENANT N° 20
A LA CONVENTION DE
CONCESSION POUR LE SERVICE PUBLIC DE LA
DISTRIBUTION DE GAZ DU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
D'ÉNERGIES DU CALVADOS**

En accord entre les parties, les présentes ont été reliées par le procédé ASSEMBLACT R.C. empêchant toute substitution ou addition et sont seulement signées à la dernière page de l'avenant.

AVENANT N° 20

A LA CONVENTION DE CONCESSION DU SERVICE PUBLIC DE LA DISTRIBUTION DE GAZ DU SYNDICAT D'ÉNERGIES DU CALVADOS

Entre les soussignés,

Le Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados (SDEC ÉNERGIE), représenté par sa Présidente, Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, dûment habilitée à cet effet par délibération du Conseil Syndical en date du 16 décembre 2022, transmise préalablement à Monsieur le Préfet, en date du 15 décembre 2022 accompagnée du projet d'avenant,

désigné ci-après par l'appellation : «**l'autorité concédante**»

et

GRDF, SA au capital de 1 800 745 000 euros – 444 786 511 RCS Paris - dont le siège social est à PARIS (9ème), 6 rue Condorcet, représentée par Philippe LAHET, Directeur clients – territoires Nord-Ouest, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés,

désigné ci-après par l'appellation : «**le concessionnaire**»

Expose :

Compte tenu,

- de la convention de concession pour le service public de la distribution de gaz signée entre le SIGAZ et Gaz de France en 1997,
- du transfert des activités de distribution de Gaz de France vers GRDF au 1^{er} janvier 2008 (article 14 de la loi n°2004-803 du 9 août 2004 modifiée),
- de l'avenant n°12 à la convention de concession pour le service public de la distribution de gaz entre le SDEC ÉNERGIE et GRDF, signé le 15 décembre 2015,
- de l'avenant n°13 à la convention de concession pour le service public de la distribution de gaz entre le SDEC ÉNERGIE et GRDF, signé le 8 mars 2016,
- de l'avenant n°14 à la convention de concession pour le service public de la distribution de gaz entre le SDEC ÉNERGIE et GRDF, signé le 21 juin 2016,
- de l'avenant n°15 à la convention de concession pour le service public de la distribution de gaz entre le SDEC ÉNERGIE et GRDF, signé le 20 décembre 2016,
- de l'avenant n°16 à la convention de concession pour le service public de la distribution de gaz entre le SDEC ÉNERGIE et GRDF, signé le 30 mars 2017,
- de l'avenant n°17 à la convention de concession pour le service public de la distribution de gaz entre le SDEC ÉNERGIE et GRDF, signé le 9 janvier 2020,
- de l'avenant n°18 à la convention de concession pour le service public de la distribution de gaz entre le SDEC ÉNERGIE et GRDF, signé le 30 décembre 2020
- de l'avenant n°19 à la convention de concession pour le service public de la distribution de gaz entre le SDEC ÉNERGIE et GRDF, signé le 22 décembre 2021
- de la création de la Communauté Urbain de Caen-La-Mer, issue de la fusion de la communauté d'agglomération Caen la mer avec les communautés de communes Entre Thue et Mue et Plaine Sud de Caen, ainsi que la commune de Thaon, enterrinée par l'Arrêté préfectoral du 28 juillet 2016,

- de la délibération du conseil communautaire portant transfert de compétence au SDEC ÉNERGIE en matière de distribution publique de gaz, en date du 10 janvier 2017,
- de la délibération du conseil municipal de Vire Normandie, décidant du transfert au SDEC ÉNERGIE de sa compétence en matière de distribution publique de gaz en date du 20 décembre 2021,
- de la délibération du conseil municipal de Douvres la Délivrande décidant du transfert au SDEC ÉNERGIE de sa compétence en matière de distribution publique de gaz en date du 16 décembre 2021,
- de la délibération du conseil municipal de Bellengreville décidant du transfert au SDEC ÉNERGIE de sa compétence en matière de distribution publique de gaz en date du 1^{er} février 2022,
- de la délibération du conseil municipal de OUILLY-le-Vicomte décidant du transfert au SDEC ÉNERGIE de sa compétence en matière de distribution publique de gaz en date du 4 avril 2022,
- de la délibération du conseil municipal de Lisieux décidant du transfert au SDEC ÉNERGIE de sa compétence en matière de distribution publique de gaz en date du 16 mai 2022,
- de la délibération du conseil municipal de Houlgate décidant du transfert au SDEC ÉNERGIE de sa compétence en matière de distribution publique de gaz en date du 22 septembre 2022,
- des délibérations du bureau syndical du SDEC ÉNERGIE approuvant ces transferts en date du 21 janvier, 11 mars, 3 juin et 4 novembre 2022.
- de l'information des transferts de compétence faite au concessionnaire par courrier en date du 5 novembre 2022,

Il a été convenu de ce qui suit :

Article 1

Le présent avenant a pour objet la modification du périmètre de la Convention afin d'intégrer les communes de :

- Bellengreville,
- Douvres la Délivrande
- Houlgate,
- Lisieux,
- Oully-le-Vicomte,
- Vire Normandie , commune nouvelle, pour le périmètre des communes déléguées de Roullours, Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont, Vaudry et Vire,

En conséquence le premier alinéa de l'article premier de la Convention est modifié comme suit :

« Article 1^{er} – L'autorité concédante concède, dans les conditions prévues par le code général des collectivités territoriales et par le code de l'énergie en particulier dans son article L.111-53, au concessionnaire qui accepte, la distribution du gaz naturel, aux conditions du cahier des charges joint et de ses annexes sur le périmètre des communes ainsi défini :

Amfreville, Argences, Authie, Bayeux, Bellengreville, Benerville-sur-Mer, Bernieres sur Mer, Beuvillers, Biéville-Beuville, Blainville-sur-Orne, Blonville-sur-Mer, Bonneville-sur-Touques, Bourguébus, Bougy, Bretteville-sur-Odon, Cabourg, Caen, Cagny, Cairon, Cambres-en-Plaine, Canapville, Carpiquet, Colleville-Montgomery, Colombelles, Cormelles-le-Royal, Courseulles-sur-Mer, Cresserons, Cuverville, Démouville, Dives-sur-Mer, Douvres la Délivrande, Épron, Équemauville, Esquay-Notre-Dame, Éterville, Évrecy, Falaise, Feuguerolles-Bully, Fleury-sur-Orne, Fontaine-Étoupefour, Fontenay-le-Marmion, Frénuville, Gavrus, Giberville, Gos, Gonneville-sur-Honfleur, Gonneville-sur-Mer, Graye-sur-Mer, Grentheville, Hermanville-sur-Mer, Hérouville-Saint-Clair, Hérouvillette, Honfleur, Houlgate, Ifs, La Rivière-Saint-Sauveur, Lion-sur-Mer, Lisieux, Louvigny, Luc sur Mer, Mathieu, May-sur-Orne, Merville-Franceville-Plage, Monceaux en Bessin, Mondeville, Mouen, Osmanville, Oully-le-Vicomte, Ouistreham, Périers-sur-le-Dan, Ranville, Rosel, Saint-André-sur-Orne, Saint-Arnoult, Saint Aubin sur Mer, Saint-Contest, Saint-Gatien-des-Bois, Saint-Germain-la-Blanche-Herbe, Saint-Martin-aux-Chartrains, Saint-Martin-des-Entrées, Saint Martin de Fontenay, Saint Vigor le Grand, Sannerville, Soliers, Tourgéville, Tourville-sur-Odon, Troarn, Trouville-sur-Mer, Varaville, Vaucelles, Verson, Villers-Bocage, Villers sur Mer, Villerville, Villy-Bocage, Vimont et les communes nouvelles de :

- > Castine-en-Plaine pour le périmètre de la commune déléguée d' Hubert-Folie,
- > Condé en Normandie, pour le périmètre de la commune déléguée de Condé sur Noireau,
- > Creully sur Seulles pour le périmètre de la commune déléguée de Creully,
- > Isigny-sur-Mer pour le périmètre de la commune déléguée d'Isigny-sur-Mer,
- > Les Monts d'Aunay pour le périmètre de la commune déléguée d'Aunay-sur-Odon,
- > Livarot-Pays-d'Auge pour le périmètre de la commune déléguée de Livarot,
- > Mézidon Vallée d'Auge pour le périmètre de la commune déléguée de Mézidon-Canon,
- > Moul-Chicheboville pour le périmètre de la commune déléguée de Moul,
- > Pont-l'Évêque pour le périmètre des communes déléguées de Coudray-Rabut et Pont-l'Évêque,

- > Ponts sur Seules pour le périmètre de la commune déléguée de Lantheuil,
- > Rots pour le périmètre de la commune déléguée de Rots,
- > Saint-Pierre-en-Auge pour le périmètre des communes déléguées de Hiéville, L'Oudon et Saint-Pierre-sur-Dives.
- > Vire Normandie, pour le périmètre des communes déléguées de Roullours, Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont, Vaudry et Vire.

Article 2

Le cahier des charges annexe à la Convention prévoit dans son article 6 le versement par le concessionnaire d'une redevance de fonctionnement dite « R1 » au profit de l'autorité concédante.

Conformément aux dispositions de cet article 6, la redevance versée à l'autorité concédante sera calculée en fonction du nombre de sous groupements de communes contiguës comprises dans le nouveau périmètre visé à l'article 1 ci-dessus.

Article 3

Le présent avenant entre en vigueur à la date du 1^{er} janvier 2023.

L'autorité concédante certifie qu'elle procédera aux formalités propres à rendre l'avenant exécutoire, conformément aux articles L 2131-1 et L 2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'entrée en vigueur du présent avenant met fin automatiquement aux contrats de concession signés avec les communes de :

- Bellengreville en date du 30 novembre 1998,
- Douvres la Délivrande en date du 1^{er} mars 1997,
- Houlgate en date du 26 janvier 2000,
- Lisieux en date du 7 février 1997,
- Ouilly-le-Vicomte, du 7 décembre 1998
- Vire Normandie, commune nouvelle, pour le périmètre des communes déléguées de Roullours, Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont, Vaudry et Vire, en date du 9 février 1999, 25 mai 1999, 12 février 1997, 11 octobre 2000

Article 4

Le présent avenant, établi en 3 exemplaires, est dispensé des droits d'enregistrement.

Ces droits, s'ils étaient perçus, seraient à la charge de celle des parties qui en aurait provoqué la perception.

Fait à CAEN, le 20 décembre 2022

Pour l'autorité concédante, La Présidente du SDEC ÉNERGIE	Pour le concessionnaire, Le Directeur Clients Territoires Nord Ouest
Catherine GOURNEY-LECONTE	Phillipe LAHET

**COMMISSION DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DU 17 NOVEMBRE 2022
PRESENTATION AU BUREAU SYNDICAL DU 02/12/2022**

ACTIVITE ECONOMIQUE														
COMMUNE	CAT. COMMUNE	DOCUMENT D'URBANISME	DESIGNATION DU PROJET	PETITIONNAIRE	TYPE DE TRAVAUX	LINEAIRE EXTENSION	EXTENSION		FINANCEMENT HT					
							TYPE	HT	EXTENSION				RENFORCEMENT	
									SDEC ENERGIE	PCT 40 %	TOTAL AIDES	COMMUNE		PETITIONNAIRE
BAVENT <i>Etude à lancer</i>	C	Permis de construire	Alimentation en énergie électrique d'un barn, d'un hangar agricole et d'une habitation pour la surveillance des animaux, 36 kVA TRI	SCEA ELEVAGE DE SAFRAN	Extension HTA et BT	560	Réel	68 839,59 €	10 000,00 €	27 535,84 €	37 535,84 €	0,00 €	31 303,75 €	0,00 €
CLECY <i>Art R323-25 en cours</i>	C	Permis de construire	Alimentation en énergie électrique de l'extension d'un EHPAD existant, Résidence services 'Le Beau Site'	SAS FONCIARIANE	Extension BT	460	Barème/Réel	35 642,80 €	10 000,00 €	14 257,12 €	24 257,12 €	0,00 €	11 385,68 €	0,00 €
SOIGNOLLES <i>Etude en cours</i>	C	Déclaration préalable	Alimentation en énergie électrique d'un pylône antenne de télécommunication mobile, 12 kVA MONO	FREE MOBILE	Extension HTA et BT	955	Réel	104 038,41 €	10 000,00 €	41 615,36 €	51 615,36 €	0,00 €	52 423,05 €	0,00 €

OUVRAGE COMMUNAL OU INTERCOMMUNAL														
COMMUNE	CAT COMMUNE	DOCUMENT D'URBANISME	DESIGNATION DU PROJET	PETITIONNAIRE	TYPE DE TRAVAUX	LINEAIRE EXTENSION	EXTENSION		FINANCEMENT HT					
							TYPE	HT	EXTENSION				RENFORCEMENT	
									SDEC ENERGIE	PCT 40 %	TOTAL AIDES	COMMUNE/CC		PETITIONNAIRE
BONNEMAISON <i>Etude en cours</i>	C	Permis d'aménager	Extension et desserte électrique intérieure d'un futur lotissement communal 'Le Chant des Oiseaux' composé de 12 lots.	Commune	Réseau amenée BT	125	Réel	11 519,83 €	4 607,93 €	4 607,93 €	9 215,86 €	2 303,97 €	0,00 €	0,00 €
					Desserte intérieure BT	198	Réel	19 487,61 €	7 795,04 €	7 795,04 €	15 590,09 €	3 897,52 €	0,00 €	0,00 €

TOTALX

2 173

228 008,41 €

37 795,04 €

91 203,36 €

128 998,41 €

6 201,49 €

95 112,48 €

0,00 €



**COMMISSION "DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE" du 17 NOVEMBRE 2022
PRESENTATION AU BUREAU SYNDICAL DU 02/12/2022**

AIDES AUX EXTENSIONS POUR ALIMENTATION ELECTRIQUE DES SITES PRIVES

COMMUNE	LOCALISATION	CAT. COMMUNE	DESIGNATION DU PROJET	LONGUEUR EXTENSION RESEAU EN ML	EXTENSION HT	FINANCEMENT EXTENSION HT					RENFORCEMENT HT
						EXTENSION					
						SDEC ENERGIE	PCT 40 %	TOTAL AIDES	COMMUNE	PETITIONNAIRE	
AVENAY	AVENAY	C	Changement de destination d'une grange en deux nouveaux logements (2x12 kVA - Monophasé).	20	3 549,00 €	709,80 €	1 419,60 €	2 129,40 €	0,00 €	1 419,60 €	0,00 €
MOYAUX	MOYAUX	C	Réhabilitation d'un bâtiment en maison d'habitation 12kVA	90	9 149,00 €	1 829,80 €	3 659,60 €	5 489,40 €	0,00 €	3 659,60 €	0,00 €
PRETREVILLE	PRETREVILLE	C	Alimentation en énergie électrique d'une habitation existante 12kVA	40	5 149,00 €	1 029,80 €	2 059,60 €	3 089,40 €	0,00 €	2 059,60 €	3 500,00 €
ROCQUES	ROCQUES	C	Alimentation en énergie électrique d'une maison existante 12kVA	105	10 349,00 €	2 069,80 €	4 139,60 €	6 209,40 €	0,00 €	4 139,60 €	0,00 €
ST-BENOIT-D'HEBERTOT	ST-BENOIT-D'HEBERTOT	C	Alimentation en énergie électrique d'un garage transformé en maison d'habitation 12 kVA	69	7 469,00 €	1 493,80 €	2 987,60 €	4 481,40 €	0,00 €	2 987,60 €	0,00 €
STE-HONORINE-DU-FAY	STE-HONORINE-DU-FAY	C	Alimentation en énergie électrique d'une nouvelle maison d'habitation (12 kVA - Monophasé).	60	6 749,00 €	1 349,80 €	2 699,60 €	4 049,40 €	2 699,60 €	0,00 €	0,00 €
ST-PIERRE-AZIF	ST-PIERRE-AZIF	C	Alimentation en énergie électrique du Manoir, piscine et annexe	545	101 429,25 €	10 000,00 €	40 571,70 €	50 571,70 €	0,00 €	50 857,55 €	0,00 €
929					143 843,25 €	18 482,80 €	57 537,30 €	76 020,10 €	2 699,60 €	65 123,55 €	3 500,00 €



CONVENTION

DE MANDAT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE DE LA SALLE POLYVALENTE DE VIMONT

Entre les soussignés :

La commune de Vimont, représentée par son Maire, M. Jean Pierre FORGEAS, dûment habilité à la signature de la présente convention, en vertu de la délibération du Conseil municipal réuni en date du 7 novembre 2022,

ci-après désignée : la Commune ou le maître d'ouvrage,

Et

Le SDEC ENERGIE (Syndicat Départemental d'Energies du Calvados) représenté par sa Présidente, Catherine GOURNEY-LECONTE, en vertu de la délibération du bureau syndical en date du 2 décembre 2022, dont le siège est situé : Esplanade Brillaud de Laujardière – CS 75046 - 14077 CAEN Cedex 5,

ci-après désigné : le SDEC ENERGIE ou le mandataire,

Sommaire

Article 1.	Objet de la convention	3
Article 2.	Programme de travaux et enveloppe financière prévisionnelle.....	4
Article 3.	Délai de réalisation	4
Article 4.	Financement et contrôle financier par le maître d'ouvrage.....	4
4.1.	Financement.....	4
4.2.	Remboursement.....	4
4.3.	Contrôle financier	4
Article 5.	Missions du mandataire	4
Article 6.	Contrôle administratif et technique	5
6.1.	Règles de passation des contrats	5
6.2.	Approbation des avant-projets.....	5
6.3.	Réception des travaux.....	5
Article 7.	Mise à disposition du maître de l'ouvrage.....	6
Article 8.	Rémunération du mandataire	6
Article 9.	Engagements du maître d'ouvrage.....	7
Article 10.	Résiliation	7
Article 11.	Achèvement de la mission.....	7
Article 12.	Certificats d'Économie d'Énergie	8
Article 13.	Dispositions diverses	8
13.1.	Mise à disposition préalable du bâtiment	8
13.2.	Assurances.....	8
13.3.	Capacité d'ester en justice.....	9
13.4.	Litiges	9
ANNEXE n° 1 :	Programme de travaux.....	10
ANNEXE n° 2 :	Plan de financement prévisionnel.....	11

Préambule :

Le SDEC ENERGIE accompagne les collectivités du département en matière de maîtrise de la demande en énergie et de rénovation des bâtiments publics en leur proposant :

- un suivi des consommations énergétiques de leurs bâtiments, notamment par la mise à disposition d'un logiciel de management de l'énergie (Conseil en énergie partagé - niveau 1),
- l'élaboration d'une stratégie de rénovation énergétique d'un bâtiment (Conseil en énergie partagé niveau 2), notamment avec la réalisation d'un bilan ou d'un audit énergétique qui leur propose différents scénariis de travaux,
- la réalisation des travaux de rénovation énergétique inclus dans le scénario retenu par la collectivité (Conseil en énergie partagé - niveau 3).

Pour ce dernier niveau de Conseil en énergie partagé (CEP niveau 3), conformément aux possibilités offertes par l'article L. 2224-34 du CGCT issu de la loi énergie et climat de décembre 2019, le SDEC ENERGIE propose à ses collectivités adhérentes au service de conseil en énergie partagé de prendre en charge, pour leur compte, la réalisation des travaux nécessaires à l'amélioration de la performance énergétique de leurs bâtiments, par le biais d'un mandat de maîtrise d'ouvrage.

VU l'article L2422-5 du code de la commande publique qui dispose que « *dans la limite du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération qu'il a arrêtés, le maître d'ouvrage peut confier par contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage à un mandataire l'exercice, en son nom et pour son compte, de tout ou partie des attributions mentionnées à l'article L. 2422-6* ».

Article 1. Objet de la convention

La présente convention contractualise l'adhésion de la collectivité au service de conseil en énergie partagé de niveau 3 proposé par le SDEC ENERGIE.

Le présent document est une convention de mandat entre la collectivité (maître d'ouvrage) et le SDEC ENERGIE (mandataire) pour réaliser des travaux d'amélioration de la performance énergétique du bâtiment suivant :

- Nom du bâtiment : Salle polyvalente
- Adresse : 8 Chemin de Béneauville, 14370 VIMONT
- Propriétaire : Commune de VIMONT

Cette convention :

- Désigne le SDEC ENERGIE pour assurer la mission de maîtrise d'ouvrage des opérations de travaux de rénovation au nom et pour le compte de la Commune, et ce, conformément à l'article L2422-5 du code de la commande publique.
- Définit les conditions et modalités encadrant ce mandat de maîtrise d'ouvrage de l'Opération.
- Détermine les droits et obligations des Parties.

Article 2. Programme de travaux et enveloppe financière prévisionnelle

Le programme de travaux détaillé ainsi que le budget prévisionnel sont définis dans les annexes 1 et 2 de la présente convention.

Le mandataire s'engage à réaliser les travaux dans le strict respect du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle ainsi définis qu'il accepte.

Si le programme des travaux ou l'enveloppe financière devaient être modifiés du fait du maître d'ouvrage ou du mandataire, les modifications devraient être acceptées par avenant.

Article 3. Délai de réalisation

Sauf en cas de résiliation dans les conditions prévues à l'Article 10, le présent mandat expirera à l'achèvement de la mission du mandataire qui interviendra dans les conditions prévues à l'Article 11.

Sur le plan technique, le mandataire assurera toutes les tâches définies ci-après à l'Article 5 jusqu'à l'expiration du délai de garantie de parfait achèvement et la levée de toutes les réserves.

Article 4. Financement et contrôle financier par le maître d'ouvrage

4.1. Financement

Le maître d'ouvrage s'engage à assurer le financement de l'opération selon le plan de financement prévisionnel figurant en annexe 2.

4.2. Remboursement

Le mandataire sera remboursé des dépenses qu'il aura engagées au titre de sa mission.

La demande de remboursement sera faite après la réception des travaux.

Si des dépenses supplémentaires étaient engagées pour régler des désordres après cette demande de remboursement, une demande de remboursement complémentaire sera faite par le mandataire une fois sa mission terminée.

Les demandes de remboursement devront être accompagnées des pièces justificatives prévues à l'article 4.3.

4.3. Contrôle financier

Une fois le marché de travaux lancé et les offres reçues, le budget définitif de l'opération est proposé au maître d'ouvrage pour validation. Le marché est ensuite attribué.

En fin de mission, conformément à l'Article 11, le mandataire établira et remettra au maître d'ouvrage un bilan général de l'opération qui comportera le détail de toutes les dépenses et recettes réalisées accompagné de l'attestation du comptable certifiant l'exactitude des facturations et des paiements résultant des pièces justificatives et la possession de toutes ces pièces justificatives.

Article 5. Missions du mandataire

Les missions du SDEC ÉNERGIE, en tant que mandataire, sont les suivantes :

- Définition des conditions administratives et techniques selon lesquelles les travaux seront étudiés et exécutés,

- Préparation du choix des différents prestataires nécessaires à la réalisation des travaux (maître d'oeuvre, etc.), établissement, signature et gestion des contrats,
- Approbation des avant-projets et accord sur le projet (voir article 6.2),
- Préparation du choix des entreprises de travaux et établissement, signature et gestion des dits contrats,
- Versement de la rémunération de la mission de maîtrise d'œuvre et du prix des travaux et plus généralement de toutes les sommes dues à des tiers,
- Suivi du chantier sur les plans technique, financier et administratif,
- Réception des travaux (voir article 6.3),
- Synthétiser dans un document, après la réception des travaux, les Certificats d'Économie d'Énergie valorisables dans le cadre de cette opération et verser à la commune la rétribution fixée à l'Article 12 en contrepartie de son renoncement à la valorisation des Certificats d'Économie d'Énergie générés au bénéfice du mandataire,
- Assurer les éventuelles actions en justice,
- Accomplissement de tous les actes afférents à ces attributions.

Article 6. Contrôle administratif et technique

6.1. Règles de passation des contrats

Le maître d'ouvrage se réserve le droit d'effectuer à tout moment les contrôles techniques et administratifs qu'il estime nécessaires. Le mandataire devra donc laisser libre accès au maître d'ouvrage et à ses agents à tous les dossiers concernant l'opération ainsi qu'aux chantiers.

Toutefois, le maître d'ouvrage ne pourra faire ses observations qu'au mandataire et en aucun cas aux titulaires des contrats passés par celui-ci.

Pour la passation des contrats nécessaires à la réalisation de l'opération, le mandataire est tenu d'appliquer les règles applicables au maître d'ouvrage, figurant dans le Code des marchés publics.

Pour l'application du Code de la commande publique, le mandataire est chargé, dans la limite de sa mission, d'assurer les obligations que le Code attribue au représentant légal du maître d'ouvrage/à la personne responsable du marché.

Le choix des titulaires des contrats à passer par le mandataire doit être approuvé par le maître d'ouvrage. Cette approbation devra faire l'objet d'une décision écrite du maître d'ouvrage dans le délai de 20 jours calendaires suivant la proposition motivée du mandataire. À défaut, son accord sera réputé obtenu.

6.2. Approbation des avant-projets

Le mandataire est tenu de solliciter l'accord préalable du maître d'ouvrage sur les dossiers d'avant-projets. À cet effet, les dossiers correspondants seront adressés au maître d'ouvrage par le mandataire accompagnés des propositions motivées de ce dernier.

Le maître d'ouvrage devra notifier sa décision au mandataire ou faire ses observations dans le délai de 20 jours calendaires suivant la réception des dossiers. À défaut, son accord sera réputé obtenu.

6.3. Réception des travaux

Le mandataire est tenu d'obtenir l'accord préalable du maître d'ouvrage avant de prendre la décision de réception des travaux. En conséquence, les réceptions d'ouvrages seront organisées par le mandataire selon les modalités suivantes.

Avant les opérations préalables à la réception prévue à l'article 41.2 du cahier des clauses administratives générales applicable aux marchés publics de travaux, le mandataire organisera une visite des ouvrages à réceptionner à laquelle participeront le maître d'ouvrage, le mandataire et le maître d'œuvre chargé du suivi du chantier. Cette visite donnera lieu à l'établissement d'un compte rendu qui reprendra les observations présentées par le maître d'ouvrage et qu'il entend voir réglées avant d'accepter la réception.

Le mandataire s'assurera ensuite de la bonne mise en œuvre des opérations préalables à la réception. Le mandataire transmettra ses propositions au maître d'ouvrage en ce qui concerne la décision de réception. Le maître d'ouvrage fera connaître sa décision au mandataire dans les 15 jours calendaires suivant la réception des propositions du mandataire. Le défaut de décision du maître d'ouvrage dans ce délai vaudra accord tacite sur les propositions du mandataire.

Le mandataire établira ensuite la décision de réception (ou de refus) et la notifiera à l'entreprise. Une copie en sera notifiée au maître d'ouvrage.

Le mandataire en sera libéré dans les conditions fixées à l'Article 7.

Article 7. Mise à disposition du bâtiment au maître de l'ouvrage

Le bâtiment sera remis à la disposition du maître d'ouvrage après réception des travaux notifiée aux entreprises et à condition que le mandataire ait assuré toutes les obligations qui lui incombent.

Si le maître d'ouvrage demande une mise à disposition partielle, celle-ci ne peut intervenir qu'après la réception partielle correspondante.

Toutefois, si le maître d'ouvrage se réserve le droit d'occuper le bâtiment. Il devient alors responsable de la garde du bâtiment ou de la partie qu'il occupe.

Entrent dans la mission du mandataire la levée des réserves de réception et la mise en jeu éventuelle des garanties légales et contractuelles.

En cas de litige au titre des garanties biennale ou décennale, toute action contentieuse reste de la seule compétence du maître d'ouvrage.

Le mandataire ne peut être tenu pour responsable des difficultés qui résulteraient d'une mauvaise utilisation de l'ouvrage remis ou d'un défaut d'entretien.

Article 8. Rémunération du mandataire

Pour l'exercice de sa mission, le mandataire percevra une rémunération forfaitaire de 5 % du montant du coût des travaux hors taxe.

Cette rémunération comprend tous les frais occasionnés au mandataire par sa mission, à l'exclusion des contrats ou commandes passés pour la réalisation de l'opération.

Compte tenu de la classification de votre commune et de l'application du guide des aides et contributions financières 2022 du SDEC ÉNERGIE, une aide de 50 % vous sera apportée sur la rémunération du mandataire indiquée ci-dessus.

En complément de cette rémunération, le mandataire percevra une partie de la valorisation des Certificats d'Économie d'Énergie générés par les travaux.

Article 9. Engagements du maître d'ouvrage

La commune s'engage à :

- Confier les missions fixées à l'Article 5 au mandataire,
- Désigner un référent concernant la rénovation énergétique du bâtiment qui sera l'interlocuteur privilégié du mandataire,
- Donner accès et mettre à disposition le bâtiment dans les conditions fixées à l'article 13.1,
- Verser au mandataire le montant de sa contribution financière prévue à l'Article 8,
- Rembourser le mandataire du coût des travaux selon le montant indiqué au bilan général de l'opération,
- Renoncer à valoriser les Certificats d'Économies d'Énergie au profit du mandataire

Pour l'exécution des missions confiées au mandataire, le maître d'ouvrage sera représenté par M. Jean-Pierre FORGEAS (Maire) qui sera seul habilité à engager la responsabilité du mandataire pour l'exécution de la présente convention.

Dans tous les actes et contrats passés par le mandataire, celui-ci devra systématiquement indiquer qu'il agit au nom et pour le compte du maître d'ouvrage.

Article 10. Résiliation

Si le mandataire est défaillant, et après mise en demeure infructueuse, le maître d'ouvrage peut résilier la présente convention sans indemnité pour le mandataire.

Dans le cas où le maître d'ouvrage ne respecte pas ses obligations, le mandataire après mise en demeure restée infructueuse a droit à la résiliation de la présente convention.

Dans le cas de non obtention des autorisations administratives pour une cause autre que la faute du mandataire, la résiliation peut intervenir à l'initiative de l'une ou l'autre des parties.

Dans les trois cas qui précèdent, la résiliation ne peut prendre effet qu'un mois après notification de la décision de résiliation et le mandataire est rémunéré de la part de mission accomplie. Il est procédé immédiatement à un constat contradictoire des prestations effectuées par le mandataire et des travaux réalisés. Le constat contradictoire fait l'objet d'un procès-verbal qui précise en outre les mesures conservatoires que le mandataire doit prendre pour assurer la conservation et la sécurité des prestations et travaux exécutés. Il indique enfin le délai dans lequel le mandataire doit remettre l'ensemble des dossiers au maître d'ouvrage.

Article 11. Achèvement de la mission

La mission du mandataire prend fin par le quitus délivré par le maître d'ouvrage ou par la résiliation de la convention dans les conditions fixées à l'Article 10.

Le quitus est délivré à la demande du mandataire après exécution complète de ses missions et notamment :

- Réception des ouvrages et levée des réserves de réception,
- Mise à disposition des ouvrages,
- Expiration du délai de garantie de parfait achèvement des ouvrages, soit 1 an après réception, et reprise des désordres couverts par cette garantie,
- Établissement du bilan général et définitif de l'opération et acceptation par le maître d'ouvrage.

Le maître d'ouvrage doit notifier sa décision au mandataire dans les 30 jours calendaires suivant la réception de la demande de quitus.

À défaut de décision du maître d'ouvrage dans ce délai, le mandataire est indemnisé d'une somme forfaitaire par mois de retard de 1 % de la rémunération de base figurant à l'Article 8.

Si à la date du quitus il subsiste des litiges entre le mandataire et certains de ses cocontractants au titre de l'opération, le mandataire est tenu de remettre au maître d'ouvrage tous les éléments en sa possession pour que celui-ci puisse poursuivre les procédures engagées par ses soins.

Article 12. Certificats d'Économie d'Énergie

Les travaux réalisés dans le cadre de cette opération sont susceptibles de générer des Certificats d'Économie d'Énergie. Le mandataire se chargera de valoriser les certificats générés par l'opération. La commune s'engage à renoncer à la valorisation des Certificats d'Économie d'Énergie pour son propre compte au seul bénéfice du mandataire. En contrepartie, le mandataire s'occupe du montage du dossier et de son instruction auprès du pôle national des certificats d'économies d'énergies. Il reverse une partie de la valorisation obtenue au maître d'ouvrage.

Le nombre de MWh cumac valorisables sera déterminé dans une synthèse, réalisée par le mandataire dans les 30 jours calendaires après la réception des travaux, reprenant l'ensemble des fiches opérations des Certificats d'Économie d'Énergie pouvant faire l'objet d'une valorisation et les calculs des MWh cumac valorisables pour chaque fiche en tenant compte des travaux réalisés, des caractéristiques du bâtiment et des justificatifs que le mandataire sera en mesure de réunir.

Article 13. Dispositions diverses

13.1. Mise à disposition préalable du bâtiment

Un état des lieux contradictoire sera établi par le mandataire avant le démarrage des travaux.

Le maître d'ouvrage mettra le bâtiment tout ou partie, objet de l'opération, à disposition du mandataire à la demande de ce dernier.

À compter de cette mise à disposition le mandataire est gardien du bâtiment ou de la zone mise à disposition tant qu'il ne l'a pas lui-même confié à l'entrepreneur qui exécute les travaux.

Le bâtiment ainsi mis à disposition sera :

- libéré de toute occupation,
- ou occupé dans les conditions suivantes : *conditions à préciser au besoin*

Le mandataire sera tenu de prendre en compte ces contraintes dans l'exécution de sa mission.

13.2. Assurances

Le mandataire devra, dans le mois qui suivra la notification de la présente convention, fournir au maître d'ouvrage la justification :

- de l'assurance qu'il doit souscrire au titre de l'article L. 241-2 du Code des assurances,
- de l'assurance garantissant les conséquences pécuniaires des responsabilités qui lui incombent dans le cadre de son activité professionnelle à la suite de dommages corporels, immatériels, consécutifs ou non, survenus pendant l'exécution et après la réception des travaux causés aux tiers ou à ses cocontractants.

13.3. Capacité d'ester en justice

Le mandataire pourra agir en justice pour le compte du maître d'ouvrage jusqu'à la délivrance du quitus, aussi bien en tant que demandeur que défendeur. Le mandataire devra, avant toute action, demander l'accord du maître d'ouvrage.

Toutefois, toute action en matière de garantie décennale et de garantie de bon fonctionnement n'est pas du ressort du mandataire.

13.4. Litiges

Les litiges susceptibles de naître à l'occasion de la présente convention seront portés devant le tribunal administratif de Caen (14).

Fait à Caen, le

Le Maire,

La Présidente,

Jean-Pierre FORGEAS

Catherine GOURNEY-LECONTE

ANNEXE n° 1 : Programme de travaux

Le projet consiste en la rénovation énergétique de la salle polyvalente de Vimont, le remplacement du système de production de chaleur et l'amélioration des performances énergétiques des principaux luminaires.

Les travaux programmés sont les suivants :

- Sur l'enveloppe
 - Isolations des murs par l'extérieur (Résistance thermique $\geq 3,70 \text{ m}^2.\text{K}.\text{W}^{-1}$)
 - Remplacement des menuiseries en simple vitrage par du double vitrage ($U_w \leq 1,5 \text{ W}.\text{m}^{-2}.\text{K}$ et $S_w \geq 0,36$)
 - Création d'un SAS d'entrée à la place de l'auvent actuel

- Sur les équipements
 - Remplacement des équipement d'éclairage par des équipements LED et ajout de détecteur de présence dans les sanitaires et rangements
 - Mise en place d'une ventilation mécanique contrôlée simple flux
 - Mise en place d'une pompe à chaleur air/eau

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES		RECETTES PRÉVISIONNELLES	
Nature de la dépense	Montant en € (TTC)	Source de financement	Montant (en €)
Études ou maîtrise d'œuvre	33 400,00 €	AIDES PUBLIQUES*	
Dépenses de travaux	208 840€	État** : DETR (<i>Dotation d'équipement des territoires ruraux</i>) ou DSIL (<i>Dotation de soutien à l'investissement local</i>)	105 850 €
Diagnostic amiante et plomb	1 000,00 €	Conseil Départemental du Calvados - APCR (<i>Aide aux petites communes rurales</i>)	102 290 €
Autres dépenses :			
<i>Aléa de chantier</i>	12 500,00 €		
<i>SPS</i>	2 200,00 €		
<i>Contrôleur technique</i>	6 700,00 €		
TVA	52 928€	FCTVA	52 093€
Adhésion CEP niv 3	13 232 €	Aide SDEC CEP (Niveau 3)	10 585 €
		AUTOFINANCEMENT	
		Fonds propres et emprunts	59 982 €
Total TTC	330 800 €	Total TTC	330 800 €

*Attention : Les montants d'aides indiqués sont sous réserve du maintien des dispositifs d'aides et des modalités valables au moment de la rédaction de ce rapport.

** sous réserve des fonds de l'Etat disponibles sur cette enveloppe pour l'année 2023 (arbitrage possible et disponibilité des fonds limitée).



COMMISSION TRAVAUX DU 18 NOVEMBRE 2022

**9ème Tranche : RACCORDEMENT AU RESEAU DE DISTRIBUTION ELECTRIQUE
PROGRAMME 2022**

Nombre de dossiers : 4

COMMUNE	LOCALISATION	DATE DE LA DEMANDE	PROJET	SOLUTION TECHNIQUE	LONGUEUR EXTENSION RESEAU EN ML	EXTENSION en € HT	RENFORCEMENT en € HT
AURE-SUR-MER	RUSSY	16/02/2022	Alimentation en énergie électrique de terrains divisés en 5 lots destinés à des constructions de maisons d'habitations (47kVA foisonnée)	<u>EXTENSION</u> : Pose de 70 ml de réseaux électriques BT <u>DESSERTE INTERIEURE</u> : Confection de 5 branchements électriques BT souterrains	70	13 368 €	0 €
CLECY	CLECY	01/08/2022	Alimentation en énergie électrique de l'extension d'un EHPAD existant, Résidence services 'Le Beau Site' au nom de la SAS FONCIARIANE.	<u>EXTENSION BT (TPS 120kVA)</u> Pose de 251 ml de réseaux électriques BT souterrains <u>EXTENSION COLONNE MONTANTE</u> : Pose de 209 ml de réseaux électriques BT souterrains	460	25 569 €	0 €
MOYAUX	MOYAUX	22/02/2022	Réhabilitation d'un bâtiment en maison d'habitation 12kVA	Extension BT de 90 ml en souterrain	90	8 073 €	0 €
SAINTE-HONORINE-DU-FAY	SAINTE-HONORINE-DU-FAY	12/04/2022	Alimentation en énergie électrique d'une nouvelle maison d'habitation (12 kVA - Monophasé).	Pose de 60 ml de réseau BT souterrain	60	6 749 €	0 €
					680	53 759 €	0 €
PRIX (en € HT) DE L'EXTENSION AU ML :					79,06 €	53 759 €	

2ème Tranche : RACCORDEMENT AU RESEAU DE DISTRIBUTION ELECTRIQUE PROGRAMME 2023

Nombre de dossiers : **18**

COMMUNE	LOCALISATION	DATE DE LA DEMANDE	PROJET	SOLUTION TECHNIQUE	LONGUEUR EXTENSION RESEAU EN ML	EXTENSION en € HT	RENFORCEMENT en € HT
ASNELLES	ASNELLES	25/04/2022	Desserte intérieure en énergie électrique d'un lotissement privé composé de 4 lots	Pose de 92 ml de réseaux électriques BT	92	8 147 €	0 €
AVENAY	AVENAY	12/08/2022	Changement de destination d'une grange en deux nouveaux logements (2x12 kVA - Monophasé).	Pose de 20 ml de réseau BT souterrain	20	3 549 €	0 €
BAVENT	BAVENT	02/08/2022	Alimentation en énergie électrique d'une habitation, d'un hangar agricole et d'un barn, 36 kVA TRI	EXTENSION HTA ET BT : Pose de 550 ml de réseau HTA souterrain, d'un PRCS 100 kVA, de 10 ml de réseau BT souterrain	560	68 840 €	0 €
BONNEMAISON	BONNEMAISON	05/05/2022	Alimentation en énergie électrique d'un futur lotissement communal 'Le Chant des Oiseaux' (12 lots).	EXTENSION : Pose de 125 ml de réseau électrique BT souterrain DESSERTE INTERIEURE : Pose de 198 ml de réseaux électriques BT souterrains	323	31 007 €	0 €
CAGNY	CAGNY	24/05/2022	Alimentation en énergie électrique de la tranche 1 du lotissement "Le Domaine de Saulnier" de 22 lots, kVA - AMENEE HTA	EXTENSION HTA ET BT : Dépose d'un poste de type Cabine Basse, pose d'un PAC 4UF 630 kV RENFORCEMENT HTA : remplacement d'un transformateur 250 kVA par un 630 kVA	60	44 195 €	18 832 €
GONNEVILLE-SUR-HONFLEUR	GONNEVILLE-SUR-HONFLEUR	04/02/2022	Alimentation en énergie électrique d'une aire d'accueil des gens du voyage, 250 kVA TRI	EXTENSION BT : pose de 195 ml de réseau BT souterrain RENFORCEMENT : Dépose d'un PSSB 160 kVA, pose d'un PAC 4UF 400 kVA	195	21 468 €	39 073 €
GRAYE-SUR-MER	GRAYE-SUR-MER	16/03/2021	Alimentation en énergie électrique d'un futur lotissement privé "Le Martrait - T1"	EXTENSION : Pose de 310 ML de réseau électrique hta souterrain. Création d'un PAC 4UF 400kVA.	310	51 004 €	0 €
PRETREVILLE	PRETREVILLE	30/08/2021	Alimentation en énergie électrique d'une habitation existante 12kVA	EXTENSION BT : Pose de 40 ml de réseau BT souterrain RENFORCEMENT : Remplacement de 60 ml de T70 par un T150	40	5 149 €	3 500 €
QUETTEVILLE	QUETTEVILLE	04/02/2022	Alimentation en énergie électrique d'une borne IRVE 250kVA	Extension BT de 140 ml (100 ml de forage) en souterrain Remplacement PRCS 160kVA par un PAC 4UF 630kVA	235	27 157 €	38 000 €
ROCQUES	ROCQUES	13/04/2022	Alimentation en énergie électrique d'une maison existante 12kVA	Pose de 105 ml de réseau BT souterrain	105	10 349 €	0 €
SAINT-BENOIT-D'HEBERTOT	SAINT-BENOIT-D'HEBERTOT	12/05/2022	Modification du garage pour le mettre en maison d'habitation 12kVA	Pose de 69 ml de réseau BT	69	7 469 €	0 €
SAINT-PIERRE-AZIF	SAINT-PIERRE-AZIF	28/04/2022	Alimentation en énergie électrique d'un Haras, >120 kVA. - Passage C3 => C4 sup 120 kVA	EXTENSION HTA ET BT : Pose 460 ml de réseau HTA souterrain, d'un PSSA 250 kVA, de 85 ml de réseau BT souterrain + coffret	545	101 429 €	0 €
SAINT-PIERRE-AZIF	SAINT-PIERRE-AZIF	20/01/2022	Alimentation de locaux artisanaux	Pose de 353 ml de réseau BT + coffrets de sectionnement	353	30 977 €	0 €
SUBLES	SUBLES	05/01/2021	Desserte électrique intérieure d'un futur lotissement privé "LE HAUT DE BRUNVILLE - NORD" de 40 lots (lots libres, maisons jumelées, macrolot et logements sociaux) - Sous DTMO	Pose de 573 ml de réseaux électriques BT souterrain	573	60 567 €	0 €
SUBLES	SUBLES	05/01/2021	Desserte électrique intérieure d'un futur lotissement privé "LE HAUT DE BRUNVILLE-SUD" de 18 lots (lots libres et macrolot pour logements sociaux) - Sous DTMO	Pose de 153,50 ml de réseaux électriques BT souterrain	154	22 664 €	0 €
THURY-HARCOURT-LE-HOM	CURCY-SUR-ORNE	15/10/2019	Alimentation en énergie électrique d'une ancienne station hydro-électrique (36kVA TRI) en vue de la suppression du Tarif Haute Tension existant, site à reconditionné vers une activité touristique	Pose de 95ml de réseau BT souterrain	95	9 543 €	0 €
USSY	USSY	21/09/2021	Alimentation en énergie électrique d'un lotissement communal "Le Grand Parc" de 13 lots et 1 armoire d'éclairage public, 105 kVA MONO foisonnés - AMENEE HTA	Pose de 295 ml de réseau HTA souterraine et d'un PSSA 250 kVA	295	39 157 €	0 €
USSY	USSY	21/09/2021	Alimentation en énergie électrique d'un lotissement communal "Le Grand Parc" de 13 lots et 1 armoire d'éclairage public 105 kVA MONO foisonnés - DESSERTE INTERIEURE BT SOUS MOA SDEC CONSERVEE	Pose de 175 ml de réseau BT souterrain	175	20 762 €	0 €
					4 199	563 433 €	99 405 €
PRIX (en € HT) DE L'EXTENSION AU ML :					134,20 €	662 839 €	



AVENANT N°3
A LA CONVENTION DU 20/12/2002
RELATIVE A LA LOCATION ET L'EXPLOITATION
D'UN GENIE CIVIL
PROPRIETE DU SDEC ENERGIE

ENTRE

- **Syndicat Départemental d'Energies du Calvados – SDEC ENERGIE** dont le siège est situé à Caen, Esplanade Brillaud de Laujardière, CS 75046, 14077 Caen Cedex 5, Autorité concédante, organisatrice de la distribution publique d'électricité au sens du IV de l'article L. 2224-31 du Code général des collectivités territoriales, représenté par sa Présidente Mme Catherine GOURNEY-LECONTE,

Ci-après dénommé « SDEC ENERGIE »

- **Orange SA** au capital de 10 640 226 396 euros dont le siège social est situé 78 rue Olivier de Serres, immatriculée au Registre du Commerce de Paris sous le numéro 380 129 866, représentée par ou son représentant, dûment habilité par délégation,

Ci-après dénommé « Orange »

Les entités visées ci-dessus étant, au sein des présentes, collectivement désignées par « les Parties »

PREAMBULE

Le SDEC ENERGIE et Orange ont signé le 20 décembre 2002 une convention ayant pour objet d'organiser entre les parties les modalités de la coordination des opérations d'enfouissement d'ouvrages aériens existants. Celle-ci prévoit que le SDEC ENERGIE construise, finance les infrastructures souterraines de communications électroniques – génie civil - créées dans ce cadre, et en reste propriétaire ; Ladite convention prévoit de confier à Orange l'exploitation de ce Génie Civil. Des modalités financières fixent par ailleurs les échanges financiers entre les parties.

La convention a été conclue pour une durée initiale de 15 ans.

A l'issue de cette période, fin 2017, il est apparu nécessaire de revisiter les termes de celle-ci et de redéfinir un nouvel équilibre financier. Un premier avenant a pour cela été signé le 15 mai 2018 pour une durée de 2 ans, suivi d'un second avenant signé le 31 mars 2020 expirant au 31 décembre 2022.

Ce second avenant arrivant à échéance, les Parties se sont entretenues, conformément à l'article 3 de l'avenant 1 sur les éventuelles évolutions à apporter aux termes de la convention et de ses avenants.

OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet la prorogation, sur une période qui ne pourra excéder 3 ans, de la convention du 20/12/2002 et de ses avenants qui y sont attachés.

En effet, à ce jour, en l'absence d'évolution notable des textes au niveau national traitant du sujet, les parties confirment leur intérêt à maintenir les termes des documents cités ci-dessus.

ARTICLE 1 : DUREE DE L'AVENANT

L'article 2 de l'avenant 2 de la convention du 20 décembre 2002 est modifié comme suit :

« Cet avenant n°3 est conclu pour une durée de 3 ans, sur la période du 1er janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2025.



Avenant n° 3

à la convention du 20/12/2002 relative à la location et l'exploitation
d'un Génie Civil - propriété du SDEC ENERGIE
Page 2/3



Toutefois, à la demande de l'une des Parties, les termes de la convention et de ses avenants peuvent être mis à jour afin de se mettre en conformité avec :

- une évolution du cadre réglementaire ;
- une évolution significative du contexte technique ou économique concernant les réseaux de communications électroniques.

Toute évolution sera discutée entre les Parties. Par consensus entre les Parties et selon la nature des modifications apportées, l'actualisation de la convention initiale pourra se faire par avenant, sous forme écrite, entre les parties ou par signature d'une nouvelle convention.

Dans ce second cas, la convention initiale devient caduque dès l'entrée en vigueur de la nouvelle convention.

En dehors de cette situation de révision dans le délai couvert par l'avenant n°3, évoquée précédemment, les Parties s'engagent à réexaminer, au minimum 9 mois avant l'expiration du délai de décembre 2025, les termes de la convention d'origine que le présent avenant proroge de façon limitée. »

ARTICLE 2 : AUTRES CLAUSES

Toutes les autres clauses et annexes de la convention et ses précédents avenants 1 et 2 non modifiées par le présent avenant restent inchangées.

A CAEN, le

Pour Orange

Pour le SDEC ENERGIE

Le Responsable Département Affaires réseau
Par Délégation,

La Présidente du SDEC ENERGIE

Mme Lucille BAUMONT

Mme. Catherine GOURNEY-LECONTE,



Avenant n°3

à la convention du 20/12/2002 relative à la location et l'exploitation
d'un Génie Civil - propriété du SDEC ENERGIE
Page 3/3





**CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDE 2023
 ACCORD CADRE POUR LA FOURNITURE DE POSTES DE TRANSFORMATION,
 TRANSFORMATEURS, D'ARMOIRES DE COUPURE HTA ET D'ENVELOPPES
 DE POSTE DE TRANSFORMATION POUR LA DISTRIBUTION PUBLIQUE
 D'ELECTRICITE**

ENTRE

Le SDEC ENERGIE - Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité, dont le siège est situé Esplanade Brillaud de Laujardière - CS 75046 - 14077 CAEN Cedex 5, représenté par sa Présidente, Mme. Catherine GOURNEY LECONTE, dûment autorisée par délibération du Bureau syndical en date du

ci-après désigné « **SDEC ENERGIE** ».

ET

Le SIEGE 27 - Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure, dont le siège social est situé 12 rue Concorde - ZAC du Long Buisson - 27930 GUICHAINVILLE, représenté par son Président, Monsieur Xavier HUBERT, dûment habilité aux fins des présentes

Ci-après désigné « **SIEGE 27** »

ET

Le SDEM 50 - Syndicat Départemental d'Energies de la Manche, dont le siège social est situé 11 Rue Dame Denise - CS 32708 à 50008 SAINT LO CEDEX, représenté par son Président, Monsieur Jean-Claude BRAUD, dûment habilité aux fins des présentes

Ci-après désigné « **SDEM 50** »

PREAMBULE

Le SDEC ÉNERGIE, le SIEGE 27 et le SDEM 50 en charge de l'organisation de la distribution publique d'électricité, ont apprécié l'opportunité de fédérer leur action en se groupant pour acheter des transformateurs, des postes de transformation et des armoires de coupure destinés aux travaux d'investissement sur leur réseau public respectif de distribution électrique.

Cette démarche commune vise à permettre des économies d'échelle tout à la fois par la mutualisation des procédures de passation des marchés et par la massification des commandes.

Elle s'inscrit dans la volonté réciproque d'initier certains projets à une échelle différente d'une concession départementale, les enjeux économiques incitant à la mise en œuvre de telles initiatives dans l'intérêt du service public de l'électricité.

Dans ce contexte, il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DU GROUPEMENT

Pour réaliser les investissements prévus dans leur cahier des charges de concession, en particulier le renforcement et l'extension du réseau de distribution électrique, les trois syndicats ont besoin d'installer chaque année des « enveloppes » de postes de transformation, des transformateurs et des armoires de coupure.

La présente convention a pour objet de constituer un groupement de commandes (ci-après : « le groupement ») au titre de l'article L2113-6 du Code de la Commande Publique entre le SDEC ENERGIE, le SIEGE 27 et le SDEM 50.

Elle permet d'en définir les modalités de fonctionnement. Il est précisé que chaque membre du groupement se chargera de l'exécution du marché pour ses propres besoins.

ARTICLE 2 – ORGANISATION DU GROUPEMENT

2.1 Membres du groupement

Le groupement de commandes, objet de la présente convention, est constitué par les 3 syndicats d'Energies suivants :

- Le SDEC ENERGIE (Syndicat Départemental d'Energies du Calvados)
- Le SIEGE 27 (Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure)
- Le SDEM 50 (Syndicat Départemental d'Energies de la Manche)

2.2 Coordonnateur du groupement

Le SDEC ENERGIE est désigné coordonnateur du groupement par les membres du groupement.

En tant que coordonnateur du groupement, le SDEC ENERGIE est chargé de procéder, dans le respect des dispositions des articles L2113-6 à L2113-8 du Code de la Commande Publique, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un cocontractant.

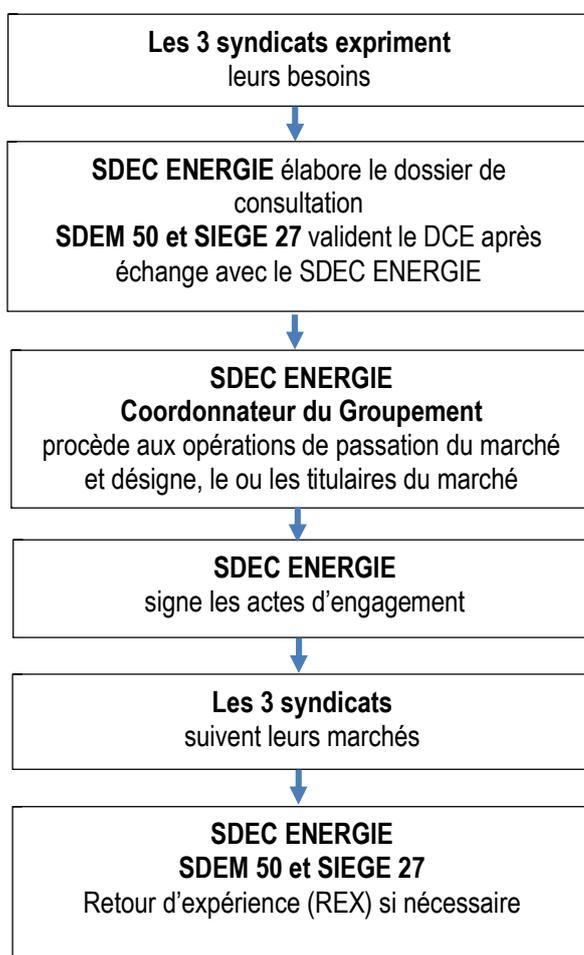
2.3 Obligations des membres du groupement :

Conformément aux dispositions de l'article L2113-7 du Code de la Commande Publique, le SDEC ENERGIE, le SIEGE 27 et le SDEM 50 décident de confier au SDEC ENERGIE la charge de mener la procédure de passation du marché au nom et pour le compte des deux membres du groupement.

Le SIEGE 27 et le SDEM 50 conserveront un droit de regard sur la procédure de passation.

Chaque membre du groupement s'engage à respecter le choix du titulaire du marché correspondant à ses besoins, tels que déterminés dans son état des besoins.

ARTICLE 3 – MODALITES DE PASSATION DES MARCHES DE FOURNITURES DANS LE CADRE DU GROUPEMENT DE COMMANDES



ARTICLE 4 – DUREE DE LA CONVENTION

La convention de groupement prend effet à la date du dernier signataire de la présente, et se termine à la fin de l'accord-cadre.

La durée de chacun des marchés subséquents sera précisée à l'occasion de chaque consultation.

Chaque membre du groupement peut mettre un terme au groupement, en informant l'autre membre du groupement par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le retrait d'un membre ne pouvant entraîner de bouleversement de l'économie générale du marché en cours, le respect d'un préavis de 6 mois avant chaque date anniversaire de l'accord cadre est exigé.

ARTICLE 5 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT

La mission de coordonnateur est exclusive de toute rémunération.

ARTICLE 6 – CONTESTATIONS

Toute contestation relative à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention donnera lieu à une tentative de règlement amiable avant la saisine du tribunal compétent.

ARTICLE 7 – SIGNATURES

A CAEN

A GUINCHAINVILLE

A SAINT-LO

Le

Le

Le

La Présidente du SDEC
ENERGIE

Le Président du SIEGE 27

Le Président du SDEM 50

Catherine GOURNEY LECONTE

Xavier HUBERT

Jean-Claude BRAUD


COMMISSION ECLAIRAGE PUBLIC - SIGNALISATION LUMINEUSE DU 18 NOVEMBRE 2022
PROGRAMME 2022 : TRANCHE 7
Affaires inférieures à 40 k€ HT

PROGRAMME TRAVAUX	COMMUNE	LOCALISATION	PROJET	MONTANT TTC
Extension Renouvellement	MÉZIDON VALLÉE D'AUGE	MEZIDON-CANON	POSE D'INTERRUPTEUR A CLE ARMOIRE SALLES "LOCO" et "JEAN VILAR"	195 €
	CRESSERONS	CRESSERONS	AJOUT D'UNE SECONTE PRISE GUIRLANDE SUR LE CANDELABRE 01.001	195 €
	VILLERVILLE	VILLERVILLE	DEPLACEMENT DES FOYER 01-071-072 SUR 09-029-047	248 €
	SAINT-MARTIN-DE-FONTENAY	SAINT-MARTIN-DE-FONTENAY	RENOUVELLEMENT DU FOYER 02-037 HORS SERVICE	268 €
	VALDALLIERE	VISSOIX	POSE DE 2 PRISES DE COURANT SUR LES LAMPADAIRES 01-015 et 01-024	418 €
	MANVIEUX	MANVIEUX	RENOUVELLEMENT D'UN FOYER	467 €
	SAINT-MANVIEU-NORREY	SAINT-MANVIEU-NORREY	RENOUVELLEMENT DU MAT 06-007 VETUSTE	571 €
	LE MOLAY-LITTRY	LE MOLAY-LITTRY	RENOUVELLEMENT DU LAMPADAIRE 06-019 ACCIDENTE	583 €
	CRESSERONS	CRESSERONS	POSE DE PRISES GUIRLANDES SUR LES FOYERS 01.001 - 08.002 et 08.011	590 €
	BIEVILLE-BEUVILLE	BIEVILLE-BEUVILLE	RENOUVELLEMENT PROJECTEUR 07-053 MINI RODIO LED 49W VANDALISE	640 €
	ÉVRECY	ÉVRECY	RENOUVELLEMENT DES FOYERS 06-005 ET 06-008 HORS SERVICE	743 €
	CORMOLAIN	CORMOLAIN	RENOUVELLEMENT DU FOYER 01-037 HORS SERVICE	745 €
	CUVERVILLE	CUVERVILLE	POSE DE 4 PRISES GUIRLANDES	761 €
	CAIRON	CAIRON	REPARATION CALBE SOUTERRAIN ENTRE 05-012 et 05-066	1 023 €
	SAINT-ANDRE-SUR-ORNE	SAINT-ANDRE-SUR-ORNE	DEPLACEMENT DU LAMPADAIRE 05-073	1 102 €
	GIBERVILLE	GIBERVILLE	REGULARISATION DES TRAVAUX RUE GUY DE MAUPASSANT	1 125 €
	PARFOURU-SUR-ODON	PARFOURU-SUR-ODON	EXTENSION ET RENOUVELLEMENT LUMINAIRES - ARMOIRE 03	1 183 €
	TOUQUES	TOUQUES	RENOUVELLEMENT DU CANDELABRE 01-008 ACCIDENTE	1 263 €
	ARROMANCHES-LES-BAINS	ARROMANCHES-LES-BAINS	DEPOSE DE LAMPADAIRES POUR AMENAGEMENT PARKING DU MUSEE	1 449 €
	ROTS	LASSON	ECLAIRAGE DU PLATEAU SURELEVE DE LA MAIRIE	1 729 €
	DOUVRES-LA-DELIVRANDE	DOUVRES-LA-DELIVRANDE	RENOUVELLEMENT DE PRISE GUIRLANDE POTEAU INTERMEDIAIRE	1 750 €
	CAIRON	CAIRON	ECLAIRAGE TERRAIN DE PETANQUE	1 944 €
	BENERVILLE-SUR-MER	BENERVILLE-SUR-MER	RENOUVELLEMENT DU CANDELABRE 03-017 ACCIDENTE	2 798 €
	HEULAND	HEULAND	MISE EN VALEUR DE LA CROIX	2 842 €
	SAINT-LAURENT-SUR-MER	SAINT-LAURENT-SUR-MER	RENOUVELLEMENT DU LAMPADAIRE 01-002 ACCIDENTE	2 934 €
	THAON	THAON	REPLACEMENT ARMOIRE 14 VANDALISEE	3 278 €
	CAIRON	CAIRON	EXTENSION RESEAUX POUR ILLUMINATION FESTIVE	3 885 €
	LES MOUTIERS-EN-CINGLAIS	LES MOUTIERS-EN-CINGLAIS	EXTENSION ECLAIRAGE PUBLIC LE MESNIL PARTIE 2	4 541 €
	MONDRAINVILLE	MONDRAINVILLE	EXTENSION POUR ECLAIRAGE ARRET DE BUS	4 636 €
	FALAISE	FALAISE	LES HALLES - PHASE II	5 582 €
	TROUVILLE-SUR-MER	TROUVILLE-SUR-MER	REPLACEMENT HORLOGUES POUR MISE EN ŒUVRE SEMI PERMANENT	6 738 €
	MOULINS EN BESSIN	COULOMBS	MISE EN ŒUVRE DE DEUX RADARS PEDAGOGIQUES	9 205 €
	DIVES-SUR-MER	DIVES-SUR-MER	RENOUVELLEMENT DES PROJECTEURS DU STADE D'ENTRAINEMEN HEURTEMATTE	27 019 €
	CORMELLES-LE-ROYAL	CORMELLES-LE-ROYAL	RENOUVELLEMENT DES MATS AVANT REFECTION TROTTOIR + DEPLACEMENT du 01/004	29 168 €
	GIBERVILLE	GIBERVILLE	FOURNITURE ET POSE D'UN PANNEAU A MESSAGES VARIABLES DOUBLE FACE (couleur)	34 868 €
Signalisation lumineuse (SL)	BAYEUX	BAYEUX	CONFECTION BOUCLES A, B, C, CARREFOUR DE FEUX 11	876 €
	DOUVRES-LA-DELIVRANDE	DOUVRES-LA-DELIVRANDE	CONFECTION BOUCLE A+ RENOUVELLEMENT FEU REPETITEUR+ MISE AU CLIGNOTANT CARREFOUR 48	701 €
	BAYEUX	BAYEUX	RENOUVELLEMENT DU CONTROLEUR ET REPETITEUR PIETON + BOUCLE A	4 249 €
	LA RIVIERE-SAINT-SAUVEUR	LA RIVIERE-SAINT-SAUVEUR	RENOUVELLEMENT DE L'ENVELOPPE D'ARMOIRE ET DU CONTROLEUR DU C132	5 343 €

	Nombre de dossiers :	Montant TTC des travaux engagés
EP extension renouvellement	35	156 484 €
SL : signalisation lumineuse	4	11 169 €
Total	39	167 653 €



AVENANT N° 1

A la convention de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage du SDEC ENERGIE à la commune de BENOUVILLE au titre des travaux d'éclairage public de la ZAC DU QUARTIER DU FOND DU PRE

OBJET DE L'AVENANT :

Par délibération en date du 15 juillet 2013, la commune de Bénouville a porté son choix sur l'aménageur « la SHEMA », pour la réalisation de l'aménagement de la ZAC du quartier du fond du pré ». dans le cadre d'une **concession d'aménagement**.

En 2018, la commune de BENOUVILLE a souhaité engager des travaux dans cette ZAC.

A cet effet, elle a sollicité le SDEC ENERGIE pour reprendre temporairement la maîtrise d'ouvrage d'éclairage public (EP) pour desservir ce lotissement.

Une délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage (DTMO) a été signée le 30 novembre 2018. Comme le précise l'article 10, cette convention avait une durée de 3 ans.

Les travaux définitifs d'éclairage public n'étant pas achevés à ce jour, il est proposé de prolonger, par avenant, le délai de la convention de 3 ans soit jusqu'au 30 novembre 2024.

ARTICLE 1 :

Les termes de l'article 10 de la convention sont modifiés comme suit :

« La durée de la convention couvre la réalisation de l'ensemble des prestations qui sont prévus jusqu'au 30 novembre 2024.

Elle prend effet à la date de ratification par l'ensemble des parties.

Elle peut être prolongée à la demande expresse d'une des parties, sous réserve de l'accord des deux autres. »

ARTICLE 2 :

Tous les autres articles de la convention du 30 novembre 2018 restent inchangés.

Caen, le 2022

Pour la Commune,
Le Maire,

Pour le SDEC ENERGIE
La Présidente,

Mme Clémentine LE MARREC

Mme Catherine GOURNEY LECONTE